

**Daniel Turp
avec la collaboration de
Frédéric Gouin**

**Étude sur la succession du Québec
aux traités auxquels le Canada est partie
dans l'hypothèse d'une accession du Québec
à la souveraineté**

Cette étude commandée par la Commission n'a pas fait l'objet d'une présentation aux commissaires par l'auteur

Introduction

Parmi les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté qui sont déterminantes pour son avenir politique, la question de la succession du Québec aux traités du Canada revêt un intérêt particulier et son étude par la Commission pourrait contribuer à une transition ordonnée vers la souveraineté, si telle était la voie retenue par le peuple québécois. Il est en effet important qu'une stabilité et une continuité juridiques puissent être assurées aux lendemains de l'accession à la souveraineté et que les futurs partenaires internationaux du Québec, qu'il s'agisse d'États souverains ou d'organisations internationales, soient informés du sort que le Québec entend résERVER aux traités du Canada qui étaient en vigueur au moment de l'accession à la souveraineté du Québec. Un engagement du Québec à respecter certains traités pourrait d'ailleurs être considéré comme une condition de reconnaissance du Québec par certains États, comme en fait foi la position adoptée par les États membres de la Communauté européenne à l'égard de la reconnaissance de la Slovénie et la Croatie¹.

Cette question est d'autant plus importante qu'elle concerne au-delà de 1.388 traités, portant sur des matières très diversifiées, telles les relations commerciales internationales, les droits de la personne et la défense, pour ne prendre que quelques exemples, et dont l'impact sur le développement économique, social et culturel du Québec s'avérera déterminant. Ces traités, qui ont été conclus au nom du Canada et auxquels le Québec a donné, dans certains cas, son assentiment², ont été recensés et examinés sommairement de façon à déterminer les conditions de succession du Québec, en tenant du droit international applicable en la matière et notamment

-
1. V. à ce sujet «Les Douze s'entendent sur le principe de la reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie», *Le Devoir*, 17 décembre 1991, p. A-7. Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont ainsi adopté une liste de critères qui constituent la doctrine de la CEE pour tous les cas de désunion d'État, de la Yougoslavie à l'Union soviétique, parmi lesquels l'on compte l'obligation pour les États désireux d'accéder à l'indépendance de «tenir les engagements internationaux des anciens États en matière de contrôle des armements et de dette extérieure».
 2. V. la *Loi sur le ministère des Affaires internationales*, L.R.Q., c. M-21.1 dont l'article 17 confère au ministre le pouvoir de recommander la ratification des traités et accords internationaux dans les domaines ressortissant de la compétence constitutionnelle du Québec. C'est en application de ce pouvoir que le Québec s'est déclaré lié par plusieurs traités adoptés sous l'égide des Nations Unies, de l'Organisation internationale du Travail, de l'UNESCO et de la Conférence de droit international privé de La Haye qu'avait signés le Canada et auxquels il était devenu partie après avoir obtenu l'assentiment du Québec: v. *Recueil des ententes internationales du Québec 1984-1989*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1990, pp. 795 et seq.

de la *Convention de Vienne sur la succession en matière de traités*³, qui a procédé à une codification et à un développement progressif du droit international en la matière.

Les données relatives aux traités du Canada et la détermination des conditions de succession du Québec sont présentées dans deux listes, répertoriant, d'une part, les traités multilatéraux du Canada⁴ et, d'autre part, les traités bilatéraux du Canada⁵. Ces listes ont été préparées à l'aide de la publication du ministère des Affaires extérieures du Canada *Traité en vigueur pour le Canada*⁶ et ont été mises à jour à l'aide des listes fournies par la section des traités de la direction juridique du ministère des Affaires extérieures du Canada⁷.

Dans ces listes, nous présentons d'une part les dates d'adoption et d'entrée en vigueur des traités, la date de leur signature, de leur ratification et de leur entrée en vigueur à l'égard du Canada, et indiquons d'autre part comment le Québec, dans l'hypothèse de son accession à la souveraineté, pourrait devenir partie à chacun de ses traités⁸. Nous avons envisagé pour chacun des traités les hypothèses de succession automatique, de libre option ou de renégociation des

-
3. Doc.N.U. A/CONF/. 80/31 et Corr.1, reproduit dans *Conférence des Nations Unies sur la succession d'états en matière de traités*, Documents officiels, volume 3, Doc. N.U., A/CONF.80/16/Add.2, pp. 199-209 (1978) et à l'annexe 1 de la présente étude [ci-après dénommée la Convention].
 4. V. annexe 2.
 5. V. annexe 3.
 6. *Liste des traités en vigueur pour le Canada au 1er janvier 1989*, Ottawa, 1989.
 7. V. les trois listes des Mesures prises par le Canada en matière de traités bilatéraux et multilatéraux en 1988, 1989 et 1990 ainsi que la liste provisoire, au 24 mai 1991, des Mesures prises par le Canada en matière de traités bilatéraux et multilatéraux en 1991. Les informations présentées dans les listes sont ainsi à jour au 30 avril 1991.
 8. Dans la version définitive de la présente étude, nous présentons les modalités de succession aux traités multilatéraux et bilatéraux du Canada, mais tenons à souligner qu'une opinion définitive sur les modalités de succession aux 1388 traités recensés dans les deux listes ne pourrait être formulée qu'après un examen de la pratique entourant les traités du Canada et les effets que ceux-ci ont déployés depuis leur entrée en vigueur. A cet égard, il importe de garder à l'esprit la difficulté d'apprecier, comme le souligne H. LAWFORD, «Treaty Succession in the Commonwealth», (1967) 5 *Annuaire canadien de droit international* 3, à la p. 9, *the possible application of a treaty merely from an examination of its title, or indeed, even from an examination of its text. Ideally, before deciding upon the treaty list of a former «British colony», one should examine not only the texts but also all available evidence as to the scope of the application, territorially and otherwise, of the treaties.*

traités, de demande d'admission aux organisations internationales et de désuétude ou d'absence d'intérêt des traités.

Aux fins d'énoncer la position du Québec et comprendre les données incluses dans les tableaux, nous présentons ci-après les considérations théoriques sur lesquelles nous nous sommes fondés pour déterminer les conditions de succession du Québec aux traités du Canada et présentons ci-après, de façon succincte, les règles relatives à la succession d'États en matière de traités (1) ainsi que les diverses modalités de succession aux traités (2).

1. Les règles relatives à la succession d'États en matière de traités

Plusieurs théories et concepts ont eu la faveur des internationalistes depuis le XVIII^e siècle en matière de succession d'États aux traités⁹. À la succession universelle, en passant par la succession partielle, optionnelle et la substitution, viendra se greffer la théorie de la table rase (*tabula rasa*), élaborée suite au mouvement massif de décolonisation et qu'on cherchera à faire émerger comme règle générale. Dans la pratique antérieure à l'adoption de la *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités*, on observera toutefois que les États nés de la décolonisation, à de rares exceptions près¹⁰, accepteront de succéder aux traités multilatéraux, alors que leur attitude à l'égard des traités bilatéraux sera nettement moins uniforme¹¹.

Cette pratique des États a fait l'objet d'un examen par la Commission du droit international, à qui l'Assemblée générale des Nations Unies confia le mandat de codifier et à développer de façon progressive le droit de la succession d'États. À la suite des travaux de ses rapporteurs Sir Humphrey Wallock et Sir Francis Vallat, la Commission s'acquittera de son travail et mettra au point le texte d'un projet de Convention sur la succession d'États en matière de traités en

9. V. à ce sujet A. GRUBER, *Le droit international de la succession d'États*, Bruxelles, Bruylants, 1986, pp. 29-41.

10. En fait, seuls l'Algérie et Israël ont refusé de succéder aux traités multilatéraux conclus par l'État prédecesseur.

11. V. O. UDOKANG, *Succession of New States to International Treaties*, Dobbs Ferry, New York, Oceana, 1972, pp. 403-447.

1974¹². Ce projet sera examiné par une conférence de plénipotentiaires à Vienne en 1977 et 1978¹³ et la Convention sera adoptée le 23 août 1978¹⁴.

La *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités* contient des règles générales applicables à tous les cas de succession (art. 1 à 14), qui codifient, dans le cas tels celui des régimes de frontières et autres régimes territoriaux, des règles de droit international coutumier. Les règles particulières concernant la succession d'États en cas de séparation de parties d'un État (art. 34 à 38), qui revêtent un intérêt particulier pour le Québec, sont quant elles des règles de droit nouveau. Celui-ci pourrait vouloir appliquer celles-ci à sa succession d'États, comme le lui permettrait les paragraphes 7 § 2 et 3, qui exigerait toutefois qu'il signe ou exprime son consentement à être lié par la Convention et qu'il fasse une déclaration indiquant qu'il appliquera les dispositions de la Convention à l'égard de sa propre succession d'États. La Convention serait applicable aux effets de la succession à l'égard de tout État contactant, partie ou signataire qui a accepté la déclaration du Québec. La déclaration du Québec ainsi que les déclarations d'acceptation d'icelle devront figurer, en vertu du paragraphe 7 § 4, dans une notification écrite communiquée au dépositaire de la Convention, en l'occurrence le secrétaire général des Nations Unies.

Dans l'hypothèse où la Convention serait ainsi applicable à la succession du Québec, certaines dispositions générales de la Convention régiraient la succession du Québec, notamment l'article 4 relatif aux traités constitutifs d'organisations internationales et aux traités adoptés au sein d'une organisation internationale ainsi que les articles 11 et 12 concernant les régimes de frontières et autres régimes territoriaux. Mais, c'est principalement l'article 34, qui concerne les cas de séparation d'États, qui serait applicable à la succession du Québec et qui ferait en sorte que les traités multilatéraux et bilatéraux en vigueur de l'État prédécesseur canadien resteraient en vigueur à l'égard de l'État successeur québécois. Ce dernier succéderait ainsi automatiquement, sans autre formalité, aux traités du Canada. Deux exceptions pourraient diminuer la portée d'une telle succession automatique: il s'agit des cas où les États intéressés, en l'occurrence le Canada, le Québec et les États tiers (parties aux traités du Canada) en conviendraient autrement

-
12. V. le texte du *Projet d'articles sur la succession d'États en matière de traités, avec commentaires, adopté par la Commission du droit international à sa vingt-sixième session*, Doc. A/CONF. 80/4, reproduit dans CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SUCCESSION D'ÉTATS EN MATIÈRE DE TRAITÉS, Documents officiels, volume III, Doc. N.U., a/conf.80/16/Add. 2, pp. 6 à 108.
 13. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SUCCESSION D'ÉTATS EN MATIÈRE DE TRAITÉS, Documents officiels, volumes I à III, Doc. N.U., a/conf.80/16 et Add. 1 et 2. Pour une analyse des travaux de la Conférence et un commentaire de cette Convention, v. Yassen, M.K., *La Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités*, (1978) 23 A.F.D.I. 54.
 14. A ce jour, la Convention n'a pas encore obtenu les 15 ratifications qu'exige l'article 49 1 pour les fins d'entrée en vigueur de la Convention.

(al. 34 § 2 a)) ou si l'application du traité à l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité (art. 34 § 2 b))¹⁵.

L'article 36 de la Convention prévoit par ailleurs qu'un État successeur peut participer à des traités multilatéraux qui ne sont pas en vigueur à la date de la succession d'États et qu'il doit faire une notification par écrit, généralement au dépositaire du traité, pour établir sa qualité de partie à ce traité. L'article 37 stipule quant à lui qu'un État successeur peut ratifier, accepter ou approuver un traité multilatéral que l'État prédecesseur avait signé sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

A la lumière de ces règles générales et particulières de la *Convention de Vienne sur la succession en matière de traités*, et des travaux préparatoires, nous avons donc tenté d'établir, en nous fondant sur la matière visée par le traité, les modalités de succession du Québec aux traités multilatéraux et bilatéraux du Canada.

-
15. Cette exception est sans doute la plus importante, mais à la fois la plus difficile à cerner. Nous avons tenté de déterminer la signification et la portée de termes «changerait radicalement les conditions d'exécution du traité et pour ce faire, que l'on retrouve également aux articles 15 § b, 17 § 2, 18 § 3, 19 § 3, 27 § 5, 30 § 2a) et 3a), 31 § 1b) et 3, 32 § 3 et 6, 33 § 2 et 5, 34 § 2b), 35 § c), 36 § 3 et 37 § 2 et avons examiné à cette fin les travaux préparatoires de la Commission de droit international ainsi que les compte-rendus des séances plénières de la Conférence de Vienne sur la succession d'États en matière de traités. La Commission de droit international a donné une indication se la signification qu'elle entendait à cette formule et, en commentant l'article 14 de son projet d'article (devenu l'article 17 de la Convention) s'exprimait en ces termes :

Au moyen de cette formule, la Commission entend établir un critère juridique objectif international de comptabilité qui, s'il est appliqué de bonne foi, devrait offrir une règle raisonnable, souple et pratique. L'incompatibilité avec l'objet et le but du traité et le changement radical des conditions de l'application du traité, notions employées dans d'autres contextes par la Convention de Vienne sur le droit des traités, constituent en l'occurrence, de l'avis de la Commission, des critères satisfaisants permettant de tenir compte des intérêts de tous les États concernés, de toutes situations possibles et de toutes les catégories de traités.

V. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SUCCESSION D'ÉTATS EN MATIÈRE DE TRAITÉS, Documents officiels, volume III, Doc. N.U., A/CONF.80/16/Add. 2, pp. 45 (note omise). V. aussi les commentaires de l'expert consultant de la Conférence et ancien rapporteur de la Commission sur ce sujet, Sir Francis Vallat, *id.*, volume I. p. 150.

2. Les modalités relatives à la succession en matière de traités

Pour bien comprendre les données relatives aux conditions de succession du Québec aux traités multilatéraux et bilatéraux du Canada présentées dans les annexes 1 et 2 de la présente étude, il importe de donner des précisions sur les diverses modalités de succession qui y sont évoquées.

2.1 Succession automatique

En application de l'article 34 § 1 de la Convention, tous les traités qui ont été jugés non désuets et pour lesquels l'application du traité à l'État successeur ne semblait pas incompatible avec l'objet et le but du traité ou ne semblait pas changer radicalement les conditions d'exécution du traité ont été classés dans la catégorie des traités auxquels le Québec succéderait de façon automatique (mention X dans la colonne sur la succession automatique du tableau).

Dans la colonne relative à la succession automatique, nous avons également fait mention des traités du Canada qui n'étaient pas en vigueur en vigueur au 30 avril 1991 ou qui avaient été signés par le Canada sous réserve de ratification, d'approbation ou d'acceptation. Le Québec pourrait, comme le prévoient les articles 36 et 37 de la Convention, établir sa qualité de partie ou d'État contractant à de tels traités, respectivement, par voie de notification (mention N dans la colonne sur la succession automatique du tableau) ou au moyen d'une ratification, d'une approbation ou d'une acceptation (mention R dans la colonne de succession automatique du tableau). Nous avons inclus dans cette catégorie la *Convention relative à l'Aviation civile internationale* (Annexe 1, n° 10) qui contrairement aux autres traités instituant une organisation internationale, ne contient pas de procédure d'admission de nouveaux membres et prévoit qu'une telle admission se fait, en conformité avec l'article 92, par voie du dépôt, auprès du gouvernement des États-Unis, d'un instrument de ratification ou d'adhésion¹⁶.

2.2 Libre option ou renégociation

Cette catégorie regroupe essentiellement les traités dont la nature et le but sont incompatibles avec une succession automatique ou dont les conditions d'exécution seraient changées radicalement par un tel événement. Il s'agit principalement de traités multilatéraux et bilatéraux de défense ou qui exigent des contributions financières. Il nous a paru normal qu'il n'y ait pas de succession automatique à ces traités, ne serait-ce que pour déterminer l'opportunité pour le Québec de prendre des engagements sur des questions relatives à la défense ou pour arrêter la contribution financière qui serait attendue de lui.

16. V. à ce sujet UDOKANG, *op. cit supra*, note 11, pp. 255-263 et R. MANKIEWICZ, «Les nouveaux États et les conventions de droit aérien», (1961) 6 A.F.D.I. 752.

2.3 Demande d'admission

La *Convention*, à l'article 4, prévoit qu'elle s'applique pour tout traité adopté au sein d'une organisation internationale de même qu'à tout traité qui est l'acte constitutif d'une organisation internationale, sous réserve des règles relatives à la qualité de membre. Ainsi, pour la *Charte des Nations Unies*¹⁷ ainsi que les autres traités constitutifs d'une organisation internationale¹⁸, à l'exception du traité instituant l'O.A.C.I., nous avons indiqué qu'un Québec souverain devrait procéder à une demande d'admission en bonne et due forme. De cette admission découlerait un certain nombre de conséquences pour les traités conclus au sein de ces organisations, pour lesquels le Québec serait invité par certaines organisations à faire une déclaration exprimant son intention d'être lié par de tels traités¹⁹.

2.4 Traités sans intérêt ou désuets

Dans cette catégorie, nous avons inclus un certain nombre de traités qui n'ont pas d'intérêt pour le Québec dans la mesure où il ne visait pas le territoire du Québec ainsi que d'autres traités qui paraissent être tombé en désuétude.

Conclusion

La version définitive de la présente étude donne des indications utiles sur les actions que le Québec devrait entreprendre à l'égard des traités du Canada en application des règles de la *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière traités*.

-
17. En ce qui concerne la Charte des Nations et l'ONU, nous avons reproduit, en annexe 6, le *Mémorandum du Secrétariat des Nations Unies sur la succession d'États et la qualité de membre des Nations Unies*, Doc. N.U. AS/CN.4/149 et Add. 1, reproduit dans l'*Annuaire de la Commission du droit international*, 1962, volume II, A/CN.4/ SER.A/1962/Add.1, pp.119-123 qui contient une étude approfondie sur une question qui est susceptible d'intéresser le Québec.
 18. V. au sujet de ces organisations UDOKANG, *op. cit supra*, note 11, pp. 303 à 327. V. aussi l'étude préparée par le Secrétariat des Nations Unies intitulée, *La succession d'États aux traités multilatéraux*, Doc. N.U. A/CN4/200/ REV. 2 et A/CN.4/200/Add.1 et 2, reproduite dans l'*Annuaire de la Commission du droit international*, 1968, volume II, A/CN.4/ SER.A/1968/Add.1, pp.1-87, qui s'intéresse notamment à l'Union de Berne, à l'O.M.P.I. et au GATT. Au sujet de cette dernière organisation, v. en particulier T. KUNUGI, «State Succession in the Framework of GATT», (1965) 59 *A.J.I.L.* 268 L. WANG, «Separate Customs Territory in GATT and Taiwan's Request for GATT Membership». (1991) *Journal of World Trade* 5.
 19. Ce serait notamment le cas de l'Organisation internationale du travail. comme le souligne GRUBER, *op. cit. supra*, note 9, pp. 189-190. V. aussi F. WOLF, «Les conventions internationales du travail et la succession d'États», (1961) 6 *A.F.D.I.* 742.

Si cette Convention ne devait pas s'appliquer, le Québec pourrait vouloir tout de même s'appuyer sur ces règles, et notamment celles qui codifient le droit international coutumier, dans une déclaration concernant les traités de l'État prédecesseur canadien. Une telle déclaration, ou certains de ses éléments principaux, pourrait être intégrée à la déclaration de souveraineté du Québec²⁰ et devrait prévoir que certains traités, et principalement les traités bilatéraux, demeurent en vigueur à titre provisoire pendant un certain nombre d'années durant lesquelles seraient conduites des négociations avec les États concernés²¹.

Si l'accession à la souveraineté devait donner lieu à la conclusion d'un traité de caractère général, comme ce fut le cas entre la Malaisie et le Singapour²², les modalités de succession du Québec aux traités du Canada pourraient être stipulées dans ce traité. Des accords particuliers de succession ou de dévolution pourraient aussi être conclus et appliquer et adapter, si les parties en convenaient, les règles de la *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités* ainsi que les règles de droit international coutumier applicables en la matière²³.

Si la question de la succession du Québec aux traités du Canada devait d'ailleurs se régler sur la seule base du droit international général et qu'aucun accord ne pouvait être conclu avec le Canada à ce sujet, le Québec pourrait d'ailleurs prétendre que la règle de la table rase s'applique à son cas et pourrait répudier, en principe, l'ensemble des traités auxquels le Canada est partie. Il pourrait dès lors chercher à déposer des instruments de ratification et d'adhésion des traités multilatéraux auxquels il souhaiterait devenir partie et entreprendre des négociations aux fins de conclure les traités bilatéraux avec les États et organisations internationales de son choix.

La question de la succession d'États est à nouveau à l'ordre du jour en raison de l'accession à la souveraineté, par séparation, des républiques baltes et autres républiques de l'ancienne Union

-
20. V. à ce sujet les paragraphes consacrés à cette questions dans nos deux projets de déclaration de souveraineté (effet immédiat et effet suspensif), contenus en annexe 6 et 7 de notre exposé-réponse à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.
 21. Pour des exemples de déclaration unilatérale, v. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SUCCESSION D'ÉTATS EN MATIÈRE DE TRAITÉS, Documents officiels, volume III, Doc. N.U., A/CONF.80/16/Add. 2, pp. 20 à 26.
 22. V. l'*Accord relatif à la Constitution de Singapour en tant qu'État indépendant et souverain, détaché de la Malaisie*, (1966) R.T.N.U. 91, annexe B., art. 13.
 23. Pour des exemples d'accords de succession ou de dévolution, voir l'annexe de le mémorandum du Secrétariat des Nations Unies, *La succession d'États et les conventions multilatérales générales dont le Secrétaire général est dépositaire*, Doc. N.U. A/CN4/ 150, reproduit dans l'*Annuaire de la Commission du droit international*, 1962, volume II, A/CN.4/ SER.A/1962/Add.1, pp.146-149.

soviétique ainsi que de l'accession imminente à une souveraineté effective de la Slovénie et de la Croatie. Les membres de la Commission et de son secrétariat devraient chercher à connaître la pratique des nouveaux États indépendants en la matière ainsi que celles des organisations internationales et des États souverains avec lesquels des échanges auront lieu sur ces questions.

Nous serions disposés à suivre cette pratique et à actualiser la présente recherche à la lumière des développements des prochains mois, préparer quelques études de cas, anciens²⁴ et nouveaux²⁵ et à traiter de toute autre question que le secrétariat de la Commission voudrait bien nous soumettre. Il nous semble utile de signaler à celle-ci qu'une étude complémentaire sur la signature et la ratification des traités multilatéraux auxquels le Canada n'est pas partie serait également utile et que la question du sort réservé aux ententes internationales du Québec devrait également faire l'objet d'un examen.

Nous sommes également disposés à comparaître devant la Commission pour répondre aux questions des membres de la Commission.

-
24. Parmi les cas qui mériteraient une examen plus approfondi, il importe de mentionner ceux de l'Indonésie, du Sénégal et du Singapour qui ont donné lieu à l'élaboration d'instruments juridiques qui pourraient inspirer le travail de préparation d'instruments similaires par la Commission: voir au sujet de ces cas, J.H.F. VAN PAN HUYS, «La succession de l'Indonésie aux accords internationaux conclus parmi les Pays-Bas avant l'indépendance de l'Indonésie», (1955) 2 *Nederlands Tijdschrift voor International Recht* 55, J. C. GAUTRON, «Sur quelques aspects de la succession d'États au Sénégal», (1962) 7 *A.F.DI.* 836 et L. C. GREEN, «Malaya/Singapour/Malaysia: Comments on State Competence, Succession and Continuity», (1966) *C.Y.I.L.* 3.
 25. Les cas de la Lituanie, de la Slovénie et de l'Ukraine devraient faire l'objet d'un examen privilégié.

Daniel Turp

Bibliographie sélective

I. Monographies

BASTID, S., *Les traités dans la vie internationale*, Paris, Economica, 1985, 303 p.

GRUBER, A., *Le droit international de la succession d'États*, Faculté de droit Paris V, Bruylant, Bruxelles 1986, 354 p.

MAREK, K., *Identity and Continuity of States in Public International Law*, Librairie Droz. Genève, 1968, 619 p.

MERIBOUTE, Z., *La codification de la succession d'États aux traités: décolonisation, sécession, unification*, Paris, 1984, 272 p.

PEREIRE, A.C., *La succession d'États en matière de traité*, Éditions A. Pedone, Paris, 1969, 232 p.

UDOKANG, O., *Succession of New States to International Treaties*, Dobbs Ferry, New York, Oceana, 1972, 525 p..

II. Articles de périodiques

COWGER, A.R., «Rights and Obligations of Successor States: An alternative Theory», (1985) 17 *Case W. Res. J. Int'l L.* 285-314.

T. KUNUGI, «State Succession in the Framework of GATT», (1965) 59 *A.J.I.L.* 268-290.

LAVALLE, R.V., «Dispute Settlement under the Vienna Convention on Succession of States in respect of Treaties», (1979) 73 *Am. J. Int'l L.* 407-425.

LAWFORD, H.J., «The Practice Concerning Treaty Succession in the Commonwealth», (1967) *C.Y.I.L.* 3-13.

MALLAMUD, J. «Optional Succession to Treaties by Newly Independent States», (1969) 63 *Am. J. Int'l L.* 782.

MALONEY, M.G., «Succession of States in respect of Treaties: The Vienna Convention of 1978», (1979) 19 *Va. J. Int'l L.* 885-914.

O'CONNELL, D.P., «Reflections on the State Succession Convention», (1979) 39 *Zeitschr. für Ausländ. Off. Recht und Völkerrecht* 705-739.

KLEIN, R.J., «Consensual Merger as a means of State Succession and its relation to Treaty Obligations», (1981) 13 *Case W. Res. J. Int'l L.* 413-432.

SCHAFFER, R., «Succession to Treaties: South African Practice in Light of Current Developments in International Law», (1981) 30 *I.C.L.Q.* 593-627.

UDOKANG, O., «The Succession of New States to Multilateral Treaties», (1970) 9 *Alta L.R.* 118-141.

UDOKANG, O., «Succession to Treaties in New States», (1970) *C.Y.I.L.* 123-157.

WANG, L., «Separate Customs Territory in GATT and Taiwan's Request for GATT Membership». (1991) *Journal of World Trade* 5-19.

WOLF, F., «Les conventions internationales du travail et la succession d'États», (1961) 6 *A.F.D.I.* 742-751.

YASSEN, M.K., «La Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités», (1978) *A.F.D.I.* 54-113.

The International Law Commission, 26th Session, «Draft Articles on the Succession of States in respect of Treaties: The Pragmatic Development of International Law», (1975) 16 *Harv. Int'l L.J.* 638-649.

Annexe 1

Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités

Les États parties à la présente Convention,

Considérant que le processus de décolonisation a entraîné une transformation profonde de la communauté internationale,

Considérant également que d'autres facteurs pourraient conduire à l'avenir à des cas de succession d'États,

Convaincus, dans ces conditions, de la nécessité de codifier et de développer progressivement les règles relatives à la succession d'États en matière de traités en tant que moyen de garantir une plus grande sécurité juridique dans les relations internationales,

Constatant que les principes du libre consentement, de la bonne foi et *pacta sunt servanda* sont universellement reconnus,

Soulignant que le respect constant des traités multilatéraux généraux qui portent sur la codification et le développement progressif du droit international et de ceux dont l'objet et le but intéressent la communauté internationale dans son ensemble est d'une importance particulière pour le renforcement de la paix et de la coopération internationale,

Conscients des principes de droit international incorporés dans la Charte des Nations Unies, tels que les principes concernant l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, l'égalité souveraine et l'indépendance de tous les États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force et le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous,

Rappelant que le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout État est exigée par la Charte des Nations Unies,

Ayant présentes à l'esprit l'article 73 de ladite Convention,

Affirmant que les questions du droit des traités autres que celles auxquelles peut donner lieu une succession d'États sont régies par les règles pertinentes du droit international, y compris par celles des règles du droit international coutumier qui sont incorporées dans la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969,

Affirmant que les règles du droit international coutumier continueront à régir les questions non réglées dans les dispositions de la présente Convention,

Sont convenus de ce qui suit :

Première partie

Dispositions générales

Article premier : Portée de la présente Convention

La présente Convention s'applique aux effets de la succession d'États en matière de traités entre États.

Article 2 : Expressions employées

1. Aux fins de la présente Convention :

- a) l'expression «traité» s'entend d'un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière;
- b) l'expression «succession d'États» s'entend de la substitution d'un État à un autre dans la responsabilité des relations internationales d'un territoire;
- c) l'expression «État prédecesseur» s'entend de l'État auquel un autre État s'est substitué à l'occasion d'une succession d'États;
- d) l'expression «État successeur» s'entend de l'État qui s'est substitué à un autre État à l'occasion d'une succession d'États;
- e) l'expression «date de la succession d'États» s'entend de la date à laquelle l'État successeur s'est substitué à l'État prédecesseur dans la responsabilité des relations internationales du territoire auquel se rapporte la succession d'États;
- f) l'expression «État nouvellement indépendant» s'entend d'un État successeur dont le territoire, immédiatement avant la date de succession d'États, était un territoire dépendant dont l'État prédecesseur avait la responsabilité des relations internationales;
- g) l'expression «notification de succession» s'entend, par rapport à un traité multilatéral, d'une notification, quel que soit son libellé ou sa désignation, faite par un État successeur, exprimant le consentement de cet État à être considéré comme étant lié par le traité.
- h) l'expression «pleins pouvoirs» s'entend, par rapport à une notification de succession ou à toute autre notification faite en vertu de la présente Convention, d'un document émanant de l'autorité compétente d'un État et désignant une ou plusieurs personnes pour représenter l'État en vue de communiquer la notification de succession ou la notification, selon le cas;

- i) les expressions «ratification», «acceptation» et «approbation» s'entendent, selon le cas, de l'acte international ainsi dénommé par lequel un État établit sur le plan international son consentement à être lié par un traité;
- j) l'expression «réserve» s'entend d'une déclaration unilatérale, quel que soit son libellé ou sa désignation, faite par un État quand il signe, ratifie, accepte ou approuve un traité ou y adhère, ou quand il fait une notification de succession à un traité, par laquelle il vise à exclure ou à modifier l'effet juridique de certaines dispositions du traité dans leur application à cet État;
- k) l'expression «État contractant» s'entend d'un État qui a consenti à être lié par le traité, que le traité soit en vigueur ou non;
- l) l'expression «partie» s'entend d'un État qui a consenti à être lié par le traité et à l'égard duquel le traité est en vigueur;
- m) l'expression «autre État partie» s'entend, par rapport à un État successeur, d'une partie, autre que l'État prédecesseur, à un traité en vigueur à la date d'une succession d'États à l'égard du territoire auquel se rapporte cette succession d'États;
- n) l'expression «organisation internationale» s'entend d'une organisation intergouvernementale.

2. Les dispositions du paragraphe 1 concernant les expressions employées dans la présente Convention ne préjugent pas l'emploi de ces expressions ni le sens qui peut leur être donné dans le droit interne des États.

Article 3 : Cas n'entrant pas dans le cadre de la présente Convention

Le fait que la présente Convention ne s'applique pas aux effets de la succession d'États, ni en matière d'accords internationaux conclus entre des États et d'autres sujets du droit international, ni en matière d'accords internationaux qui n'ont pas été conclus par écrit, ne porte pas atteinte :

- a) à l'application à ces cas de toutes règles énoncées dans la présente Convention auxquelles ils sont soumis en vertu du droit international indépendamment de ladite Convention;
- b) à l'application, entre États, de la présente Convention aux effets de la succession d'États en matière d'accords internationaux auxquels sont également parties d'autres sujets du droit international.

Article 4 : Traité constitutif d'organisations internationales et traités adoptés au sein d'une organisation internationale

La présente Convention s'applique aux effets de la succession d'États en ce qui concerne :

- a) tout traité qui est l'acte constitutif d'une organisation internationale, sous réserve des règles concernant l'acquisition de la qualité de membre et sous réserve de toute autre règle pertinente de l'organisation;
- b) tout traité adopté au sein d'une organisation internationale, sous réserve de toute règle pertinente de l'organisation.

Article 5: Obligations imposées par le droit international indépendamment d'un traité

Le fait qu'un traité n'est pas considéré comme étant en vigueur à l'égard d'un État en application de la présente Convention n'affecte en aucune manière le devoir de cet État de remplir toute obligation énoncée dans le traité à laquelle il est soumis en vertu du droit international indépendamment dudit traité.

Article 6 : Cas de succession d'États visés par la présente Convention

La présente Convention s'applique uniquement aux effets d'une succession d'États se produisant conformément au droit international, et plus particulièrement aux principes du droit international incorporés dans la Charte des Nations Unies.

Article 7 : Application dans le temps de la présente Convention

1. Sans préjudice de l'application de toutes règles énoncées dans la présente Convention auxquelles les effets d'une succession d'États seraient soumis en vertu du droit international indépendamment de la Convention, celle-ci s'applique uniquement à l'égard d'une succession d'États qui s'est produite après son entrée en vigueur, sauf s'il en est autrement convenu.
2. Un État successeur peut, au moment où il exprime son consentement à être lié par la présente Convention ou à tout autre moment par la suite, faire une déclaration indiquant qu'il appliquera les dispositions de la Convention à l'égard de sa propre succession d'États, laquelle s'est produite avant l'entrée en vigueur de la Convention, par rapport à tout autre État contractant ou État partie à la Convention qui aura fait une déclaration par laquelle il accepte la déclaration de l'État successeur. Dès l'entrée en vigueur de la Convention entre les États qui auront fait ces déclarations ou dès la déclaration d'acceptation, si celle-ci est postérieure, les dispositions de la Convention s'appliqueront aux effets de la succession d'États à compter de la date de ladite succession.

3. Un État successeur peut, au moment où il signe la présente Convention ou exprime son consentement à être lié par elle, faire une déclaration indiquant qu'il appliquera provisoirement les dispositions de la Convention à l'égard de sa propre succession d'États, laquelle s'est produite avant l'entrée en vigueur de la Convention, par rapport à tout autre État signataire ou contractant qui aura fait une déclaration par laquelle il accepte la déclaration de l'État successeur; dès que la déclaration d'acceptation aura été faite, ces dispositions s'appliqueront provisoirement aux effets de la succession d'États entre ces deux États à compter de la date de ladite succession.

4. Toute déclaration faite conformément au paragraphe 2 ou au paragraphe 3 devra figurer dans une notification écrite communiquée au dépositaire, lequel informera les parties et les États ayant qualité pour devenir parties à la présente Convention de la communication qui lui a été faite de cette notification et de ses termes.

**Article 8 : Accords portant dévolution d'obligations ou de droits conventionnels
d'un État prédecesseur à un État successeur**

1. Les obligations ou les droits d'un État prédecesseur découlant de traités en vigueur à l'égard d'un territoire à la date d'une succession d'États ne deviennent pas les obligations ou les droits de l'État successeur vis-à-vis d'autres États parties à ces traités du seul fait que l'État prédecesseur et l'État successeur ont conclu un accord stipulant que lesdites obligations ou lesdits droits sont dévolus à l'État successeur.

2. Nonobstant la conclusion d'un tel accord, les effets d'une succession d'États sur les traités qui, à la date de cette succession d'États, étaient en vigueur à l'égard du territoire en question sont régis par la présente Convention.

**Article 9 : Déclaration unilatérale d'un État successeur
concernant les traités de l'État prédecesseur**

1. Les obligations ou les droits découlant de traités en vigueur à l'égard d'un territoire à la date d'une succession d'États ne deviennent pas les obligations ou les droits de l'État successeur ni d'autres États parties à ces traités du seul fait qu'une déclaration unilatérale de l'État successeur prévoyant le maintien en vigueur des traités à l'égard de son territoire.

2. En pareil cas, les effets de la succession d'États sur les traités qui, à la date de cette succession d'États étaient en vigueur à l'égard du territoire en question sont régis par la présente Convention.

Article 10 : Traités prévoyant la participation d'un État successeur

1. Lorsqu'un traité dispose qu'en cas de succession d'États un État successeur aura la faculté de se considérer comme partie au traité, cet État peut notifier sa succession à l'égard de ce traité conformément aux dispositions du traité ou, en l'absence de dispositions à cet effet, conformément aux dispositions de la présente Convention.
2. Si un traité dispose qu'en cas de succession d'États un État successeur sera considéré comme partie au traité, cette disposition ne prend effet en tant que telle que si l'État successeur accepte expressément par écrit qu'il en soit ainsi.
3. Dans les cas relevant du paragraphe 1 ou du paragraphe 2, un État successeur qui établit son consentement à être partie au traité est considéré comme partie à compter de la date de succession d'États, à moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il en soit autrement convenu.

Article 11 : Régimes de frontière

Une succession d'États ne porte pas atteinte en tant que telle :

- a) à une frontière établie par un traité; ni
- b) aux obligations et droits établis par un traité et se rapportant au régime d'une frontière.

Article 12 : Autre régimes territoriaux

1. Une succession d'États n'affecte pas en tant que telle :

- a) les obligations se rapportant à l'usage de tout territoire, ou aux restrictions à son usage, établies par un traité au bénéfice de tout territoire d'un État étranger et considérées comme attachées au territoire en question;
- b) les droits établis par un traité au bénéfice de tout territoire et se rapportant à l'usage, ou aux restrictions à l'usage, de tout territoire d'un État étranger et considérés comme attachés au territoire en question.

2. Une succession d'États n'affecte pas en tant que telle :

- a) les obligations se rapportant à l'usage de tout territoire, ou aux restrictions à son usage, établies par un traité au bénéfice d'un groupe d'États ou de tous les États et considérées comme attachées à ce territoire.

b) les droits établis par un traité au bénéfice d'un groupe d'États ou de tous les États et se rapportant à l'usage de tout territoire, ou aux restrictions à l'usage, et considérés comme attachés à ce territoire.

3. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux obligations conventionnelles de l'État prédecesseur prévoyant l'établissement de

Article 13 : La présente Convention et la souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles

Rien dans la présente Convention n'affecte les principes du droit international affirmant la souveraineté permanente de chaque peuple et de chaque État sur ses richesses et ressources naturelles.

Article 14 : Questions relatives à la validité d'un traité

Rien dans la présente Convention n'est considéré comme préjugeant en quoi que ce soit toute question relative à la validité du traité.

Deuxième partie

Succession concernant une partie de territoire

Article 15 : Succession concernant une partie de territoire

Lorsqu'une partie du territoire d'un État, ou lorsque tout territoire pour les relations internationales duquel un État est responsable et qui ne fait pas partie du territoire de cet État, devient partie du territoire d'un autre État :

- a) les traités de l'État prédecesseur cessent d'être en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États à compter de la date de la succession d'États; et
- b) les traités de l'État successeur sont en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États à compter de la date de la succession d'États, à moins qu'il ne ressorte du traité ou qu'il ne soit par ailleurs établi que l'application du traité à ce territoire serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

Troisième partie

États nouvellement indépendants

Section 1 Règle générale

Article 16 : Position à l'égard des traités de l'État prédecesseur

Un État nouvellement indépendant n'est pas tenu de maintenir un traité en vigueur ni d'y devenir partie du seul fait qu'à la date de la succession d'États le traité était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États.

Section 2 Traités multilatéraux

Article 17 : Participation à des traités en vigueur à la date de la succession d'États

1. Sous réserve des paragraphes 2 et 3, un État nouvellement indépendant peut, par une notification de succession, établir sa qualité de partie à tout traité multilatéral qui, à la date de la succession d'États, était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États.
2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État nouvellement indépendant serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.
3. Si, aux termes du traité ou en raison du nombre restreint des États ayant participé à la négociation ainsi que de l'objet et du but du traité, on doit considérer que la participation au traité de tout autre État exige le consentement de toutes les parties, l'État nouvellement indépendant ne peut établir sa qualité de partie au traité qu'avec un tel consentement.

Article 18 : Participation à des traités qui ne sont pas en vigueur à la date de la succession d'États

1. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État nouvellement indépendant peut, par une notification de succession, établir sa qualité d'État contractant à l'égard d'un traité multilatéral qui n'est pas en vigueur si, à la date de la succession d'États, l'État prédecesseur était un État contractant à l'égard du territoire auquel se rapporte cette succession d'États.

2. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État nouvellement indépendant peut, par une notification de succession, établir sa qualité de partie à un traité multilatéral qui entre en vigueur après la date de la succession d'États si, à la date de la succession d'États, l'État prédecesseur était un État contractant à l'égard du territoire auquel se rapporte cette succession d'États.

3. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État nouvellement indépendant serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

4. Si, aux termes du traité ou en raison du nombre restreint des États ayant participé à la négociation ainsi que de l'objet et du but du traité, on doit considérer que la participation au traité de tout autre État exige le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants, l'État nouvellement indépendant ne peut établir sa qualité d'État contractant ou de partie au traité qu'avec un tel consentement.

**Article 19 : Participation à des traités signés par l'État prédecesseur
sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation**

1. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, si, avant la date de la succession d'États, l'État prédecesseur a signé un traité multilatéral sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation et que, ce faisant, son intention a été que le traité s'étende au territoire auquel se rapporte la succession d'États, l'État nouvellement indépendant peut ratifier, accepter ou approuver le traité comme s'il l'avait signé et peut devenir ainsi État contractant ou partie au traité.

2. Aux fins du paragraphe 1, à moins qu'une intention différente ne ressorte du traité ou ne soit par ailleurs établie, la signature d'un traité par l'État prédecesseur est réputée exprimer l'intention que le traité s'étende à l'ensemble du territoire pour les relations internationales duquel l'État prédecesseur était responsable.

3. Le paragraphe 1 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État nouvellement indépendant serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

4. Si, aux termes du traité ou en raison du nombre restreint des États ayant participé à la négociation ainsi que de l'objet et du but du traité, on doit considérer que la participation au traité de tout autre État exige le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants, l'État nouvellement indépendant ne peut devenir État contractant ou partie au traité qu'avec un tel consentement.

Article 20 : Réserves

1. Lorsqu'un État nouvellement indépendant établit par une notification de succession sa qualité d'État contractant ou de partie à un traité multilatéral conformément à l'article 17 ou à l'article 18, il est réputé maintenir toute réserve au traité qui était applicable, à la date de la succession d'États, à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États, à moins que, lorsqu'il fait la notification de succession, il n'exprime l'intention contraire ou ne formule une réserve se rapportant au même sujet que ladite réserve.
2. Lorsqu'il fait une notification de succession établissant sa qualité d'État contractant ou de partie à un traité multilatéral conformément à l'article 17 ou à l'article 18, un État nouvellement indépendant peut formuler une réserve, à moins que la réserve ne soit de celles dont la formulation serait exclue par les dispositions des alinéas *a*, *b* ou *c* de l'article 19 de la *Convention de Vienne sur le droit des traités*.
3. Lorsqu'un État nouvellement indépendant formule une réserve conformément au paragraphe 2, les règles énoncées dans les articles 20 à 23 de la *Convention de Vienne sur le droit des traités* s'appliquent à l'égard de cette réserve.

Article 21 : Consentement à être lié par une partie d'un traité et choix entre des dispositions différentes

1. Lorsqu'il fait une notification de succession, conformément à l'article 17 ou à l'article 18, établissant sa qualité d'État contractant ou de partie à un traité multilatéral, un État nouvellement indépendant peut, si le traité le permet, exprimer son consentement à être lié par une partie du traité ou choisir entre des dispositions différentes dans les conditions énoncées dans le traité pour l'expression d'un tel consentement ou l'exercice d'un tel choix.
2. Un État nouvellement indépendant peut aussi exercer, dans les mêmes conditions que les autres parties ou États contractants, tout droit prévu dans le traité de retirer ou de modifier tout consentement exprimé ou tout choix exercé par lui-même ou par l'État prédecesseur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États.
3. Si l'État nouvellement indépendant n'exprime pas le consentement ou n'exerce pas le choix prévu au paragraphe 1, ou ne retire pas ou ne modifie pas le consentement de l'État prédecesseur ou le choix exercé par l'État prédecesseur comme il est prévu au paragraphe 2, il est réputé maintenir :
 - a) le consentement exprimé par l'État prédecesseur, conformément au traité, à être lié à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États par une partie dudit traité; ou

b) le choix exercé par l'État prédecesseur, conformément au traité, entre des dispositions différentes aux fins de l'application du traité à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États.

Article 22 : Notification de succession

1. Une notification de succession à un traité multilatéral en vertu de l'article 17 ou de l'article 18 doit être faite par écrit.
2. Si la notification de succession n'est pas signée par le chef de l'État, le chef du gouvernement ou le ministre des affaires étrangères, le représentant de l'État qui en fait la communication peut être invité à produire ses pleins pouvoirs.
3. À moins que le traité n'en dispose autrement, la notification de succession :
 - a) est transmise par l'État nouvellement indépendant au dépositaire ou, s'il n'y a pas de dépositaire aux parties ou aux États contractants;
 - b) est considérée comme ayant été faite par l'État nouvellement indépendant à la date à laquelle elle est reçue par le dépositaire ou, s'il n'y a pas de dépositaire, à la date à laquelle elle est reçue par toutes les parties ou, selon le cas, par tous les États contractants.
4. Le paragraphe 3 n'affecte aucune des obligations que le dépositaire peut avoir, conformément au traité ou autrement, d'informer les parties ou les États contractants de la notification de succession ou de toute communication y relative faite par l'État nouvellement indépendant.
5. Sous réserve des dispositions du traité, la notification de succession ou la communication y relative n'est considérée comme ayant été reçue par l'État auquel elle est destinée qu'à partir du moment où cet État en a été informé par le dépositaire.

Article 23 : Effets d'une notification de succession

1. À moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il n'en soit autrement convenu, un État nouvellement indépendant qui fait une notification de succession conformément à l'article 17 ou au paragraphe 2 de l'article 18 est considéré comme partie au traité à compter de la date de la succession d'États ou à compter de la date de l'entrée en vigueur du traité, si cette date est postérieure.
2. Toutefois, l'application du traité est considérée comme suspendue entre l'État nouvellement indépendant et les autres parties au traité jusqu'à la date à laquelle la notification de succession est faite, sauf dans la mesure où le traité est appliqué à titre provisoire conformément à l'article 27 ou s'il en est autrement convenu.

3. À moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il n'en soit autrement convenu, un État nouvellement indépendant qui fait une notification de succession conformément au paragraphe 1 de l'article 18 est considéré comme État contractant à l'égard du traité à partir de la date à laquelle al notification de succession est faite.

Section 3 Traités bilatéraux

Article 24 : Conditions requises pour qu'un traité soit considéré comme étant en vigueur dans le cas d'une succession d'États

1. Un traité bilatéral qui, à la date d'une succession d'États, était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États est considéré comme étant en vigueur entre un État nouvellement indépendant et l'autre État partie :

- a) s'ils en sont expressément convenus; ou
- b) si, en raison de leur conduite, il doivent être considérés comme en étant ainsi convenus.

2. Un traité considéré comme étant en vigueur en application du paragraphe 1 s'applique dans les relations entre l'État nouvellement indépendant et l'autre État partie à partir de la date de la succession d'États, à moins qu'une intention différente ne ressorte de leur accord ou ne soit par ailleurs établie.

Article 25 : Situation entre l'État prédecesseur et l'État nouvellement indépendant

Un traité qui, en application de l'article 24, est considéré comme étant en vigueur entre un État nouvellement indépendant et l'autre État partie ne doit pas, de ce seul fait, être considéré comme étant également en vigueur dans les relations entre l'État prédecesseur et l'État nouvellement indépendant .

Article 26 : Extinction, suspension ou amendement du traité entre l'État prédecesseur et l'autre État partie

1. Lorsque, en application de l'article 24, un traité est considéré comme étant en vigueur entre un État nouvellement indépendant et l'autre État partie, ce traité :

- a) ne cesse pas d'être en vigueur entre eux du seul fait qu'il y a ultérieurement été mis fin dans les relations entre l'État prédecesseur et l'autre État partie;
- b) n'est pas suspendu dans les relations entre eux du seul fait qu'il a ultérieurement été suspendu dans les relations entre l'État prédecesseur et l'autre État partie;

c) n'est pas amendé dans les relations entre eux du seul fait qu'il a ultérieurement été amendé dans les relations entre l'État prédecesseur et l'autre État partie.

2. Le fait qu'il a été mis fin au traité ou, selon le cas, que son application a été suspendue dans les relations entre l'État prédecesseur et l'autre État partie après la date de la succession d'États n'empêche pas le traité d'être considéré comme étant en vigueur ou, selon le cas, en application entre l'État nouvellement indépendant et l'autre État partie s'il est établi, conformément à l'article 24, qu'ils en étaient ainsi convenus.

3. Le fait qu'un traité a été amendé dans les relations entre l'État prédecesseur et l'autre État partie après la date de la succession d'États n'empêche pas le traité non amendé d'être considéré comme étant en vigueur, en application de l'article 24, entre l'État nouvellement indépendant et l'autre État partie, à moins qu'il ne soit établi que leur intention était de rendre applicable entre eux le traité amendé.

Section 4 Application provisoire

Article 27 : Traité multilatéraux

1. Si, à la date de la succession d'États, un traité multilatéral était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États et si l'État nouvellement indépendant fait part de son intention que ce traité soit appliqué à titre provisoire à l'égard de son territoire, le traité s'applique à ce titre entre l'État nouvellement indépendant et toute partie qui y consent expressément ou qui, en raison de sa conduite, doit être considérée comme y ayant consentie.

2. Toutefois, dans le cas d'un traité appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, le consentement de toutes les parties à une telle application provisoire est requis.

3. Si, à la date de la succession d'États, un traité multilatéral non encore en vigueur était appliqué à titre provisoire à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États et si l'État nouvellement indépendant fait part de son intention que ce traité continue à être appliqué à titre provisoire à l'égard de son territoire, le traité s'applique à ce titre entre l'État nouvellement indépendant et tout État contractant qui y consent expressément ou qui, en raison de sa conduite, doit être considéré comme y ayant consenti.

4. Toutefois, dans le cas d'un traité appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, le consentement de tous les États contractants à une telle application provisoire est requis.

5. Les paragraphes 1 à 4 ne s'appliquent pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État nouvellement indépendant serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

Article 28 : Traités bilatéraux

Un traité bilatéral qui, à la date d'une succession d'États, était en vigueur ou était appliqué à titre provisoire à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États est considéré comme s'appliquant à titre provisoire entre l'État nouvellement indépendant et l'autre État intéressé :

- a) s'ils en conviennent expressément; ou
- b) si, en raison de leur conduite, ils doivent être considérés comme en étant ainsi convenus.

Article 29 : Fin de l'application provisoire

1. À moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il n'en soit autrement convenu, l'application provisoire d'un traité multilatéral conformément à l'article 27 peut prendre fin :

- a) par un préavis raisonnable donné à cet effet par l'État nouvellement indépendant ou la partie ou l'État contractant qui applique le traité à titre provisoire et à l'expiration de ce préavis; ou
- b) dans le cas d'un traité appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, par un préavis raisonnable donné à cet effet par l'État nouvellement indépendant ou toutes les parties ou, selon le cas, tous les États contractants et à l'expiration de ce préavis.

2. À moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il n'en soit autrement convenu, l'application provisoire d'un traité bilatéral conformément à l'article 28 peut prendre fin par un préavis raisonnable donné à cet effet par l'État nouvellement indépendant ou l'autre État intéressé et à l'expiration de ce préavis.

3. À moins que le traité ne prévoie un délai plus court pour y mettre fin ou qu'il n'en soit autrement convenu, le préavis raisonnable pour mettre fin à l'application provisoire est un préavis de douze mois à compter de la date à laquelle il est reçu par l'autre État ou les autres États qui appliquent le traité à titre provisoire.

4. À moins que le traité n'en dispose autrement ou qu'il n'en soit autrement convenu, l'application provisoire d'un traité multilatéral conformément à l'article 27 prend fin si l'État nouvellement indépendant fait part de son intention de ne pas devenir partie au traité.

Section 5
États nouvellement indépendants formés
de deux ou plusieurs territoires

Article 30 : États nouvellement indépendants formés de deux ou plusieurs territoires

1. Les articles 16 à 29 s'appliquent dans le cas d'un État nouvellement indépendant formé de deux ou plusieurs territoires
2. Lorsqu'un État nouvellement indépendant formé de deux ou plusieurs territoires est considéré comme étant partie à un traité ou devient partie à un traité en vertu des articles 17, 18 ou 24 et qu'à la date de la succession d'États le traité était en vigueur ou que le consentement à être lié avait été donné à l'égard d'un ou de plusieurs de ces territoires, mais non pas de tous, le traité s'applique à l'égard de l'ensemble du territoire de cet État, à moins :
 - a) qu'il ne ressorte du traité ou qu'il ne soit par ailleurs établi que l'application du traité à l'ensemble du territoire serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité;
 - b) que, dans le cas d'un traité multilatéral autre que celui qui est visé au paragraphe 1 de l'article 17 ou au paragraphe 4 de l'article 18, la notification de succession ne soit limitée au territoire à l'égard duquel le consentement à être lié par le traité avait été donné avant cette date;
 - c) que, dans le cas d'un traité multilatéral visé au paragraphe 3 de l'article 17 ou au paragraphe 4 de l'article 18, l'État nouvellement indépendant et les autres États parties ou, selon le cas, les autres États contractants, n'en conviennent autrement; ou
 - d) que, dans le cas d'un traité bilatéral, l'État nouvellement indépendant et l'autre État intéressé n'en conviennent autrement.
3. Lorsqu'un État nouvellement indépendant formé de deux ou plusieurs territoires devient partie à un traité multilatéral conformément à l'article 19 et que, par la signature de l'État ou des États prédecesseurs, l'intention de cet État ou de ces États a été que le traité s'étende à un ou plusieurs de ces territoires, mais non pas à tous, le traité s'applique à l'ensemble du territoire de l'État nouvellement indépendant, à moins :
 - a) qu'il ne ressorte du traité ou qu'il ne soit par ailleurs établi que l'application du traité à l'ensemble du territoire serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité;

b) que, dans le cas d'un traité multilatéral autre que celui qui est visé au paragraphe 4 de l'article 19, la ratification, l'acceptation ou l'approbation du traité ne soit limitée au territoire ou aux territoires auxquels l'intention était d'étendre le traité; ou

c) que, dans le cas d'un traité multilatéral visé au paragraphe 4 de l'article 19, l'État nouvellement indépendant et les autres États parties ou, selon le cas, les autres États contractants n'en conviennent autrement.

Quatrième partie

Unification et séparation d'États

Article 31 : Effets d'une unification d'États à l'égard des traités en vigueur à la date de la succession d'États

1. Lorsque deux ou plusieurs États s'unissent et forment ainsi un État successeur, tout traité qui, à la date de la succession d'États, est en vigueur à l'égard de l'un quelconque de ces États reste en vigueur à l'égard de l'État successeur, à moins :

a) que l'État successeur et l'autre État partie ou les autres États parties n'en conviennent autrement; ou

b) qu'il ne ressort du traité ou qu'il ne soit par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

2. Tout traité qui reste en vigueur conformément au paragraphe 1 ne s'applique qu'à l'égard de la partie du territoire de l'État successeur à l'égard de laquelle ce traité était en vigueur à la date de la succession d'États, à moins :

a) que, dans le cas d'un traité multilatéral n'appartenant pas à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne donne notification que le traité s'applique à l'égard de l'ensemble de son territoire;

b) que, dans le cas d'un traité multilatéral appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur et les autres États parties n'en conviennent autrement; ou

c) que, dans le cas d'un traité bilatéral, l'État successeur et l'autre État partie n'en conviennent autrement.

3. L'alinéa *a* du paragraphe 2 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'ensemble du territoire de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

**Article 32 : Effets d'une unification d'États à l'égard des traités
qui ne sont pas en vigueur à la date de la succession d'États**

1. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État successeur relevant de l'article 31 peut, par une notification à cet effet, établir sa qualité d'État contractant à l'égard d'un traité multilatéral qui n'est pas en vigueur si, à la date de la succession d'États, l'un quelconque des États prédecesseurs était un État contractant à l'égard du traité.

2. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État successeur relevant de l'article 31 peut, par une notification à cet effet, établir sa qualité de partie à un traité multilatéral qui entre en vigueur après la date de la succession d'États si, à cette date, l'un quelconque des États prédecesseurs était un État contractant à l'égard du traité.

3. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

4. Si le traité appartient à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne peut établir sa qualité, à l'égard du traité, de partie ou d'État contractant qu'avec le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants.

5. Tout traité à l'égard duquel l'État successeur devient État contractant ou partie en application du paragraphe 1 ou du paragraphe 2 ne s'applique qu'à l'égard de la partie du territoire de l'État successeur pour laquelle le consentement à être lié par le traité a été donné avant la date de la succession d'États, à moins :

a) que, dans le cas d'un traité multilatéral n'appartenant pas à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur n'indique, dans la notification fait conformément au paragraphe 1 ou au paragraphe 2, que le traité s'applique à l'égard de l'ensemble de son territoire; ou

b) que, dans le cas d'un traité multilatéral appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur et toutes les parties ou, selon le cas, tous les États contractants n'en conviennent autrement.

6. L'alinéa *a* du paragraphe 5 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard du territoire de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

Article 33 : Effets d'une unification d'États à l'égard des traités signés par un État prédecesseur sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation

1. Sous réserve des paragraphes 2 et 3 , si, avant la date de la succession d'États, l'un des États prédecesseurs a signé un traité multilatéral sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, un État successeur relevant de l'article 31 peut ratifier, accepter ou approuver le traité comme s'il l'avait signé et peut devenir ainsi État contractant ou partie au traité.
2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.
3. Si le traité appartient à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne peut devenir État contractant ou partie au traité qu'avec le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants.
4. Tout traité à l'égard duquel l'État successeur devient État contractant ou partie en application du paragraphe 1 ne s'applique qu'à l'égard de la partie du territoire de l'État successeur pour laquelle le traité a été signé par l'un des États prédecesseurs, à moins :
 - a) que, dans le cas d'un traité multilatéral n'appartenant pas à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne fasse connaître, lorsqu'il ratifie, accepte ou approuve le traité, que le traité s'applique à l'égard de l'ensemble de son territoire; ou
 - b) que, dans le cas d'un traité multilatéral appartenant à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur et toutes les parties ou, selon le cas, tous les États contractants n'en conviennent autrement.
5. L'alinéa a du paragraphe 4 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'ensemble du territoire de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

Article 34 : Succession d'États en cas de séparation de parties d'un État

1. Lorsqu'une partie ou des parties du territoire d'un État s'en séparent pour former un ou plusieurs États, que l'État prédecesseur continue ou non d'exister :
 - a) tout traité en vigueur à la date de la succession d'États à l'égard de l'ensemble du territoire de l'État prédecesseur reste en vigueur à l'égard de chaque État successeur ainsi formé;

b) tout traité en vigueur à la date de la succession d'États à l'égard uniquement de la partie du territoire de l'État prédecesseur qui est devenu un État successeur reste en vigueur à l'égard de cet État successeur seul.

2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas :

a) si les États intéressés en conviennent autrement; ou

b) s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité

**Article 35 : Cas de l'État qui subsiste après séparation
d'une partie de son territoire**

Lorsque, après séparation de toute partie du territoire d'un État, l'État prédecesseur continue d'exister, tout traité qui, à la date de la succession d'États, était en vigueur à l'égard de l'État prédecesseur reste en vigueur à l'égard du reste de son territoire, à moins :

a) que les États intéressés n'en conviennent autrement;

b) qu'il ne soit établi que le traité se rapporte uniquement au territoire qui s'est séparé de l'État prédecesseur; ou

c) qu'il ressort du traité ou qu'il ne soit par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État prédecesseur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

**Article 36 : Participation à des traités qui ne sont pas en vigueur
à la date de la succession d'États, en cas de
séparation de parties d'un État**

1. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État successeur relevant du paragraphe 1 de l'article 34 peut, par une notification à cet effet, établir sa qualité d'État contractant à l'égard d'un traité multilatéral qui n'est pas en vigueur si, à la date de la succession d'États, l'État prédecesseur était un État contractant à l'égard du traité en ce qui concerne le territoire auquel se rapporte la succession d'États.

2. Sous réserve des paragraphes 3 et 4, un État successeur relevant du paragraphe 1 de l'article 34 peut, par une notification à cet effet, établir sa qualité de partie à un traité multilatéral qui entre en vigueur après la date de la succession d'États si, à cette date, l'État prédecesseur était un État contractant à l'égard du traité en ce qui concerne le territoire auquel se rapporte la succession d'États.

3. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

4. Si le traité appartient à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne peut établir, à l'égard du traité, sa qualité de partie ou d'État contractant qu'avec le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants.

**Article 37 : Participation à des traités signés par l'État prédécesseur
sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation,
en cas de séparation de parties d'un État**

1. Sous réserve des paragraphes 2 et 3, si, avant la date de la succession d'États, l'État prédécesseur a signé un traité multilatéral sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation et si, au cas où il aurait été en vigueur à cette date, le traité se serait appliqué à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États, un État successeur relevant du paragraphe 1 de l'article 34 peut ratifier, accepter ou approuver le traité comme s'il avait signé ce traité, et peut devenir ainsi État contractant ou partie au traité.

2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas s'il ressort du traité ou s'il est par ailleurs établi que l'application du traité à l'égard de l'État successeur serait incompatible avec l'objet et le but du traité ou changerait radicalement les conditions d'exécution du traité.

3. Si le traité appartient à la catégorie visée au paragraphe 3 de l'article 17, l'État successeur ne peut devenir État contractant ou partie au traité qu'avec le consentement de toutes les parties ou de tous les États contractants.

Article 38 : Notification

1. Une notification ne vertu des articles 31, 32 ou 36 doit être faite par écrit.

2. Si la notification n'est pas signée par le chef de l'État, le chef du gouvernement ou le ministre des affaires étrangères, le représentant de l'État qui en fait la communication peut être invité à produire ses pleins pouvoirs.

3. À moins que le traité n'en dispose autrement, la notification :

a) est transmise par l'État successeur au dépositaire ou, s'il n'y a pas de dépositaire, aux parties ou aux États contractants;

b) est considérée comme ayant été faite par l'État successeur à la date à laquelle elle est reçue par le dépositaire ou, s'il n'y a pas de dépositaire, à la date à laquelle elle est reçue par toutes les parties ou, selon le cas, par tous les États contractants.

4. Le paragraphe 3 n'affecte aucune des obligations que le dépositaire peut avoir, conformément au traité ou autrement, d'informer les parties ou les États contractants de la notification ou de toute communication y relative faite par l'État successeur.

5. Sous réserve des dispositions du traité, la notification ou la communication n'est considérée comme ayant été reçue par l'État auquel elle est destinée qu'à partir du moment où cet État en a été informé par le dépositaire.

Cinquième partie

Dispositions diverses

Article 39 : Cas de responsabilité d'un État ou d'ouverture des hostilités

Les dispositions de la présente Convention ne préjugent aucune question qui pourrait se poser à propos des effets d'une succession d'États à l'égard d'un traité en raison de la responsabilité internationale d'un État ou de l'ouverture d'hostilités entre États.

Article 40 : Cas d'occupation militaire

Les dispositions de la présente Convention ne préjugent aucune question qui pourrait se poser à propos d'un traité du fait de l'occupation militaire d'un territoire.

Sixième partie

Règlement des différends

Article 41 : Consultation et négociation

Si un différend concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention surgit entre deux ou plusieurs Parties à celle-ci, lesdites Parties s'efforcent, à la demande de l'une quelconque d'entre elles, de la résoudre par un processus de consultation et de négociation.

Article 42 : Conciliation

Si le différend n'est pas résolu dans un délai de 6 mois à compter de la date à laquelle la demande visée à l'article 41 a été faite, toute partie au différend peut soumettre celui-ci à la procédure de conciliation indiquée dans l'Annexe de la présente Convention en adressant une

demande à cet effet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en informant de cette demande l'autre État partie ou les autres parties au différend.

Article 43 : Règlement judiciaire et arbitrage

Tout État peut, au moment où il signe ou ratifie la présente Convention ou lorsqu'il y adhère ou à tout moment par la suite, déclarer, par une notification adressée au dépositaire, que si un différend n'a pas été résolu par l'application des procédures indiquées dans les articles 41 et 42, ce différend peut être soumis à la décision de la Cour internationale de Justice au moyen d'un requête faite par toute partie au différend, ou bien à l'arbitrage, à condition que l'autre partie ait fait une déclaration analogue.

Article 44 : Règlement par un accord commun

Nonobstant les articles 41, 42, et 43, si un différend concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention surgit entre deux ou plusieurs Parties à celle-ci, lesdites Parties peuvent décider d'un commun accord de soumettre ce différend à la Cour internationale de Justice, ou à l'arbitrage, ou à toute autre procédure appropriée de règlement des différends

Article 45 : Autres dispositions en vigueur pour le règlement des différends

Rien dans les articles 41 à 44 n'affecte les droits ou les obligations des Parties à la présente Convention découlant de toutes dispositions en vigueur entre elles concernant le règlement des différends.

Septième partie

Dispositions finales

Article 46 : Signature

La présente Convention sera ouverte à la signature de tous les États de la manière suivante : jusqu'au 28 février 1979, au Ministère fédéral des affaires étrangères de la République d'Autriche et ensuite jusqu'au 31 août 1979, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Article 47 : Ratification

La présente Convention sera soumise à ratification. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Article 48 : Adhésion

La présente Convention restera ouverte à l'adhésion de tout État. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Article 49 : Entrée en vigueur

- 1. La présente Convention entrera en vigueur le trentième jour qui suivra le dépôt du quinzième instrument de ratification ou d'adhésion.**
- 2. Pour chacun des États qui ratifieront la Convention ou y adhéreront après le dépôt du quinzième instrument de ratification ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur le trentième jour après le dépôt par cet État de son instrument de ratification ou d'adhésion.**

Article 50 : Textes authentiques

L'original de la présente Convention, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sont également authentiques, sera déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé la présente Convention.

FAIT à Vienne le vingt-trois août mil neuf cent soixante-dix-huit.

Daniel Turp

Annexe 2

Liste des traités multilatéraux du Canada et des conditions de succession du Québec

Remarque : les sujets sont présentés par ordre alphabétique.

Daniel Turp

TRAITS MULTILATÉRAUX DU CANADA		CONDITIONS DE SUCCESSION DU QUÉBEC							
Adoption	L'acte du traité	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désert
AFRIQUE									
1. Convention portant révision de l'Acte général de Berlin du 26 février 1886 et de l'Acte général et de la déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890	11/IV/19	31/VI/20					X		
2. Convention sur le régime des spiritueux en Afrique et Protocole	10/IV/19	31/VI/20					X		
ASIE ET AFRICHE									
3. Arrangement international pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (maladies infectieuses des animaux).	25/XI/24	14/IV/59					X		
4. Constitution de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	16/IV/45	17/IV/45					X		
5. Convention internationale pour la protection des végétaux	6/12/51	10/VI/51					X		

AFFILIATION

1. Convention portant révision de l'Acte général de Berlin du 26 février 1886 et de l'Acte général et de la déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890
2. Convention sur le régime des spiritueux en Afrique et Protocole
3. Arrangement international pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (maladies infectieuses des animaux).
4. Constitution de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
5. Convention internationale pour la protection des végétaux

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	Fin vigueur ((Canada))	Succession automat.	Libre opt. Renéo.	Demande d'adm.	Sans int. Décret
6. Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	6/4/3/79				08/12/80				X
7. Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 21 octobre 1978	02/12/61	31/10/79	(M/02/91)	(M/03/91)			X		
AGRICULTURE — RECHERCHE									
8. Convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain.	27/10/88		(M/01/89)	(M/01/89)	18/11/89		X		
AIR									
9. Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (avec Protocole additionnel)	12/10/29				08/04/47		X		
10. Convention relative à l'aviation civile internationale	7/12/44				04/04/47		R		
11. Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale	24/10/68				2/10/69/69		X		
12. Procès-verbal de rectification du Protocole du 24 septembre 1968 concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale	08/04/69				08/04/69		X		
13. Accord relatif au transit des services aériens internationaux (dénoncé le 10/11/88)	07/12/44				10/12/45		X		
14. Protocole concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale	27/05/47				20/03/61		X		
15. Protocole amendant l'article 45 de la Convention relative à l'aviation civile internationale	14/04/54				02/09/58		X		
16. Protocole concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale (articles 48.3, 49.1 et 61 de la Convention)	13/04/54				12/12/56		X		

Titre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Réfég.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
17. Convention portant modification de la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international.	25/IV/955	17/IV/64	X						
18. Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne de l'Islande	25/IV/956	06/IX/58	X						
19. Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Géorgie et des îles Féroé.	25/IV/956	(K/K/958	X						
20. Protocole concernant un amendement à l'article 48a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale.	15/IV/962	11/IV/75	X						
21. Convention relative aux infractions et à certains autres actes surveillant à bord des aéronefs.	14/IV/963	05/02/70	X						
22. Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs.	16/12/70	24/07/72	X						
23. Protocole portant amendement à l'Article 56 de la Convention relative à l'aviation civile internationale.	07/IV/771	19/12/74	X						
24. Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.	23/IV/771	26/01/73	X						
25. Protocole portant amendement à l'Article 5(1a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale (augmentation du nombre des membres).	16/IV/774	15/02/80	X						
26. Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéronefs servant à l'aviation civile internationale.	24/IV/2/88	24/02/88	X						
27. Protocole portant amendement à l'Article 5(1a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale	26/IV/941	19/14/91	X						

Titre du traité	Adoption	Enoncé en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Livre opt. Rég. G.O.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
ALLUMETTES									
28. Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes.	26/IV/96				21/XI/91				x
ARBITRAJE									
29. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.	10/XI/88				12/XI/86				x
ARMES NUCLÉAIRES (Non prolifération)									
30. Traité sur la non prolifération des armes nucléaires.	01/AD/88				05/VII/91				x
31. Traité relatif au contrôle des armes nucléaires sur le front des mers.	11/XII/71				1/XI/72				x
AUTRICHE									
32. Traité d'Etat portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démontée.	1/XI/59				2/XI/59				x
BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX									
33. Protocole relatif aux immunités de la Banque des règlements internationaux.	14/VI/86				20/VI/88				x
BLÉ									
34. Convention sur le commerce du blé.	14/II/86				01/AD/86				x
35. Convention relative à l'acte alimentaire, 1980.	1/XII/80				01/AD/80				x
36. Protocole de 1981 portant deuxième prolongation de la Convention de l'acte alimentaire	14/IV/81				01/AD/81				x

Fine du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Rendgo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
BUS									
37. Accord international de 1983 sur les bus tropicaux.	18/11/83	02/01/84			21/05/84(x ¹)				x
BREVETS			21/09/64			01/09/72	x		
M. Accord pour la sauvegarde musicale du secret des inventions intérêts dans la défense et ayant fait l'objet de demandes de brevet.									
39. Traité de coopération en matière de brevets.	19/06/70	19/06/70	10/11/89	12/11/89	02/01/90	x			
CÂBLES SUB-MARINS									
40. Convention pour la protection des câbles sous-marins.	14/03/1984			23/09/1988	x				
CAFÉ			16/09/72			01/11/83(x ²)	x		
41. Accord international de 1983 sur le café.									
CADUTCHOUC NATUREL									
42. Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel.		04/10/79			15/04/82	x			
CHASSE À LA BALEINE									
43. Convention sur la réglementation de la chasse à la baleine.		24/03/11			12/03/16	x			

¹ En vigueur provisoirement
² En vigueur provisoirement

³. Pour ce qui est des engagements pris avec d'autres que les concessions (principales ouvertes, accords négociés sous les autorités du GATT), c'est que l'État successif informe des divers engagements acceptés et le fait préalablement, fait connaitre au Secrétaire du GATT son intention d'en faire valoir par ces divers engagements à l'acte de maintien de l'accès aux marchés étrangers (renouvellement des engagements pris avec d'autres). (Ivan BERNIER, « Le maintien de l'accès aux marchés étrangers : renouvellement des engagements pris avec d'autres », dans *COMMISSION SUR L'AVENIR DU TTOQII*, I. CONSTITUTIONNEL, I. QU'EST-CE QU'UN TTOQII ?, à la page 5, *du statut politique et institutionnel du Québec*, Document de travail numéro 1, p. 1, à la page 5).

Livre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renégot.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
51. Accord relatif à l'interprétation et à l'application des Articles VI, XVI et XXIII du GATT (Subventions / Mesures compensatoires).	12/IV/79				01/VI/80		X(1)		
52. Accord relatif aux marchés publics.	12/IV/79				01/VII/81		X(1)		
53. Accord relatif au commerce des aéronefs civils.	12/IV/79				01/VI/80		X(1)		
54. Accord relatif à la mise en œuvre de l'Article VI du GATT (Droits anti dumping).	12/IV/79				01/VII/80		X(1)		
55. Accord relatif à la mise en œuvre de l'Article VII du GATT (Valeur en denude).	12/IV/79				01/VII/81		X(1)		
56. Protocole à l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'Article VII du GATT (Valeur en douane).	01/II/79				01/VI/81		X(1)		
57. Protocole de Genève (1979) annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.	30/VI/79				01/VI/81		X(1)		
58. Protocole additionnel au Protocole de Genève (1979) annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.	22/II/79				01/VI/81		X(1)		
59. Deuxième Protocole de Genève (1987) annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.	05/IV/87				2/VI/87	01/VI/88	X(1)		
60. Protocole (1986) à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce portant modification de l'annexe de l'Accord du 12 avril 1979 relatif au commerce des aéronefs civils.	02/12/86				2/VI/87	01/VI/88	X(1)		
COMMISSION DU PNUD/ILR									
61. Convention placent la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO.					19/II/59				
					28/I/62				
							X		

Titre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	Fin vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Rendgo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
CONSERVATION									
62. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine.	02/02/71					15/05/81		X	
63. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.	03/03/73					(14)07/75	X		
64. Accord sur la conservation des ours blancs (polaires).	15/11/73					26/05/76	X		
65. Traité sur l'Antarctique.	01/12/59	24/06/61	(14)05/88 ^a		(11)07/88	30/07/88	X	X	
66. Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.	20/05/80	07/04/82			(11)07/88	30/07/88	X		
67. Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique.	01/04/72				(14)10/90	03/11/90	X		
CONTENEURS									
68. Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC).	02/12/72					19/02/82	X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE									
69. Accord relatif au Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus. 1940.	19/09/60					12/01/61	X		
70. Accord relatif au Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus (supplément).						31/12/64	(16)04/64	X	
71. Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec deux Protocoles additionnels.	14/12/60					30/09/61		X	
72. Accord sur le Fonds d'aménagement de Tarbela 1968.						02/05/68		X	

^a En cours d'accès

<u>Type du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>L'intérêt en Vigueur</u>	<u>Signature (Canada)</u>	<u>Ratification (Canada)</u>	<u>En vigueur (Canada)</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégot.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
71. Accord sur le Fonds d'aménagement de Tarbela (Supplément), 1975.	15/08/75				15/08/75	X			
74. Accord sur les arrangements administratifs pour le Plan d'aménagement énergétique et d'irrigation du Prék Thnai (Cambodge).	13/11/68				13/11/68	X			
75. Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes.	18/10/69				26/01/70	X			
76. Deuxième Convention sur le Fonds d'aménagement de la Nam Ngum.	26/06/74				05/01/74	X			
77. Convention additionnelle, 1976, à la deuxième Convention sur le Fonds d'aménagement de la Nam Ngum.	12/04/76				12/04/76	X			
78. Accord de coopération économique entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements des Etats membres de l'Association des South East Asian Nations.	25/09/81				01/06/82	X			
79. Convention portant création de l'Agence multilatérale des garanties des investissements.	11/10/85		30/09/87		12/04/88	X			
CULTURE									
80. Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).	16/11/45				04/11/46	X			
81. Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et audiovisuel de caractère éducatif, scientifique et culturel, avec l'exception des signatures (Accord de Beyrouth).	15/07/49				12/08/54	X			
82. Statuts du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.					07/11/78	X			
83. Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique.					07/10/70	X			

Fonc du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	Fin vigeur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
84. Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.	14/11/70				28/XI/78	X			
85. Convention concernant la protection du patrimoine mondial.	23/11/72				23/11/76	X			
DÉFENSE					27/XI/41				X
86. Protocole entre le Canada, le Royaume Uni et les États-Unis concernant la défense de l'Est-Neuve.	27/XI/41				24/AVR/49				
87. Traité de l'Atlantique Nord	(14/XII/49)				27/XI/51	X			
88. Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces.	19/XI/51				01/APR/54				
89. Convention sur le statut de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international.	21/XI/51				15/APR/52	X			
90. Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accès de la Grèce et de la Turquie.	17/IV/51				11/APR/54				
91. Accord relatif au statut des forces des Nations Unies au Japon.	19/XI/54				06/05/55	X			
92. Convention sur la présence des forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.	2/VII/54				05/05/55				X
93. Protocole d'accès au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne.	2/VII/54				01/AVR/59				
94. Accord entre le Canada, le Royaume Uni et la République fédérale d'Allemagne concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Spitzberg-Laneburg	(1) AVR/59				01/AVR/63	X			
95. I. Les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne	(1) AVR/59				01/APR/61	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Entrée en Vigueur</u>	<u>Signature (Canada)</u>	<u>Ratification (Canada)</u>	<u>En vigueur (Canada)</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
96. Protocole de signature de l'Accord complémentaire du 1 août 1959.	03/08/59				01/07/63		X		
97. Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention du 19 juin 1951.	03/08/59				01/07/63		X		
98. Accord administratif portant application de l'Article 60 de l'Accord du 1 août 1959 complétant la Convention du 19 juin 1951.	(03/08/59)				01/07/63		X		
99. Accord sur le statut du personnel des États d'origine attaché à un Quartier Général militaire international de l'OTAN en République fédérative d'Allemagne.	(07/02/69)				29/01/70		X		
100. Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques.	19/10/70				07/02/71		X		
101. Échange de notes constituant un Accord au sujet de la Convention entre les États Parties à l'OTAN sur le statut de leurs forces, de l'Accord complétant celle Convention en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en RFA et des accords qui s'y rapportent.	25/09/90				25/09/90		R		
102. Échange de Notes constituant un Accord au sujet de la Convention du 23 octobre 1954 sur la présence de forces étrangères en République fédérale d'Allemagne.	25/09/90				25/09/90		X		
DESARMEMENT									
103. Traité pour la limitation et la réduction des armements navals (Traité naval de Londres).	22/04/40				31/12/30		X		
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bacteriologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.	11/04/72				26/03/75		X		
105. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD).	11/05/77				11/05/81		X		

<u>Titre du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Façonné en Vigueur</u>	<u>Signature</u> (Canada)	<u>Ratification</u> (Canada)	<u>En vigueur</u> (Canada)	<u>Succession</u> automat.	<u>Libre opt.</u> Renego.	<u>Demande</u> d'adm.	<u>Sans int.</u> Décret
106. Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (avec l'Ancre).	19/11/70	19/11/70						R	
DOLIANE.									
107. Convention internationale pour la publication des tarifs douaniers.	05/07/1890				01/04/1891	X			
108. Protocole modifiant la Convention du 5 juillet 1890 concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	16/12/49				05/05/50		X		
109. Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière.	15/12/50				12/10/71		X		
110. Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire.	07/11/52				12/07/74	X			
111. Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme.	14/06/54				11/09/57	X			
112. Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés.	14/06/54				15/12/57	X			
113. Convention douanière sur les carnets A.T.A. pour l'admission temporaire de marchandises.	06/12/61				10/09/72	X			
114. Convention douanière relative à l'importation temporaire de matière scientifique.	11/06/68				24/10/74	X			
115. Convention douanière relative aux conteneurs, 1972.	02/12/72				10/06/76	X			
116. Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.	18/05/73				25/09/74	X			
117. Convention douanière au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (avec Annexes).	14/11/75				21/04/81	X			

Lieu du traité	Adoption	Façonné en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
118. Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.	14/06/83	10/12/86	15/12/87	01/01/88	X				
119. Protocole d'amendement à la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.	24/05/96		15/12/87	01/01/88	X				
120. Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières.	19/05/77	19/05/91	19/12/90	X					
DROIT									
121. Statut organique de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).	15/01/40		02/03/68						
122. Statut de la Conférence de La Haye de droit international privé.	31/10/51		07/10/68		X				
123. Convention de Vienne sur le droit des traités, avec Annexes.	23/05/69		27/01/80		X				
124. Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international.	26/10/73		19/02/78		X				
125. Convention relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance.	01/07/85		11/10/88						
126. United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods.	11/04/80		2/04/91	01/05/92	X				
DROIT D'AUTEUR — UNIVERSELLE									
127. Convention universelle sur le droit d'auteur.	06/09/52		10/09/62		X				

"En vertu de l'article 17(1) de la Convention de Vienne sur les successions d'états en matière de traité, lorsque l'Etat précurseur a signé un traité sans réserves de ratification, acceptation ou approbation, l'Etat successeur peut, dans la mesure où il a approuvé ce traité, considérer qu'il l'avait signé; et devient ainsi titulaire d'un contrat pour lequel le Québec pourrait devenir titulaire dans la mesure où il l'aurait accepté." (Tout un des traités pour lequel le Québec pourrait devenir titulaire dans la mesure où il l'aurait accepté.)

<u>Lieu du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Entrée en Vigueur</u>	<u>Signature (Canada)</u>	<u>Ratification (Canada)</u>	<u>En vigueur (Canada)</u>	<u>Succession automatique</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désert.</u>
I28. Protocole III annexé à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur, relatif à la ratification, acceptation ou adhésion conditionnelle.	(16/IV/52)				10/VI/62	X			
DROIT D'AUTEUR — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE									
I29. Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.	(22/XI/28)			01/IV/31		X			
I30. Convention internationale révisant à nouveau la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886.	14/VI/67			07/VI/70		X			
I31. Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles.	21/IV/89			21/12/89		R			
DROIT D'AUTEUR — OMPI									
I32. Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).	14/VI/67			26/XI/70		X			
DROIT DE LA GUERRE									
I33. Déclaration concernant la renonciation, en temps de guerre, de l'emploi de tout projectile explosif d'un poids inférieur à 400 grammes.	11/12/1868				11/12/1868	X			
I34. Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (Convention II).	29/VI/1890				(14/IV/1949)	X			
I35. Convention pour l'adaptaion à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 juillet 1864 (Convention III).	29/VI/1890				(14/IV/1949)	X			
I36. Déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de repandre des gaz asphyxiants.	29/VI/1890				30/VI/07	X			
I37. Déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de balles qui s'éparpillent ou s'aplissent facilement dans le corps humain.	29/VI/1890				30/VI/07	X			

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renég.	Demande d'adm.	Sans int. Désoct.
138. Convention relative à l'ouverture des hostilités (Convention III).	18/10/07				26/01/10		X		
139. Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (Convention IV).	18/10/07				26/01/10		X		
140. Convention relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre (Convention VII).	18/10/07				26/01/10		X		
141. Convention relative à la pose de mines sous-marines de contact (Convention VIII).	18/10/07				26/01/10		X		
142. Convention concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre (Convention IX).	18/10/07				26/01/10		X		
143. Convention relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime (Convention XI).	18/10/07				26/01/10		X		
144. Déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons (Convention XIV).	18/10/07				27/11/99		X		
145. Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, soniques ou similaires et de moyens bactériologiques.	17/06/25				(06/05/30)		X		
146. Procès verbal concernant les règles de la guerre sous marine prévu par la Partie IV du Traité de Londres du 22 avril 1930.			(06/11/36)			06/11/36	X		
147. Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (Convention I).			(2/08/49)			14/11/65	X		
148. Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer (Convention II).			(2/08/49)			14/11/65	X		
149. Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (Convention III).			(2/08/49)			14/11/65	X		
150. Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Convention IV).			(2/08/49)			14/11/65	X		

<u>Nom du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Signature (Canada)</u>	<u>Ratification (Canada)</u>	<u>En vigueur (Canada)</u>	<u>Succession automatique</u>	<u>Livre officiel Renégo</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans intérêt</u>
151. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)	08/06/77	12/12/77	20/11/90	20/05/91			X		
152. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I).	08/06/77	08/06/77	20/11/90	20/05/91			X		
DROIT DE LA MER									
153. Convention sur le plateau continental	29/04/58				08/01/70		X		
DROITS DE LA PERSONNE:									
154. Convention pour la répression du crime de génocide.	09/12/48				02/12/52		X		
155. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.	07/03/66				13/11/70		X		
156. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	19/01/2/66				19/08/76		X		
157. Pacte international relatif aux droits civils et politiques.	19/12/66				19/08/76		X		
158. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.	19/12/66				19/08/76		X		
159. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.	01/01/81				10/12/82		X		
160. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	10/12/84				24/07/87		X		
161. Convention relative aux droits de l'enfant	20/11/89	(02/04/90)	28/05/90	11/12/91	11/01/92		X		

Titre du traité

	<u>Adoption</u>	<u>Entrée en Vigueur</u>	<u>Signature (Canada)</u>	<u>Ratification (Canada)</u>	<u>Fin vigueur (Canada)</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Recnégo.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. /Exclu</u>
EDUCATION									
162. Convention sur la reconnaissance et des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les Etats de la région Europe.		21/12/79		(MM)MM/90	(MM)MM/90				X
ENERGIE ATOMIQUE									
163. Accord relatif à un programme international de l'énergie.		18/11/74							
164. Accord entre les Gouvernements du Canada, du Royaume Uni et des Etats Unis pour disposer des droits afférents aux inventions dans le domaine de l'énergie atomique.		24/11/56					X		
165. Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).		26/10/56							
166. Accord entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques.		17/10/64							
167. Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'Accord bilatéral de coopération conclu entre ces gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.		20/06/66							
168. Accord entre les Gouvernements du Canada, de la République Islamique du Pakistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application des garanties.		17/10/69							
169. Accord entre le Canada, l'Inde et l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant des dispositions relatives aux garanties.		30/09/71							
170. Accord entre le Canada, l'Espagne et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'application des garanties.		10/02/77							

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur	Succession automatique	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Décret
171. Protocole portant suspension de l'application des garanties au terme de l'Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'Accord bilatéral de coopération conclu entre ces gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.		02/12/77			02/12/77		X		
172. Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et les Gouvernements du Canada, de la Jamaïque et des États-Unis d'Amérique concernant la cession d'uranium enrichi pour un réacteur de recherche de faible puissance.		25/01/84					X		
ENFÉTÉMENT D'ENFANTS									
173. Convention sur les aspects civils de l'enflement international d'enfants.		25/10/70			01/12/83		X		
ENTRAÎNEMENT JUDICIAIRE									
174. Convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.		15/11/65			26/11/88	01/05/89	X		
ENVIRONNEMENT									
175. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.	22/03/85	04/06/86	22/09/88				X		
176. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.	16/09/87	30/06/88	01/01/89				X		
177. Convention de Hâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	22/03/89	22/03/89					R		
178. Charte de fondation du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.	20/09/90							X	

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	En vigueur	Succession	Libre opt.	Demande	Sans int.
Désert.	d'admin.								
179. Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.	29/04/94	29/04/90							N(6)
180. Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context.	25/02/91	26/02/91							R
ESCLAVAGE									
181. Convention relative à l'esclavage.	25/09/26	06/08/28							X
182. Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.	07/09/56	10/01/63							X
ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE									
183. Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.	25/01/67	10/11/67							X
184. Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.	22/04/68	20/02/75							X
185. Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux.	29/01/72	20/02/75							X
186. Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.	14/01/75	15/09/76							X

On a vertu de l'article 16 de la Convention de Vienne sur la succession d'états en matière de traité, lorsque l'état prédecesseur est un état contractant à l'égard d'un traité qui n'est pas encore entré en vigueur, l'état successeur peut établir sa qualité d'état contractant pour une rédaction à cet effet à la demande de l'autre partie à ce traité pour lequel le traité devient l'état contractant par simple vente de terrains sans indiquer par la suite : "Nouvel état successeur".

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Liberté opér. Rééglo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
187. Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne, le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Canada relatif à la coopération en matière de conception du Gouvernement du Canada relatif à la coopération en matière de conception détaillée, de développement, d'exploitation et d'utilisation de la Station spatiale civile habilitée en permanence.	29/09/98	29/09/98					X		
ESSAIS NUCLÉAIRES (Interdiction)									
188. Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	15/08/61			28/01/64			X		
ÉTAIN									
189. Sixième Accord international sur l'étain (avec Annexes).	26/01/81			(01/07/82(7))			X		
EXPOSITIONS									
190. Protocole portant modification de la Convention du 22 novembre 1928 concernant les expositions internationales, avec Appendice et Annexes.	14/11/72			09/06/81			X		
FEMME, CONDITION DE LA									
191. Convention sur les droits politiques de la femme	11/05/53			10/04/57			X		
FINANCE									
192. Accord relatif à l'emprunt international de \$127, 1930 du Gouvernement allemand	10/06/30			10/06/30			X		
193. Statut de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	27/12/45							X	

/ En vigueur provisoirement

L'acte du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Livre opt. Renégot.	Demande d'adm.	Sans int. besoin
194. Statut du Fonds monétaire international (FMI).	27/12/45				27/12/45				X
195. Statut de la Société financière internationale (SFI).	25/05/55				20/07/56				X
196. Accord constitutif de la Banque inter-américaine de développement (BID).	08/04/59				03/05/72				X
197. Statut de l'Association internationale de développement (IDA).	26/01/60				24/09/60				X
198. Accord portant création de la Banque africaine de développement.	04/04/61				23/12/62				X
199. Accord portant création de la Banque asiatique de développement.	04/12/65				22/08/66				X
200. Accord portant création du Fonds africain de développement.	29/11/72				30/06/73				X
201. Accord portant création du Fonds international de développement agricole (IDA).	17/05/76				30/11/77				X
202. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux.	09/12/88				09/12/88				R
203. Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.	29/05/90				29/05/90	25/02/91	28/01/91		X
PROUD									
204. Convention relative à l'Institut international du froid (se substituant à la Convention du 21 juin 1920 modifiée le 31 mai 1937).	01/12/54				14/06/62				
I.I.E.S. D'ALAND									
205. Convention relative à la non fortification et à la neutralisation des îles d'Aland.	20/10/21				16/04/22				X

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automatique	Libre opt. Renewal	Demande d'adm.	Sans int. Décret
IMMIGRATION									
206. Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations.	19/10/53		(PP/11/PM)	2/11/54(1)			X		
MÉTÉOROLOGIE									
207. Convention de l'Organisation météorologique mondiale.	11/10/47			27/4/50			X		
MONUMENTS DE GUERRE									
208. Convention concernant le transfert à l'État français de la propriété des compléments des monuments historiques commémoratifs de la guerre	28/12/48			28/12/48			X		
NATIONALITÉ									
209. Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité.	12/4/47			1/1/47/17			X		
210. Convention sur la nationalité de la femme mariée.	20/6/2/57			19/6/61			X		
NATIONS UNIES									
211. Charte des Nations Unies.	26/6/45			19/11/45			X		
212. Statut de la Cour internationale de Justice.	26/6/45			19/11/45			X(8)		
213. Résolutions concernant la situation dans le Golfe per se que adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	(PP/18/PM)	X

Si un Etat membre des Nations Unies, le Québec seraient adéquatement partie au *Statut de la Cour internationale de Justice et Charter des Nations Unies*, au 9) Néanmoins, le Canada a besoin d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour, conformément à l'article 14 de l'*Statut C* et constituant une des bases unilatérales ayant le caractère d'un traité personnel, nous ne pouvons pas que le Québec soit évidemment à cette disposition. Si le

Ch. 1er, § 18(1) et 18(2) de la Charte des Nations Unies, il devrait faire une déclaration acceptant

L'acte du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	Fin vigueur ((Canada))	Succession automat.	Demande de rejet	Libre opt.	Demande d'adm.	Sans int. réservé
NAVIGATION										
214. Convention visant à faciliter le trafic maritime international.	10/10/65		16/10/67		X					
215. Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale.	03/05/67		22/09/70		X					
NAVIGATION — LIGNES DE CHARGE										
216. Convention internationale sur les lignes de charge (avec Annexes et Protocole final).	05/07/30		01/10/33		X					
217. Convention internationale sur les lignes de charge.	05/10/66		14/10/70		X					
NAVIGATION — OMCI										
218. Convention portant création de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMC).	06/03/48		17/03/58		X					
NAVIGATION — POLLUTION										
219. Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures. 1954.	12/15/54		26/07/58		X					
220. Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.	29/12/72		13/12/75		X					
221. Convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.	18/12/71		24/10/89	24/10/89	X					
222. Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.	29/11/69		24/01/89	24/01/89	X					
223. Protocole à la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de 1969.	19/11/76		24/01/89	24/01/89	X					

<u>Titre du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Limiter en Vigueur</u>	<u>Signature</u> ((Canada))	<u>Ratification</u> ((Canada))	<u>En vigueur</u> ((Canada))	<u>Succession</u> automat.	<u>Libre opt.</u> Renégo	<u>Demande</u> d'adh.	<u>Sans un</u> Désert
NAVIGATION — SAUVETAGE:									
224. Convention sur le sauvetage.	28/IV/69	11/IV/70							R
NAVIGATION — SÉCURITÉ:									
225. Convention pour l'unification de certaines règles en matière d'abordage	24/IV/70					28/IV/74	X		
226. Convention pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage marins.						28/IV/74	X		
227. Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. 1964	17/XI/64					26/IV/76/5	X		
228. Convention sur le Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer.	28/IV/72					15/07/77	X		
229. Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. 1974 (avec Annexes).	01/11/74					25/05/80	X		
230. Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritime.	27/IV/79					22/08/85	X		
231. Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille.	07/07/78	28/IV/84	(IV/11/87)			06/02/88	X		
232. Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime.	10/VI/78					10/03/88		R	
NAVIGATION — SERVICE DE RECHERCHE DES GLACES:									
233. Accord relatif au financement du Service de recherche des glaces dans l'Atlantique Nord.						05/07/86		X	
NUCLEAR:									

<u>Nom du traité</u>	<u>Adoption</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Signature</u> ((Canada))	<u>Ratification</u> ((Canada))	<u>Fin de vigueur</u> ((Canada))	<u>Succession automatique</u>	<u>Libre opt. Renégot.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuét.</u>
234. Convention sur la protection physique des matières nucléaires.	03/03/80				08/02/87	X			
235. Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire.	26/09/86	26/09/86	19/01/90	18/02/90	X				
Océanographie									
236. Convention du Conseil international pour l'exploration de la mer.	12/11/64				22/07/68		X		
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS									
237. Charte de l'Organisation des États américains.	30/04/48				13/11/89	(18/01/90)	(18/01/90)	X	
PAIX									
238. Traité de paix avec la Finlande	10/02/47				19/09/47		X		
239. Traité de paix avec la Hongrie	10/02/47				19/09/47		X		
240. Traité de paix avec l'Italie.	10/02/47				19/09/47		X		
241. Traité de paix avec la Roumanie.	10/02/47				19/09/47		X		
242. Traité de paix avec le Japon.	08/07/51				28/04/52		X		
243. Protocole concernant les dispositions destinées à régler, après le rétablissement de la paix avec le Japon, la question des contrats, délais de prescription et effets négociables, et la question des contrats d'assurance.	08/07/51				28/04/52		X		
244. Accord pour le règlement des différends résultant des dispositions de l'Article I.Sa) du Traité de paix avec le Japon.					12/04/52		X		
245. Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole.					24/07/62		X		
246. L'Acte de la Conférence internationale sur le Viêt Nam.					02/01/74		X		
PAVILLON									

Façade du traité	Autorisation	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	Fin vigueur (Canada)	Succession automatique	Libre échange Rénégo	Demande d'aide	Sans intérêt
247. Déclaration portant reconnaissance du droit au pavillon des États dépourvus de littoral maritime.	20/IV/72				31/IV/72			X	
PÉCHERIES									
248. Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord, avec Annexe et Protocole.	(1970)S/52		12/IV/73					X	
249. Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique Nord.	(1970)2/57		14/IV/77					X	
250. Convention internationale pour la conservation des thymides de l'Atlantique.	14/IV/76		21/IV/79						
251. Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest.	24/IV/77		01/IV/79					X	
252. Convention pour la conservation du saumon dans l'Atlantique nord	(1970)7/82		01/IV/81					X	
POIDS ET MESURES									
253. Convention concernant la création d'un bureau international des poids et mesures (système métrique)	20/X/75/1875		15/X/77					X	
254. Convention internationale portant modification de la Convention du 20 mai 1875 pour assurer l'unification internationale et le perfectionnement du système métrique.	08/10/72		21/X/72					X	
255. Convention instituant une organisation internationale de la métrologie légale.	12/IV/75		23/12/81					X	
PROTECTION (ENVIRONNEMENT) AIR									
256. Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance	13/IV/79		16/IV/81					X	

Titre du traité	Adoption	Lancé en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Laure opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
257. Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique à longue distance, relatif au financement à long terme du programme concerter de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).	28/09/94	03/10/94	(04/12/85	28/01/98			X		
258. Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières.	31/10/98	01/11/98				R			
259. Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 pour cent.	08/07/95	(09/07/85	(04/12/85	(02/09/87		X			
PROPRIÉTÉ COMMUNITÉS									
260. Convention sur les priviléges et immunités des Nations Unies.	13/02/46			22/01/48		X			
261. Accord sur les priviléges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique	01/07/59			15/04/66		X			
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE									
262. Convention révisant la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883 (avec Protocole de clôture).		(02/06/11		(01/09/23		X			
263. Convention révisant à nouveau la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883.		(05/11/25		(01/06/28		X			
264. Convention révisant à nouveau la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883.		(02/06/34		40/07/51		X			
265. Convention révisant à nouveau la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883.		1-01/07/67		(07/07/70		X			

Titre du traité	Adopté	Financé en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Décret
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE: (Brevets allemands)									
266. Accord international sur les brevets ayant appartenus à des Allemands.	27/07/46				30/12/46			X	
267. Protocole modifiant l'Accord international sur les brevets ayant appartenus à des Allemands, du 27 juillet 1946.	17/07/47				25/07/47			X	
268. Accord prévoyant l'application à l'Italie de l'Accord international du 27 juillet 1946 sur les brevets ayant appartenus à des Allemands, modifié par le Protocole du 17 juillet 1947.	29/11/50				30/05/51			X	
PROTECTION DES DIPLOMATES									
269. Convention sur la prévention et le répresssion des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques.	14/12/71				20/02/77			X	
270. Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes.	04/05/10				11/03/12			X	
271. Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes.	12/09/23				07/08/24			X	
QUESTIONS POSTALES									
272. Constitution de l'Union postale universelle (UPI) avec Protocole final.	10/07/64				08/03/66			X	
273. Deuxième Protocole additionnel à la constitution de l'Union postale universelle du 10 juillet 1964. Règlement général avec Protocole final et Annexes. et Convention postale universelle avec Protocole final et Règlement d'exécution	05/07/74				01/01/76			X	

Nbre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automatique	Livre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
274. Règlement général de l'Union postale universelle et Protocole final, et Annexes, et Convention postale universelle et Protocole final de la Convention postale universelle et les règlements détaillés.	26/07/79				(01/07/81)			X	
275. Troisième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle.	01/01/86				(08/01/87)		X		
276. Convention postale universelle, Protocole final, Règlement d'exécution formulés.	27/07/84				(08/01/87)		X		
277. Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, Règlement général, Règlement de l'Office central international, Règlement du Bureau des Transbordements, l'Accord concernant les colis et Convention, avec Protocole final et Règlement d'exécution (les Actes du Congrès 1976).	18/01/76				17/11/76		X		
278. Deuxième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne (U.P.A.E.), avec Règlement général de l'U.P.A.E. et règlement provisoire du secrétariat général (Actes del Union postale des Amériques et de l'Espagne).	28/01/81				(01/01/82)		X		
279. Règlement général de l'Union postale universelle, Annexe : Règlement intérieur du Congrès.	27/07/84				27/07/84	08/01/87	(08/01/87)	X	
REFUGIES									
280. Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés					15/12/46	20/08/48			X
281. Convention relative au statut de réfugié.					28/01/51	(12/09/69)	X		
282. Arrangement relatif aux marins réfugiés.					2/11/57	28/08/69	X		
283. Convention sur la réduction en cas d'apartheid.					30/09/61	15/10/78	X		
284. Protocole relatif au statut des réfugiés.					31/01/67	(03/09/69)	X		

Titre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Desuet
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX									
285. Convention pour le règlement pacifique des règlements internationaux (Convention I).	29/07/1899				(MAP)1900		X		
286. Protocole pour l'adhésion des puissances non signataires à la Convention du 29 juillet 1899 pour le règlement pacifique des différends internationaux.	14/06/07				14/06/07		X		
287. Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes contractuelles (Convention II).	18/10/07				26/01/10		X		
288. Traité général de réconciliation à la guerre comme instrument de paix unique nationale (Pacte Brandt Kellogg).	27/08/28				24/07/29		X		
289. Acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux.	26/09/28				29/09/31		X		
RELATIONS CONSULAIRES									
290. Convention de Vienne sur les relations consulaires.	24/04/61				17/08/74		X		
RELATIONS DIPLOMATIQUES									
291. Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.	18/04/61				25/06/66		X		
RÉPARATIONS (Allemagne)									
292. Accord concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, de l'institution d'une Agence interallemande des réparations et la résolution de l'ordre monétaire.	14/01/46				30/01/46		X		
293. Accord sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis.	05/12/47				24/01/51		X		

Titre du traité		Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Demande Renego. d'adm.	Sans int. Désacq.
294. Protocole additionnel à l'Accord de Paris du 14 janvier 1946 concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, l'institution d'une Agence interalliée des réparations et la restitution de l'or monétaire.	15AD74R	27/02/53	14/11/53			X			X
295. Accord sur les dettes extérieures allemandes.						X			
SANTÉ									
296. Arrangement relatif aux facilités à donner aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériques.	01/12/24								
297. Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).	22/07/46								
298. Amendement aux Articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé.	23/05/67								
299. Amendement aux Articles 34 et 55 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé.	22/05/73								
300. Révision du Règlement de l'Organisation mondiale de la santé relative à l'aménagement, 1967.	22/05/67								
301. Règlement sanitaire international, avec appendices.	25/07/69								
302. Règlement additionnel modifiant les Articles 1, 21, 63, 71 et 92 et l'Appendice 2 du Règlement sanitaire international du 25 juillet 1969.	23/05/71								
303. Modification additionnelle du règlement sanitaire international.	21/05/81								
304. Convention concernant la sécurité dans l'utilisation de l'amiant.	26/11/86								
SÉPULTURES MILITAIRES									
305. Accord entre la République d'Iraq et les Gouvernements du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et de la République de l'Inde concernant le cimetière de guerre à Mosul.	30/10/89								

Titre du traité	Adoption	Limité en Vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	En vigueur ((Canada))	Succession automatique	Libre opt. Renég.	Demande d'adm.	Sans int. l'exclu
SPITZBERG									
306. Traité régissant l'archipel du Spitzberg et reconnaissant la souveraineté de la Norvège.	(1910)2/20				14/IV/25		X		
STATISTIQUES									
307. Convention internationale concernant les statistiques économiques.	14/12/28 ⁽¹⁾								
STUPEFANTS									
308. Convention internationale de l'opium	2/VI/12				10/VI/20		X		
309. Convention internationale de l'opium avec Protocole	19/II/25				25/IV/28		X		
310. Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants et Protocole de signature	1/M07/31				(19)A07/11		X		
311. Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles, et Protocole de signature.	26/IV/36				26/IV/39		X		
312. Protocole amendant les Accords, Conventions et Protocoles sur les stupéfiants conclus à La Haye le 21 janvier 1912, à Genève le 11 février 1925, le 19 février 1925 et le 13 juillet 1931, à Bangkok le 27 novembre 1931, et à Genève le 26 juin 1936	1/12/46				11/12/46		X		
313. Protocole placant sous contrôle international certaines drogues nuisibles par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, amendée par le Protocole signé à Lake Success le 11 décembre 1946.	19/11/48				01/12/49		X		

⁽¹⁾ Amendé par le Protocole du 9 décembre 1948

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	En vigueur ((Canada))	Succession automat.	Libre opt. Renég.	Formule d'adm.	Sans int. Desert.
314. Protection visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium.	2/IV/53		(IRAN) 1463		X				
315. Convention unique sur les stupéfiants de 1961.	3/IV/61				1/3/12/64	X			
316. Convention sur les substances psychotropes.	21/II/71	16/IV/76	11/IV/78	11/IV/78	12/IV/78	X			
317. Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.	25/II/72				(IRAN) 76	X			
318. Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.	21/II/78		15/II/79	20/V/78	11/11/91	X			
SUCRE:									
319. Accord international de 1984 sur le sucre.	05/II/84				20/IV/85	X			
320. Accord international de 1987 sur le sucre.	11/XI/87	24/IV/88 (10)			24/IV/88	X			
TELECOMMUNICATIONS									
321. Accord entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Sénégal relatif à un tronçon du Réseau panafrikain de télécommunications.	14/VI/75				(IRAN) 76	X			
TELECOMMUNICATIONS (UIT)									
322. Convention internationale des télécommunications avec règlements généraux et annexes, et Protocoles.					01/III/84	X			
323. Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications (Nairobi 1962) réglementant obligatoirement des différends.					01/III/84	X			

10q En vigueur provisoirement

L'acte du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	Fin vigueur (Canada)	Succession autonome.	Libre opt. Renégot.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
TELECOMMUNICATIONS (UIT) — RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS — RÈGLEMENTS (Radio)									
324. Règlement des radiocommunications avec Appendices et Protocole additionnel.	21/12/59				(M)0/362		X		
325. Attribution des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales.	(M)11/63				(M)0/65	X			
326. Un plan d'allocation révisé pour le service mobile aéronautique (R) et renseignements afférents, avec Annexes.	29/14/M65				(M)7/67(1)	X			
327. Questions concernant le service mobile maritime et protocole final.	09/11/67				01/01/76	X			
328. Relative aux télécommunications spatiales, avec annexes.	17/07/71				11/01/73	X			
329. Un nouveau plan d'allocation de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques à ondes décamétriques, avec annexe et protocole final.	(M)4/74				01/04/79	X			
330. Relative au service mobile aéronautique (R), avec annexe et protocole final.	05/03/78				(M)0/74(2)	X			
331. Règlement des radiocommunications avec appendices et protocole final.					(M)12/79				
332. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour les services mobiles.					01/02/83	X			
333. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la planification des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion.					17/09/87				
					(M)0/3/87	X			

⁽¹⁾ Ce plan d'allocation de fréquences est entré en vigueur le 10/04/70.
⁽²⁾ Ce plan d'allocation de fréquences est entré en vigueur le 01/02/81.

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	En vigueur ((Canada))	Succession automatique	Livre opt. Renégu.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
334. Actes finals de la Conférence administrative régionale des radiocommunications chargée d'établir un plan pour le service de radiodiffusion dans la bande 1615 1705 kHz dans la région 2 (avec Accord, Annexes, Protocole final, Résolutions et Recommandations).	08/06/88	10/06/88					X		
TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT) — RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS — RÈGLEMENTS (Télégraphiques et téléphoniques)									
335. Règlement télégraphique et Règlement téléphonique avec appels directs et privés (final).	01/01/76						X		
336. Accord relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT).	20/06/71	12/02/73					X		
337. Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT), avec Annexes.	20/06/71	12/02/73					X		
338. Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT), avec Annexe.	03/09/76	16/07/79					X		
339. Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INMARSAT), avec Annexe.	01/09/76	16/07/79					X		
340. Amendements de la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT).	16/10/85	13/10/89					X		
341. Accord relatif au programme international COSPAS SARSAT.	01/07/88	14/09/88					X		
342. Amendements de la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT).	19/01/89	11/06/91					X		

Titre du traité	Adoption	Entrée en vigueur	Signature ((Canada))	Ratification ((Canada))	En vigueur ((Canada))	Succession automat.	Ligne opt. automat.	Demande Renégoc.	Sans int. d'adm.	Désert.
TÉLÉCOMMUNICATIONS (Commonwealth)										
343. Accord financier de 1983 de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth	30/07/83				(0) 10/08/83		X			
344. Accord mettant fin à l'Accord financier de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth de 1973.	20/07/83				(0) 10/08/83		X			
TÉLÉCOMMUNICATIONS (Commonwealth — É.-U.)										
345. Accord et Acte final portant révision de l'Accord relatif aux télécommunications, signé aux Bermudes le 4 décembre 1945.	12/08/49				24/02/50		X			
TÉLÉCOMMUNICATIONS (interaméricaines)										
346. Convention interaméricaine de radiocommunications.	13/12/37					22/12/38	X			
347. Accord interaméricain des radiocommunications.	26/01/40					(0) 05/41	X			
348. Déclaration multilatérale pour dénoncer la deuxième partie de la Convention interaméricaine de radiocommunications.	20/12/57					20/12/58	X			
349. Accord interaméricain relatif au service d'amateurs (Accord de Lima).	14/08/67					18/05/69	X			
TOURISME										
350. Statuts de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).	27/09/70					26/08/86				
TRAITE DES ÉTRES HUMAINS										
351. Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de «Traite des hanches».						(0) 30/7/86	X			

Titre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature ('Canada)	Ratification ('Canada)	En vigueur ('Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renegociation	Demande d'adm.	Sans int. Décret
352. Protocole, avec Annexe, amendant l'Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de «Traite des blanches», signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la Traite des blanches.	(14)15/49				(14)15/49		X		
353. Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants.	3/IV/97/1				28/X/22		X		
354. Protocole amendant la Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, et la Convention internationale pour la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève le 11 octobre 1931.	12/11/47				24/IV/50		X		
TRANSFÈREMENT DES PERSONNES CONDAMNÉES.									
355. Convention sur le transfèrement des personnes condamnées.	21/IV/83				01/IV/85		X		
TRAVAIL.									
356. Constitution de l'Organisation internationale du travail.					10/XI/20		X		
357. Convention No 1 Tendant à limiter à huit heures par jour et à quatre-vingt-huit heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements industriels, adoptée par la Conférence générale de l'OIT à sa première session, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant révision des Articles finaux, 1946.		28/11/19			21/03/35		X		
358. Convention No 7 Fixant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime. Adoptée à la deuxième session de l'OIT.					31/AOY/26		X		
359. Convention No 8 Concernant l'indemnité de chômage en cas de perte par naufrage. Adoptée à la deuxième session de l'OIT.					19/XII/20		X		
360. Convention No 14 Concernant l'application du repas hebdomadaire dans les établissements industriels. Adoptée à la troisième session de l'OIT.		17/11/21			21/IV/35		X		

Titre du traité	Adoption	Entériné en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Réufigo.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
361. Convention No 15 Fixant l'âge minimum d'admission des jeunes gens au travail en qualité de soutiens ou chauffeurs. Adoptée à la troisième session de l'ONI.	11/11/21				31/03/26	X			
362. Convention No 16 Concernant l'examen médical obligatoire des enfants et jeunes gens employés à bord des bateaux. Adoptée à la troisième session de l'ONI.	11/11/21				31/03/26	X			
363. Convention No 22 Concernant le contrat d'engagement des marins. Adoptée à la seconde session de l'ONI.	24/04/26				31/06/38	X			
364. Convention No 26 Concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima. Adoptée à la onzième session de l'ONI.	16/04/28				25/04/36	X			
365. Convention No 27 Concernant l'indication du poids sur les gros colis transports par bateau. Adoptée à la seizième session de l'ONI.	21/04/29				30/06/39	X			
366. Convention No 32 Concernant la protection des docteurs contre les accidents. Adoptée à la septième session de l'ONI.	27/04/32				06/04/47	X			
367. Convention No 58 Fixant l'âge d'admission des caissiers au travail maritime (révisée en 1936). Adoptée à la vingt-deuxième session de l'ONI.	24/04/36				10/09/52	X			
368. Convention No 63 Concernant les statistiques des salaires et des heures de travail. Adoptée à la vingt-deuxième session de l'ONI.					20/06/38		06/04/47	X	
369. Convention No 68 Concernant l'alimentation et le service de table à bord des navires. Adoptée à la vingt-huitième session de l'ONI.					27/04/46		24/03/57	X	
370. Convention No 69 Concernant le diplôme de capacités professionnelles des cuisiniers de navire. Adoptée à la vingt-huitième session de l'ONI.					27/04/46		22/04/53	X	
371. Convention No 71 Concernant l'examen médical des gens de mer. Adoptée à la vingt-huitième session de l'ONI.					29/04/46		17/08/55	X	

Titre du traité	Adoption	Entrée en Vigueur	Signature (Canada)	Ratification (Canada)	En vigueur (Canada)	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
J72. Convention No 74 Concernant les certificats de capacité de mariage qualifié. Adoptée à la vingt-huitième session de l'OIT.	29/XI/46				19/VI/52	X			
J73. Convention No 80 Portant révision des Articles finals. Adoptée à la vingt-neuvième session de l'OIT.	19/II/46				31/VI/47	X			
J74. Convention No 87 Concernant la libéralisation syndicale et la protection du droit syndical. Adoptée à la trente et unième session de l'OIT.	19/XI/48				23/VI/73	X			
J75. Convention No 88 Concernant l'organisation du service de l'emploi. Adoptée à la trente et unième session de l'OIT.	19/XI/48				24/VI/51	X			
J76. Convention No 101 Concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. Adoptée à la trente-quatrième session de l'OIT.	29/XI/51				16/II/73	X			
J77. Convention No 105 Concernant l'abolition du travail forcé. Adoptée à la quarante-sixième session de l'OIT.	25/XI/57				14/VI/60	X			
J78. Convention No 108 Concernant les pièces d'identité nationales des gens de mer. Adoptée à la quarante et unième session de l'OIT.	13/IV/58				31/IX/68	X			
J79. Convention No 111 Concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Adoptée à la quarante-deuxième session de l'OIT.	25/XI/58				26/I/65	X			
J80. Convention No 116 Pour la révision partielle des Conventions adoptées par l'OIT en ses trente deux premières sessions. Adoptée à la quarante-cinquième session de l'OIT.					26/VI/61	X			
J81. Convention No 122 Concernant la politique de l'emploi. Adoptée à la quarante-huitième session de l'OIT.					16/IX/67	X			

Daniel Turp

Annexe 3

Liste des traités bilatéraux du Canada et des conditions de succession du Québec

Remarque : les pays et organisations internationales sont présentés par ordre alphabétique.

Daniel Turp

TRAITÉS EN VIGUEUR DU CANADA		CONDITIONS DE SUCCESSION DU QUÉBEC			
Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
27/11/74	27/11/74		X		
05/07/77		05/07/77	X		
21/11/68		21/11/68 ¹	X		

- AFGHANISTAN
COMMERCE**
1. Accord commercial
- COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**
2. Accord d'aide au développement
- AFRIQUE DU SUD
PENSIONS**
3. Accord relatif au Régime de pensions du Canada

¹Avec effet rétroactif au 1er janvier 1966

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
RADIO						
4. Échange de Notes régissant les communications radiotélégraphiques échangées entre stations expérimentales privées des deux pays	27/09/28 et 19/12/28	19/12/28	X			
AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE SIÈGE:						
5. Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence de coopération culturelle et technique relatif au siège de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français	17/11/88	17/11/88	X			
AGENCE DU COMMONWEALTH POUR L'ENSEIGNEMENT SIÈGE:						
6. Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement relatif au Siège de l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement	14/11/88	14/11/88				
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ENERGIE ATOMIQUE						
7. Accord pour la fourniture d'uranium par le Gouvernement du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique	24/03/59	24/03/59				
8. Accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	21/02/72	21/02/72	X			

Type du traité	Signature	Vigueur	Automat.	Renégo.	d'adm.	Désuet
AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE SCIENCE						
9. Accord de coopération	09/01/84 ²					
10. Accord concernant la participation du Canada aux phases de développement et d'exploitation du programme ERS-1	08/01/85	17/12/86 et 15/04/87 ⁴	X	X		
11. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne constituant un amendement à l'Article IV, paragraphe I, de l'Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne concernant la coopération du 9 juin 1984						
12. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne	31/05/89 ⁵		X			
ALBANIE EXTRADITION		22/07/26				
13. Traité entre le Royaume-Uni et l'Albanie pour l'extradition des criminels		11/07/27	X			
ALGÉRIE COMMERCE		27/05/76		X		
14. Accord commercial à long terme sur le blé						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	16/03/66		X			
15. Accord de coopération technique et culturelle						

Terminé le 31 décembre 1988
 Avec effet au 1er janvier 1994
 Terminé le 31 décembre 1988
 Avec effet au 1er janvier 1989

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre op. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
16. Accord portant sur l'ouverture d'une ligne de crédit au titre de la co-opération	01/06/73			X		
CULTURE	14/07/84	14/07/84	X			
17. Accord sur les relations cinématographiques						
SCIENCE	14/02/83	14/02/83	X			
18. Accord cadre de coopération scientifique et technique						
ALLEMAGNE (RFA)						
AIR	26/03/73	18/02/75 ⁶	X			
19. Accord relatif aux transports aériens						
CULTURE		23/10/69	X			
20. Échange de Notes concernant l'échange de publications officielles	15/07/69 et 23/10/69					
21. Accord de coopération culturelle	03/03/75	06/11/75	X			
22. Accord sur les relations cinématographiques	30/05/78	16/08/78	X			
DÉFENSE						
23. Accord sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes	03/08/59	01/07/63				
24. Échange de Notes au sujet de l'entraînement au Canada d'unités des Forces armées allemandes à la BFC de Shilo et Goose Bay, Labrador	20/12/83	20/12/83 ⁷	X			

Titre du traité	Signature	vigueur	automat.	Renégoci.	d'adm.	Désuet
25. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'assistance accordée par l'Etat d'accueil en cas de crise ou de guerre	09/06/89					
DOUANES						
26. Accord concernant l'assistance mutuelle et la collaboration entre leur administration douanière	10/09/84					
ÉNERGIE ATOMIQUE						
27. Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique	11/12/57					
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
28. Convention entre le Royaume-Uni et le Reich allemand relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	20/03/28					
EXTRADITION						
29. Traité en matière d'extradition	11/01/77					
IMPÔTS						
30. Accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts	17/07/81					
PENSIONS						
31. Accord concernant l'assurance pension des personnes de nationalité non allemande engagées sur place pour travailler aux missions et postes officiels de la République fédérale d'Allemagne au Canada	19/12/69					

et accord ne restera en vigueur que pour la durée du Traité de l'Atlantique Nord.
Voir effet rétroactif au 1er janvier 1946

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SCIENCE				X		
32. Échange de Notes concernant l'échange de renseignements sur la science de la défense	21/09/64 et 28/08/64	28/09/64				
33. Accord relatif à la coopération scientifique et technique	16/04/71	16/04/71	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
34. Convention sur la sécurité sociale (avec Protocole final)	30/03/71	01/05/72	X			
35. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (avec Protocole final)	14/11/85	01/04/88	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
36. Convention entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine et l'Inde et les Gouvernements allemand et français relative aux sépultures militaires	20/12/35	20/12/35	X			
37. Accord entre la République française d'une part, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, l'Inde et le Pakistan, d'autre part, ainsi que la République fédérale d'Allemagne concernant les cimetières, sépultures et monuments de guerre	05/03/56	12/06/57	X			
38. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, l'Inde et le Pakistan, d'une part, et la République fédérale d'Allemagne, d'autre part, concernant les cimetières, sépultures et monuments de guerre des pays du Commonwealth situés dans le territoire de la République fédérale d'Allemagne	05/01/56	12/06/57	X			
VISAS						
39. Échange de Notes sur les conditions à remplir par les voyageurs non	10/04/53 et 01/05/53	01/05/53	X			

Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ANTIGUA ET BARBUDA DÉFENSE					
40. Accord concernant la formation au Canada du personnel des Forces armées d'Antigua et Barbuda	06/10/87		X		
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS					
41. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens en Antigua assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire la Société pour l'expansion des exportations	08/06/77		X		
ARABIE SAOUDITE AIR			X		
42. Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite (avec Annexe)	14/11/90				
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE					
43. Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite	05/10/87		X		
PAIX ET AMITIÉ					
44. Traité d'amitié entre le Royaume-Uni et Hedjaz, Nedjed et ses dépendances avec Échange de Notes les 19-27 mai 1927	20/05/27		X		
ARGENTINE AIR					
45. Accord sur le transport aérien commercial	08/05/79		X		

En vigueur provisoirement à compter du 8 mai 1979

Nom du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
COMMERCE						
46. Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et les Provinces unies du Rio de la Plata	02/02/1825	12/05/1825		X		
47. Accord commercial	02/10/4111			X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
48. Accord de coopération économique, commerciale et industrielle	06/10/80	12/11/84 ¹²		X		
CULTURE						
49. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Argentine sur les relations cinématographiques	22/09/78	11/10/90 ¹³		X		
ÉNERGIE ATOMIQUE						
50. Échange de Notes constituant un Accord relatif à la non-utilisation de l'équipement, des matériaux et des techniques fournis par le Canada à des fins d'explosions nucléaires	10/09/74 et 12/09/74	12/09/74		X		
51. Accord de coopération concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	30/01/76	30/01/76		X		
EXTRADITION						
52. Traité entre le Royaume-Uni et l'Argentine pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	22/05/1889	09/02/1894		X		

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégo.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int.</u>	<u>Désuet</u>
IMPÔTS							
53. Échange de Notes constituant un Accord visant à éviter la double imposition des bénéfices provenant du transport maritime et aérien	06/08/49		X				
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT FINANCE							
54. Accord prévoyant l'administration, par l'Association internationale de développement, de certains fonds qui seront fournis par le Gouvernement du Canada pour des projets de développement déterminés	22/04/77		X				
55. Accord entre le Gouvernement du Canada et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement relatif au cofinancement de projets	15/12/88		X				
AUSTRALIE							
AIR				X			
56. Accord relatif aux services de transports aériens entre les deux pays	11/06/46 ¹⁴						
57. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie modifiant l'Accord relatif aux services aériens de 11 juin 1946	15/03/74 ¹⁵		X				
COMMERCE							
58. Accord relatif au transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie (avec Annexe)	05/07/88		X				
59. Accord commercial	12/02/60		X				

¹⁴ Entré le 5 juillet 1988
¹⁵ Entré le 5 juillet 1988

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
CULTURE						
60. Accord de coproduction cinématographique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie (avec Annexe)	23/07/90	26/09/90	X			
ÉNERGIE ATOMIQUE						
61. Accord concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	09/03/81	09/03/81	X			
ENTRAIDE JURIDIQUE						
62. Convention d'entraide juridique en matière pénale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie (avec Annexe)	19/06/89	14/03/90	X			
IMPÔTS						
63. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	21/05/80	29/04/81	X			
PENSIONS						
64. Accord relatif à la participation au Régime de pensions du Canada d'employés recrutés au Canada par le Gouvernement de l'Australie	13/12/66	13/12/66 ¹⁶	X			
QUESTIONS POSTALES						
65. Accord concernant les colis ordinaires et les colis avec valeur déclarée	22/04/69	22/04/69	X			
QUESTIONS CONSULAIRES ET DIPLOMATIQUES						
66. Échange de Notes concernant l'échange de services consulaires	07/04/86	07/04/86	X			

Time du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SCIENCE						
67. Échange de Notes concernant l'utilisation de la base australienne de Woomera pour le lancement d'une fusée sonde canadienne à des fins de recherche scientifique	26/08/76 et 27/08/76	27/08/76		X		
SÉCURITÉ SOCIALE						
68. Accord réciproque de sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie	04/07/88	01/09/89	X			
69. Protocole modifiant l'Accord réciproque de sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie	11/10/90		X			
AUTRICHE						
CIMETIÈRE DE GUERRE						
70. Échange de Notes concernant le cimetière de guerre du Commonwealth situé à Klagenfurt, en Carinthie	28/02/68	28/02/68	X			
COMMERCE						
71. Échange de Notes constituant un Accord commercial	06/07/33 et 08/07/33	10/07/33	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
72. Convention entre le Royaume-Uni et l'Autriche relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	31/03/31	12/02/32	X			
EXTRADITION						
73. Convention d'extradition	11/05/67	30/08/69	X			

Type du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
74. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	19/12/76	17/02/81	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
75. Accord sur la sécurité sociale	24/02/87	01/11/87	X			
VISAS						
76. Échange de Notes concernant la délivrance aux représentants diplomatiques, aux fonctionnaires et aux non immigrants de visas utilisables plusieurs fois	28/05/56 et 19/06/56	01/07/56	X			
BAHAMAS						
ENTRAIDE JURIDIQUE						
77. Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas	13/03/90	10/07/90	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
78. Échange de Notes concernant l'assurance des investissements à l'étranger	11/05/84 et 21/09/84	21/09/84	X			
BAHREIN						
DÉFENSE						
79. Protocole d'entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Etat de Bahrein	16/01/91	16/01/91	X			

Signature	Date d' émission viguer	Successeur automat.	Lien op. Renégo.	Locmanue d'adm.	Titre du traité	Signature sans int. Désoeuf
			X			
	23/01/86 ¹⁷		X			
				X		
	18/01/85		X			
				X		
	23/12/68					
				X		
	17/02/71					
				X		

Avoc effect au 14 décembre 1985

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT FINANCE						
85. Accord prévoyant la gestion par la Banque de certains fonds que le Gouvernement du Canada mettra à la disposition des pays d'Amérique latine, membres de la Banque, à des fins d'assistance économique ou technique ou d'assistance à l'éducation	04/12/64		X			
86. Accord en vue de fournir des fonds au titre d'un programme spécial de préparation de projets de développement	22/03/74		X			
BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT FINANCE						
87. Accord entre le Gouvernement du Canada et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement relatif au cofinancement de projets	15/12/88		X			
BARBADE AIR						
88. Accord sur les services aériens	18/10/85		X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
89. Accord de prêt au développement	12/01/81		X			
DÉFENSE						
90. Accord concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la Barbade	12/11/85		X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
91. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens en Barbade assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire la Société pour l'expansion des exportations	26/10/70 et 17/11/70	17/11/70	X			
IMPÔTS						
92. Accord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	22/01/80	22/01/80	X			
PENSIONS						
93. Accord relatif au Régime de pensions du Canada	04/07/68	04/07/68 ¹⁸	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
94. Accord sur la sécurité sociale	01/02/85	01/01/86	X			
BELGIQUE						
AIR		03/05/86	X			
95. Accord sur le transport aérien						
COMMERCE						
96. Convention de commerce entre le Canada et l'Union économique belgo-luxembourgeoise	03/07/24	22/10/24	X			
COMPAGNIES						
97. Convention entre le Royaume-Uni et la Belgique relative aux sociétés par actions	13/11/1862	08/12/1862	X			

¹⁸ Avec effet au 1er mai 1967

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
CULTURE						
98. Accord culturel	08/05/67	05/03/68	X			
99. Accord sur l'aide à l'industrie cinématographique	24/02/84	24/02/84	X			
DÉFENSE						
100. Convention générale relative au passage et au séjour en Belgique de Forces canadiennes	30/03/53	29/07/53	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
101. Convention entre le Royaume-Uni et la Belgique au sujet des actes de procédure en matière civile et commerciale	21/06/22	22/05/24	X			
EXTRADITION						
102. Traité entre le Royaume-Uni et la Belgique pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	29/10/01	17/03/02	X			
IMPÔTS						
103. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impos sur le revenu	29/05/75	12/08/76	X			
PENSIONS						
104. Accord relatif au Régime de pensions du Canada	02/04/68	02/04/68 ¹⁹	X			
SCIENCE						
105. Accord sur la coopération scientifique, industrielle et technologique	21/04/71	21/04/71	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SÉCURITÉ SOCIALE						
106. Accord sur la sécurité sociale	10005/R4	01/01/87	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
107. Accord entre le Royaume-Uni et la Belgique au sujet des sépultures militaires britanniques en territoire belge	13/06/19	23/09/19	X			
108. Accord entre la Belgique et le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Union sud-africaine sur les cimetières, les sépultures et les monuments militaires du Commonwealth britannique en territoire belge	20/07/51	20/07/51	X			
VISAS						
109. Échange de Notes relatif aux conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas	18/11/49 et 19/11/49	01/12/49	X			
BELIZE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
110. Accord général entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Belize	15/05/90					
DÉFENSE						
111. Accord concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées du Belize	03/06/85	03/06/8520	X			

²⁰ Avec effet rétroactif au 17 septembre 1984

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renég.	Demande d'adm.	Sans int. Desuet.
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
112. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens à Belize assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations		17/02/76		X		
BOLIVIE						
COMMERCÉ						
113. Traité de commerce entre le Royaume-Uni et la Bolivie	01/08/11					
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
114. Accord général de coopération au développement	29/12/77			X		
EXTRADITION						
115. Traité entre le Royaume-Uni et la Bolivie pour l'extradition mutuelle des criminels fugitifs	22/12/1892					
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
116. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Bolivie constituant un Accord relatif à l'assurance des investissements	22/03/88			X		
RADIO						
117. Échange de Notes permettant aux stations de radiodiffuseurs du Canada et de la Bolivie d'échanger des messages et autres communications avec des tiers	31/05/63			X		
TRANSFÈREMENT DES DÉLINQUANTS						
118. Traité sur le transfèrement des détenus et sur la surveillance de certains condamnés	(K)05/80	22/05/85		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
BOTSWANA DÉFENSE						
119. Accord concernant la formation de personnel des Forces armées de la République du Botswana	17/02/87	17/02/88 ²¹		X		
BRÉSIL AIR						
120. Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil	15/05/86	26/07/90	X			
121. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil constituant un Accord modifiant l'Accord sur le transport aérien signé le 15 mai 1986	20/12/90		X			
ARBITRAGE						
122. Convention d'arbitrage entre le Royaume-Uni et le Brésil	18/06/09	06/05/11	X			
123. Traité entre le Royaume-Uni et le Brésil relatif à l'établissement d'une Commission de conciliation	04/04/19	11/03/21	X			
COMMERCE						
124. Accord commercial	17/10/41	16/04/43 ²²		X		
125. Accord à long terme sur le blé	10/10/85	10/10/85 ²³		X		

avec effet au 1er septembre 1986
en vigueur provisoirement à compter du 17 octobre 1941
avec effet au 1er janvier 1986

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
126. Accord de coopération technique	02/04/75	06/01/76		X		
CULTURE		24/05/44		X		
127. Échange de Notes pour l'avancement des relations culturelles entre les deux pays	24/05/44					
IMPÔTS						
128. Convention en vue d'éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu	04/05/84	23/12/85		X		
MARINS (DÉSERTEURS)						
129. Accord entre le Royaume-Uni et le Brésil pour l'extradition des marins déserteurs de la marine marchande	30/07/1888	30/07/1888		X		
RADIO						
130. Échange de Notes constituant un Accord réciproque sur l'exploitation des stations de radioamatateurs	06/01/72 et 01/02/72	01/02/72		X		
SCIENCE						
131. Échange de Notes relatif aux relations scientifiques entre les deux pays	29/08/68			X		
BULGARIE COMMERCE						
132. Accord commercial	12/02/73				X	

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int.	Désuet
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE							
133. Accord à long terme entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le développement de la coopération commerciale, économique et industrielle	22/05/90	22/05/90					
FINANCE		30/06/86					
134. Accord relatif aux règlements de questions financières (avec extrait du procès-verbal et Notes relatives à l'Accord)		24/09/77					
PÊCHERIES							
135. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche		27/09/77					
RÉCLAMATIONS							
136. Accord prévoyant le règlement définitif de certaines questions bulgares		14/06/82					
BURKINA FASO							
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT			20/05/86				
137. Accord général concernant la coopération au développement		21/11/86					
BURUNDI							
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT			24/09/90				
138. Accord général de coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Burundi (avec Annexes)							

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
CAMEROUN COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
139. Accord de coopération économique et technique	15/09/70	24/12/71 ²⁵		X		
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
140. Échange de Notes relatif aux investissements à la République unie du Cameroun assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations		23/05/79 et 08/06/79	X			
IMPÔTS						
141. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République unie du Cameroun tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (avec Lettre portant sur ce sujet)		26/05/82		X		
CHILI						
AIR						
142. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Chili sur le transport aérien (avec Annexe)		06/07/90 ²⁶		X		
COMMERCE						
143. Accord commercial	10/09/41	29/10/43 ²⁷		X		

²⁵En vigueur provisoirement à compter du 15 septembre 1970
²⁶Annexe provisoirement à compter du 6 juillet 1990

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COURRIER DIPLOMATIQUE						
144. Échange de Notes réglementant la transmission des valises diplomatiques entre le Canada et le Chili	28/11/43 et 29/11/43	29/11/43	X			
EXTRADITION						
145. Traité entre le Royaume-Uni et le Chili pour l'extradition mutuelle des criminels fugitifs	26/01/1897	22/08/1898	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
146. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Chili constituant un Accord relatif à l'assurance des investissements	26/03/87	21/04/88	X			
RADIO						
147. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs du Canada et du Chili d'échanger des messages et autres communications avec des tiers	04/10/62 et 14/10/62	14/10/62	X			
148. Échange de Notes constituant un Accord réciproque sur l'opération de stations de radio par des amateurs	23/06/80 et 27/06/80	27/06/80	X			
CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE AIR						
149. Accord relatif aux transports aériens civils	11/06/73	11/06/73	X			
COMMERCE						
150. Accord commercial	13/10/73	13/10/73	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
151. Protocole de coopération économique	19/10/79			X		
152. Accord général de coopération au développement	05/10/83		X			
CULTURE						
153. Accord relatif à la coproduction cinématographique	23/02/87		X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
154. Échange de Notes relatif à l'assurance investissements à l'étranger	18/01/84		X			
IMPÔTS						
155. Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	12/05/86	29/12/86 ²⁸	X			
MARQUES DE COMMERCE:						
156. Échange de Notes concernant le dépôt réciproque des marques de commerce	16/07/73		X			
RÉCLAMATIONS						
157. Accord concernant le règlement de réclamations au titre de biens privés	20/08/81		X			
CHYPRE						
IMPÔTS						
158. Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	02/05/84	03/09/85	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SÉCURITÉ SOCIALE						
159. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Chypre	24/01/90					
COLOMBIE COMMERCÉ		16/02/1866				
160. Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et la Colombie	17/11/71		17/10/1866	X	X	
161. Accord commercial	25/01/77					
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE		17/11/72				
162. Accord général de coopération technique	12/12/74					
EXTRADITION		16/12/1899				
163. Traité entre le Royaume-Uni et la Colombie pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	27/10/1888					
NUCLÉAIRE		23/07/86				
164. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Colombie pour la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	03/06/88					
RADIO		17/12/75				
165. Échange de Notes constituant un Accord réciproque relatif à l'opération de stations de radioamateurs	05/11/75 et 02/12/75		X	X	X	
166. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs du Canada et de Colombie d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers	05/11/75 et 02/12/75		X	X	X	

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE BLÉ	29/03/62	29/03/62		X		
167. Accord portant sur le blé ordinaire	29/03/62	29/03/62		X		
168. Accord portant sur le blé de qualité						
COMMERCE	28/02/89	28/02/89	X			
169. Accord entre le Canada et la Communauté économique européenne concernant le commerce des boissons alcooliques²⁹				X		
PÊCHERIES	30/12/81	30/12/81				
170. Accord en matière de pêche						
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	26/07/76	01/02/82		X		
171. Protocole concernant la coopération commerciale et économique COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE				X		
ÉNERGIE ATOMIQUE						
172. Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et Nucléaires à l'Accord COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (Conseil et Commission) COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	06/10/59	18/11/59		X		
173. Accord cadre de coopération commerciale et économique	06/10/76	01/10/76				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans ini. Désuct
CONGO, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	09/02/74	15/10/75 ³⁰		X		
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COMMERCE	20/12/66	20/12/66		X		
DOUANES	01/07/86	03/07/86		X		
176. Accord pour l'assistance mutuelle concernant la coopération douanière				X		
DÉFENSE		18/12/58 ³¹				
177. Accord sur le règlement des réclamations relatives aux services publics entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'une part, agissant au nom du Commandement uniifié, en son propre nom et aux nom de certains autres gouvernements, et, d'autre part, le Gouvernement de la République de Corée						
ÉNERGIE ATOMIQUE						
178. Accord de coopération concernant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques		26/01/76		X		
179. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Corée constituant un Accord relatif à l'Article III 2 (a) de l'Accord sur l'énergie nucléaire signé le 26 janvier 1976		23/06/89		X		

³⁰ En vigueur provisoirement à compter du 9 février 1974

³¹ Considérée comme ayant effet et étant en vigueur depuis le 1er juillet 1957

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
180. Échange de Notes tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation en trafic international de navires ou d'aéronefs	15/11/74 ³²			X		
181. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	10/02/78			X		
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE						
182. Échange de Notes relatif à la protection de la propriété industrielle	13/02/79			X		
TEXTILES						
183. Échange de Notes concernant la limitation des textiles	13/12/78			X		
COSTA RICA						
COMMERCE						
184. Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et le Costa Rica	27/11/1849				X	
185. Échange de Notes constituant un modus vivendi commercial	17/11/50 et 18/11/50				X	
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
186. Accord général de coopération technique	24/07/73				X	
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
187. Accord concernant l'assurance des investissements	27/11/87			X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
RADIO						
188. Échange de Notes constituant un Accord permettant aux stations de radioamateurs du Canada et du Costa Rica d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers	22/02/62 et 23/02/62	23/02/62	X			
CÔTE D'IVOIRE						
AIR	03/09/87	23/14/90 ¹³	X			
189. Accord sur le transport aérien (avec Mémoire d'Entente)						
IMPÔTS						
190. Convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir l'évasion fiscale	16/04/83	19/12/85	X			
CUBA						
AIR	15/02/73	15/02/73	X			
191. Accord relatif aux détournements d'avions et de vaisseaux et à d'autres infractions	26/09/75	05/08/76 ¹⁴	X			
192. Accord sur le transport aérien						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
193. Accord général de coopération technique	08/02/74	08/02/74	X			
194. Accord établissant une ligne de crédit pour Cuba	18/03/75	18/03/75	X			

¹³Appliqua provisoirement à compter du 3 septembre 1987
¹⁴En vigueur provisoirement à compter du 26 septembre 1975

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renég.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
EXTRADITION						
195. Traité entre le Royaume-Uni et Cuba pour l'extradition mutuelle des criminels fugitifs	03/10/44	22/05/05	X			
PÊCHERIES	12/05/77	12/05/77	X			
196. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche						
RÉCLAMATIONS						
197. Accord concernant le règlement des réclamations canadiennes	07/11/80	26/06/81	X			
DANEMARK						
AIR						
198. Accord relatif aux services aériens entre les deux pays (avec Echange de Notes)	13/12/49	13/12/49	X			
199. Échange de Notes concernant le contrôle de la circulation aérienne au-dessus du Groenland méridional	16/09/63 et 28/11/63	28/11/63	X			
COMMERCE						
200. Traité de paix et de commerce entre le Royaume-Uni et le Danemark	13/02/1661					
201. Traité de paix et de commerce entre le Royaume-Uni et le Danemark	11/07/1670					
202. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et le Danemark relatif au traitement des sujets, sociétés et navires britanniques au Groenland oriental	23/04/25 et 04/06/25	04/06/25	X			

Titre du traité	Signature	vigueur	automat.	Renég. d'adm.	Désuet
DÉFENSE					
203. Échange de Notes concernant la création d'un programme de formation de pilotes	02/07/70 et 03/07/70	03/07/70	X		
DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES MARITIMES					
204. Accord relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada	17/12/73	13/03/74	X		
ENTRAIDE JUDICIAIRE					
205. Convention entre le Royaume-Uni et le Danemark et l'Islande relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	29/11/32	12/06/33	X		
EXTRADITION					
206. Traité en matière d'extradition	30/11/77	13/02/79	X		
IMPÔTS					
207. Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	30/09/55	05/09/56	X		
MARQUES DE COMMERCE					
208. Déclaration entre le Royaume-Uni et le Danemark pour la protection des marques de commerce	28/11/1879	28/11/1879	X		
NAVIRES					
209. Échange de Notes pour la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation ou des autres documents nationaux qui indiquent le tonnage des navires marchands	15/10/64	14/12/64	X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
PÊCHERIES						
210. Accord concernant les pêches féroisennes au large des côtes canadiennes	03/06/80					
PENSIONS		22/12/81	X			
211. Échange de Notes relatif à la participation au Régime de pensions du Canada d'employés recrutés au Canada par le Gouvernement du Danemark	19/06/67	19/06/67	X			
POLLUTION						
212. Accord de coopération concernant le milieu marin	26/08/83		X			
SCIENCE						
213. Échange de Notes concernant l'échange de renseignements scientifiques intéressant la défense	30/05/68 et 25/11/68		X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
214. Accord sur la sécurité sociale	12/04/85		X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
215. Accord relatif aux tombes militaires entre le Danemark et le Commonwealth britannique (les Gouvernements du Royaume-Uni, de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et de l'Afrique du Sud)	22/02/54		X			

Titre du traité	Signature	Lettre de mission	Lettre opér.	Lettre d'admiss.	Renégoci.	Désuet	Sans int.
VISAS							
216. Échange de Notes relatifs aux conditions exigées pour la délivrance de visas aux voyageurs non immigrants des deux pays	22/09/49 et 14/10/49	15/10/49	X				
DOMINIQUE							
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	04/02/77 et 17/02/77	17/02/77	X				
SÉCURITÉ SOCIALE							
218. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique	14/01/88	01/01/89	X				
EGYPTE							
COMMERCE	26/11/52 et 03/12/52	03/12/52	X				
219. Échange de Notes relatifs à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée							
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE							
220. Accord de prêt au développement	08/08/78	08/08/78	X				
221. Accord de prêt au développement	21/12/78	21/12/78	X				
222. Accord général concernant la coopération au développement	31/01/83	01/01/84	X				
CULTURE							
223. Protocole concernant la création de l'Institut canadien en Égypte	21/09/82	01/05/83	X				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
224. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale d'impôts sur le revenu	30/05/83					
NUCLEAIRE						
225. Accord pour la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	17/05/82	08/11/82	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
226. Accord entre l'Egypte et le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du sud et l'Inde relatif aux cimetières et tombeaux britanniques commémoratifs de la guerre en Egypte (avec Échange de Notes)	02/06/77	29/11/77	X			
EL SALVADOR						
COMMERCE						
227. Échange de Notes constituant un Accord commercial	02/11/77	17/11/77	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
228. Accord général de coopération technique	14/05/73				X	
229. Accord de prêt au développement établissant une ligne de crédit pour un projet d'aqueducs ruraux	15/02/78				X	
EXTRADITION						
230. Traité entre le Royaume-Uni et El Salvador pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	13/01/1883	23/01/1881	X			

Titre du traité	Signature	vigueur	automat.	Renégo.	d'adm.	Désuet
RADIO						
231. Échange de Notes permettant aux stations de radioamatteurs du Canada et d'El Salvador d'échanger des messages et d'autres communications avec des tiers	20/02/63 et 11/03/63	09/04/63	X			
EQUATEUR COMMERCE						
232. Échange de Notes constituant au modus vivendi commercial	10/11/50	01/12/50		X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
233. Accord de coopération économique, commerciale et de développement	12/10/83	10/12/87		X		
EXTRADITION						
234. Traité entre le Royaume-Uni et l'Equateur pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	20/09/1880	02/07/1886		X		
MARQUES DE COMMERCE						
235. Convention entre le Royaume-Uni et l'Equateur relative aux marques de commerce	26/08/1892	03/03/1983		X		
ESPAGNE AIR						
236. Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Espagne (avec Annexe)	15/09/88	15/09/88		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COMMERCE						
237. Traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et l'Espagne	31/10/22	23/04/24 ³⁸		X		
238. Accord commercial	26/05/54			X		
COMPAGNIES						
239. Déclaration échangée entre le Royaume-Uni et l'Espagne relative aux sociétés par actions	29/01/1883	06/02/1883		X		
240. Accord entre le Royaume-Uni et l'Espagne portant réglementation du régime des sociétés	27/06/24	27/06/24		X		
CULTURE						
241. Accord sur les relations cinématographiques	14/01/85	17/01/86		X		
EMPLOI DE PERSONNES À CHARGE						
242. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume d'Espagne relativement au libre exercice d'activités rémunératrices par des personnes à la charge d'employés de missions diplomatiques, de postes consulaires et missions permanentes auprès d'organisations internationales	08/02/90	08/02/90 ³⁹		X		
ÉNERGIE ATOMIQUE						
243. Accord de coopération concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	07/07/75	21/04/76		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
244. Convention entre le Royaume-Uni et l'Espagne relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	27/06/79	09/05/80	X			
EXTRADITION						
245. Traité entre le Royaume-Uni et l'Espagne pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs⁴⁰	04/06/878	09/12/1878				X
246. Traité d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume d'Espagne	31/05/89	15/08/90	X			
IMPÔTS						
247. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	23/11/76	26/12/80	X			
PÊCHERIES						
248. Échange de Notes sur les relations en matière de pêche entre les deux pays	18/12/72		X			
SCIENCE						
249. Échange de Notes constituant un Accord par lequel le Canada deviendra un Etat membre à l'Accord relatif au projet d'augmentation des précipitations (PAP) ainsi qu'au Protocole d'exécution, signé à Madrid le 23 janvier 1979	10/05/79 et 06/06/79	06/06/79	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
250. Convention sur la sécurité sociale	10/01/86	01/01/88	X			

⁴⁰ Terminé le 15 août 1990

Time du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
VISAS						
251. Échange de Notes relatif aux conditions d'octroi des visa pour voyageurs non immigrants des deux pays	18/12/59	25/01/60	X	X		
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AIR						
252. Échange de Notes relatif à la navigation aérienne (l'admission des aéronefs civils)	28/07/38	01/08/38	X	X		
253. Échange de Notes relatif à la délivrance de certificats d'aptitude ou de brevets pour le pilotage d'aéronefs civils	28/07/38	01/08/38	X	X		
254. Échange de Notes concernant les opérations de recherche et de sauvetage par air effectuées le long des frontières communes aux deux pays	24/01/49 et 31/01/49	31/01/49	X	X		
255. Échange de Notes relatif à l'aviation civile aux bases louées à Terre-Neuve (Stephenville et Argentia)	04/06/49	04/06/49				
256. Échange de Notes sur les mesures propres à assurer un contrôle méthodique, efficace et sûr des aéronefs qui circulent dans l'espace aérien situé près de la frontière commune du Canada et des États-Unis	20/12/63 et 27/12/63	27/12/63	X	X		
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CANADA						
257. Accord relatif au transport aérien	17/01/66	17/01/66	X	X		
258. Accord relatif au prédominance dans le domaine du transport aérien	08/05/74	08/05/74	X	X		
259. Accord relatif aux services aériens non réguliers	08/05/74	08/05/74	X	X		
260. Échange de Notes portant sur la vente promotionnelle des places d'Air Canada et la participation au marché Canada Australie du transport aérien américain Cominental Airways	21/03/83	21/03/83	X	X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Livre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
261. Échange de Notes visant à établir un nouvel Accord sur les services aériens régionaux, locaux et de navette	21/08/84	21/08/84	X			
262. Échange de Notes concernant la certification, l'homologation ou l'acceptation de navigabilité ou environnementale des produits aéronautiques civils ou d'importation	31/08/84	31/08/84	X			
263. Échange de Lettres relatif au programme pilote de services aériens transfrontière	13/03/86	13/03/86	X			
264. Échange de Lettres relatif au programme pilote de services aériens transfrontière à destination et à partir de San Jose	13/03/86	13/03/86	X			
265. Accord sur la sécurité de l'aviation	21/11/86	21/11/86	X			
266. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'amender l'Accord relatif au transport aérien signé le 17 janvier 1966, tel qu'amendé par un Échange de Notes du 8 mai 1974	28/05/91	28/05/91	X			
AMBASSADES						
267. Échange de Notes concernant la construction de nouvelles chancelleries de nos deux gouvernements respectifs à Ottawa et Washington	13/05/95 et 02/10/95	02/10/95				
ARBITRAGE						
268. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'une commission de paix	15/09/14	10/11/14	X			
269. Convention relative à certaines plaintes que fait surgir l'exploitation de la fonderie à Trail, C.B.	15/04/35	03/08/35	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ARCTIQUE				X		
270. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération dans l'Arctique	11/01/88	11/01/88				
BREVETS				X		
271. Échange de Notes pour l'échange réciproque de droits et brevets se rapportant au RDX et à d'autres explosifs	03/09/46 et 27/09/46	27/09/46				
CAMPOBELLO, PARC INTERNATIONAL				X		
272. Accord relatif à la création du parc international Roosevelt de Campobello	22/01/64	14/08/64				
COMMERCE				X		
273. Traité d'amitié, de commerce et de navigation (Traité Jay) entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique	19/11/1794	28/10/1795				
274. Article explicatif se rapportant à l'Article III du Traité du 19 novembre 1794 (Traité Jay) relatif au droit de passer et repasser les frontières et de se livrer au commerce	04/05/1796	06/10/1796	X			
275. Convention de commerce entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique	03/07/1815	03/07/1815				
276. Accord commercial	17/11/38	17/06/3942	X			
277. Accord relatif aux droits douaniers sur les bâtonnets de poisson et les produits semblables	08/06/55	08/06/55	X			
278. Accord concernant les produits de l'industrie automobile	16/01/65	16/01/6613	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
279. Accord intérimaire relatif à la renégociation de la liste XX (États-Unis) à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	17/12/65	17/12/65 ⁴⁴		X		
280. Accord de libre-échange entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique	02/01/88	01/01/89		X		
281. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'Article 2008 de l'Accord de libre-échange sur les qualités de contrepartie	02/01/88	02/01/88		X		
282. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif aux Articles 301 et 401 de l'Accord de libre-échange concernant la transition au système harmonisé	02/01/88	02/01/88		X		
283. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord conformément au paragraphe 4 de l'Annexe 16017.3 de l'Accord de libre-échange		12/05/88 et 16/05/88		X		
284. Échange de Notifications confirmant l'exécution des procédures judiciaires permettant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange		31/12/88		X		
285. Échange de Lettres entre le ministre du Commerce extérieur et le représentant des États-Unis en matière de commerce, constituant une entente concernant les chapitres 18 et 19		29/12/88		X		
286. Échange de Lettres entre le ministre du Commerce extérieur et le représentant des États-Unis en matière de commerce, constituant une décision de la Commission relative à l'échange de Lettres du 29 décembre sur les chapitres 18 et 19 et sur la liste prévue au Chapitre 18		01/01/89		X		

⁴⁴Avec effet au 1er janvier 1986.

<u>Nom du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Rendgo.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
287. Échange de Notes constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant les Appendices 1 et 2 de l'Annexe 705.4 de l'Accord de libre-échange	02/05/90	18/05/90		X		
288. Échange de Notes constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant les listes tarifaires contenues à l'Annexe 401.2-A et à l'Annexe 401.2-B de l'Accord de libre-échange				X		
289. Échange de Notes constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins	13/09/90	13/09/90		X		
290. Échange de Lettres constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Appendice 1 de l'Annexe 705.4 de l'Accord de libre-échange	01/05/91	01/05/91		X		
CONSERVATION						
291. Accord sur la conservation de la bande de caribous de la Porcupine CONTREBANDE		17/07/87				
292. Convention entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant la réglementation du trafic de boisson alcoolique		23/01/24		X		
293. Convention pour la suppression de la contrebande		06/06/24		X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
294. Déclaration par le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis d'Amérique sur la collaboration pour la production de guerre	20/04/41					
295. Échange de Notes ayant pour objet d'étendre l'application des principes de la déclaration de Hyde-Park à la période de transition d'après-guerre, particulièrement en ce qui concerne le problème de la réadaptation	07/05/45 et 15/05/45			X		

Titre du traité	Signature	vigueur	automat.	Renéo. go.	d'adm.	Désuet
296. Échange de Notes mettant formellement en oeuvre la «Déclaration de principes concernant la coopération économique»	26/10/50					
297. Échange de Notes pour la création d'un comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques	12/11/53			X		
DÉFENSE						
298. Déclaration par le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis d'Amérique concernant la création d'une Commission permanente canado-américaine de défense (la Déclaration de Ogdensburg)	18/08/40					
299. Accord entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant les bases de Terre-Neuve cédées à bail aux États-Unis	27/03/41			X		
300. Échange de Notes relatif à la disposition après guerre des travaux et installations effectués au Canada par le Gouvernement des États-Unis	27/01/43			X		
301. Échange de Notes relatif au paiement du coût d'installations de défense au Canada et à Goose Bay, Labrador	23/06/44 et 27/06/44			X		
302. Déclaration concordante des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant la collaboration en matière de défense entre les deux pays	12/02/47			X		
303. Échange de Notes relatif à la délimitation dans les eaux territoriales de Terre-Neuve adjacentes à la base navale d'Argentia	13/08/47 et 23/10/47			X		
304. Échange de Notes visant l'établissement d'un Comité mixte de mobilisation industrielle	12/04/49			X		
305. Échange de Notes relatif à l'extension et à la coordination du réseau continental de défense par radar (Pinetree)	01/08/51			X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Rend. go.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
306. Échange de Notes relatif à l'application de la Convention du 19 juin 1951 sur le statut des forces de l'OTAN aux forces de l'Etat-Unis au Canada y compris les forces stationnées aux bases louées de Terre-Neuve ainsi qu'à Goose-Bay (l'abrador)	28/04/52 et 30/04/52	27/09/53		X		
307. Échange de Notes concernant le transfert au Canada des trois stations de Loran de Port-aux-Basques, Battle Harbour et Bonavista (Terre-Neuve)	26/06/53 et 30/06/53	30/06/53		X		
308. Échange de Notes concernant la construction et l'utilisation d'une base Loran au Cap Christian (île de Baffin)	01/05/54 et 03/05/54	03/05/54		X		
309. Échange de Notes régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien (Dew Line)	05/05/55	05/05/55		X		
310. Échange de Notes régissant l'établissement et l'utilisation de stations de radar destinées à combler des lacunes dans la zone Terre-Neuve—Labrador	13/06/55	13/06/55		X		
311. Échange de Notes régissant l'utilisation par la United States Air Force de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Ecosse	15/06/55	15/06/55		X		
312. Accord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de défense mutuelle		22/07/55				
313. Échange de Notes relatif à l'établissement d'une Commission canado-américaine de défense commune		02/09/58				
314. Échange de Notes concernant les travaux de construction et le matériel requis pour l'agrandissement des installations de communication du Cap Dyer, dans l'île de Baffin	13/04/59	13/04/59		X		

Titre du traité	Signature	Légende vigueur	Légende automat.	Légende op. Renégo.	Légende d'adm.	Légende sans int. Désuet
315. Échange de Notes concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN)	01/05/59	01/05/59	X	X		
316. Échange de notes régiissant l'établissement d'un système intégré de communications appuyant le système de pré-alerte contre les engins balistiques (SPEB)	13/07/59	13/07/59	X	X		
317. Échange de Notes concernant la manière dont il sera disposé des ex-cédents de biens des Etats-Unis au Canada	28/08/61 et 01/09/61			X		
318. Échange de notes concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec Annexe)	27/09/61		X	X		
319. Échange de Notes relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar au Canada	25/05/64		X	X	X	
320. Échange de Notes concernant l'établissement, l'exploitation et l'entretien de certaines installations de communications sol-air dans le Canada septentrional	01/12/65	01/12/65		X		
321. Échange de Notes relatif à l'utilisation de terrains de la base navale des Etats-Unis à Argentia pour l'établissement d'un service de bac entre North Sydney et Argentia	(06) 11/66 et 10/06/66			X		
322. Échange de Notes constituant un Accord relatif à la suppression de certains postes de radar sous l'Accord du 1er août 1951	30/09/66		X	X		
323. Échange de Notes concernant l'usage de certaines installations de communications de la station de radar de Pinetree à Hopetown, Labrador, par le ministère des Transports	11/06/69, 19/09/59 et 24/02/71		X	X		
324. Échange de Notes relatif à la cession de l'installation de communications Redcliff au Gouvernement du Canada	10/05/71		X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégoci.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
325. Échange de Notes concernant la mise hors de service de la station de radar de Stephenville et la prise en charge par le Canada de la dotation en personnel militaire de la station de Melville et des défenses relatives à ce personnel	15M4/71 et 30MK/71	30/11/671		X		X
326. Échange de Notes concernant de nouveaux arrangements financiers régissant le fonctionnement et l'entretien des stations de radar émises au Canada qui font partie du réseau continental de défense par radar	16/08/71 ⁴⁶			X		
327. Échange de Notes stipulant l'exploitation permanente de la zone d'essai de torpilles dans le détroit de Georgie et l'établissement et l'exploitation d'un système avancé de mesure acoustique sous-marine dans l'anse Jervis	13/01/76 et 14/04/76	14/04/76		X		
328. Échange de Notes concernant les arrangements permettant aux Forces armées américaines de continuer à utiliser les installations de l'aéroport de Goose Bay après le 30 septembre 1976	19/11/76 et 24/11/76	24/11/76 ⁴⁷		X		
329. Échange de Notes concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne spatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)	11/03/81	11/03/81 ⁴⁸		X		
330. Échange de Notes relativement à l'essai et à l'évaluation en territoire canadien de systèmes de défense américains	10/02/83	10/02/83				
331. Échange de Notes sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord	18/03/85	18/03/85		X		
332. Échange de Notes prorogeant l'Accord du 14 avril 1976 stipulant l'exploitation d'essai de torpilles dans le détroit de Georgie	03/06/86 et 17/06/86	17/06/86		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
DÉLIMITATION MARITIME						
333. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique consituant un Accord relatif aux consultations intergouvernementales concernant la défense	21/08/90	21/08/90	X			
334. Traité visant à soumettre au règlement obligatoire le différend relatif à la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine	29/03/79	20/11/81		X		
335. Compromis visant à soumettre à une chambre de la Cour internationale de Justice la question de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine	29/03/79	20/11/81		X		
DOUANES						
336. Échange de Notes concernant la franchise de douanes consentie aux fonctionnaires d'Etat	21/07/42, 29/10/42 et 09/11/42	09/11/42	X			
337. Accord concernant l'assistance et la collaboration mutuelle entre leurs administrations douanières	21/11/84	08/01/85	X			
EAUX LIMITROPHES						
338. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique concernant les eaux limitrophes et les questions qui découlent le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis	11/01/19	05/05/10				
339. Convention, Protocole et Accord en vue de régler le niveau du Lac des Bois	24/02/25	17/07/25	X			
340. Convention concernant la régulation en cas d'urgence du niveau du Lac à la Pluie ainsi que le niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin du Lac à la Pluie	15/09/38	03/10/40				
341. Échange de Notes prévoyant le rehaussement provisoire du niveau du Lac St-François pendant les périodes de basses eaux	10/11/41	10/11/41	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
342. Échange de Notes relatif à l'étude concernant le bassin supérieur du fleuve Columbia, dont est chargée la Commission mixte internationale	25/02/44 et 03/03/44	03/03/44			X	
343. Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara	27/02/50	10/10/50		X		
344. Échange de Notes établissant la Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent	12/11/53	12/11/53	X			
345. Échange de Notes concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall	24/10/56	24/10/56		X		
346. Échange de Notes concernant certains travaux de dragage projetés dans les sections des rivières Sainte-Marie et Sainte-Claire des chenaux de communication des Grands Lacs	30/11/56, 08/04/57 et 09/04/57	09/04/57	X			
347. Échange de Notes relatif à l'exécution de travaux de dragage et d'évacuation de déblais dans la rivière Sainte-Claire et du lac Sainte-Claire	19/05/55 et 27/02/59	27/02/59	X			
348. Échange de Notes concernant l'application des taux de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent	09/03/59	09/03/59	X			
349. Traité relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia	17/01/61	16/09/64		X		
350. Échange de Notes relatif à l'amélioration par dragage du chenal maritime de l'île Wolfe	17/10/61	17/10/61		X		
351. Échange de Notes relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage Pelleté à l'extrémité occidentale du Lac Érié	08/06/59 et 17/10/61	17/10/61		X		
352. Échange de Notes ayant pour objet de suspendre le péage au canal de Welland prévu par l'Accord du 9 mars entre les deux pays	03/07/62 et 13/07/62	13/07/62		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
353. Échange de Notes relatif aux directives à observer par la Commission d'ingénieurs permanente créée aux termes de l'Article XV du Traité sur le fleuve Columbia en ce qui concerne l'administration et le mode de fonctionnement de la Commission	04/10/65	04/10/65		X		X
354. Échange de Notes relatif au programme spécial d'exploitation des réservoirs Duncan et Arrow sur la rivière Columbia		26/02/69 et 26/02/69		X		
355. Échange de Notes concernant la préservation de la qualité de l'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean		21/09/72	X			
356. Traité concernant la rivière Skagit et le lac Ross ainsi que le réservoir Seven Mile de la rivière Pend d'oreille	02/04/84	14/12/84		X		
357. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord concernant l'application des taux de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent	21/04/88 et 10/08/88	10/08/88	X			
358. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord concernant la construction d'une digue commune de ceinture	29/08/88 et 30/08/88	30/08/88	X			
359. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord concernant l'application des taux de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent (avec Mémoire)	01/08/89	01/08/89	X			
360. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'approvisionnement en eau et la protection contre les crues dans le bassin de la rivière Souris	26/10/89	26/10/89	X			
361. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord concernant l'application des taux de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent (avec Memorandum d'Accord)		26/04/91 et 01/05/91	X			

avec effet rétroactif au 1er avril 1968

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD CONCERNANT L'APPLICATION DES TAUX DE PÉAGE SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (AVEC MÉMORANDUM D'ACCORD)	01/05/91		X			
ÉDUCATION	13/02/90			X		
ÉNERGIE ATOMIQUE						
362. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portant création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation	13/02/90					
364. Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique	15/06/55	21/07/55	X			
365. Accord de coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune	22/05/59	27/07/59	X			
ENVIRONNEMENT						
366. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'Article XII(D) de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique signé le 15 juin 1955	22/08/88	22/08/88	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
367. Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique	18/03/85	24/01/90	X			
ÉTUDES						
368. Accord concernant le déplacement de déchets dangereux	28/10/86	08/11/86	X			
ÉCONOMIE						
369. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la qualité de l'air (avec Annexes)	13/03/91	13/03/91	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
EXTRADITION						
370. Traité d'extradition amendé par un Échange de Notes du 28 juin et du 9 juillet 1974	03/12/71	22/03/76	X			
371. Protocole modifiant le Traité d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique signé à Washington le 3 décembre 1971, en sa version modifiée par échange de Notes le 28 juin et le 9 juillet 1974	11/01/88		X			
FORCES NAVALES						
372. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant les forces navales devant être maintenues dans les Grands Lacs (Accord Rush-Bagot)	28/04/181 et 29/04/1817	29/04/1817			X	
FOURNITURE DE GUERRE						
373. Échange de notes concernant des excédants de biens appartenant à chacun des deux pays		09/01/47	X			
374. Échange de Notes au sujet du règlement définitif des comptes im- payés concernant l'approvisionnement en fournitures et en services en temps de guerre	14/03/49	14/03/49	X			
375. Échange de Notes relatif au règlement de créances et de comptes dé- coulant de la disposition de biens militaires en surplus		17/06/49 et 18/06/49				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
FRONTIÈRES						
376. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et les États-Unis visant à établir et à délimiter les frontières entre les possessions de Sa Majesté britannique en Amérique du Nord et les territoires des États-Unis pour l'abolition de la traite des esclaves africains, et pour la remise des criminels et des personnes fuyant la justice dans certains cas	09/08/1842	13/10/1842	X			X
377. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis pour l'établissement de la frontière d'Oregon	15/06/1846	17/07/1846				
378. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis pour le règlement amical de toute cause de différences entre les deux pays (Traité de Washington)	08/05/1871	17/06/1871	X			
379. Protocole entre le Royaume-Uni et les États-Unis relatif à la détermination de la ligne frontière à travers le Canada de Haro conformément aux termes de la décision de l'Empereur d'Allemagne en date du 21 octobre 1872	10/03/1873	10/03/1873				X
380. Convention entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant l'ajustement de la frontière entre le Canada et le territoire d'Alaska	24/01/03	03/03/03	X			
381. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant l'acceptation du rapport présenté par les commissaires en complément de la sentence rendue en vertu de la Convention du 24 janvier 1903 concernant la ligne frontière entre l'Alaska et les possessions britanniques en Amérique du Nord	25/03/05					X
382. Convention entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant la frontière entre le Canada et l'Alaska	21/01/06	16/08/06				X
383. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant la démarcation de la frontière internationale	11/04/08	04/10/08	X			X
Source : www.ihrc.ca/ihrc/ihrc/ihrc.htm						

Titre du traité	Signature	vigueur	automat.	Renégo.	d'adm.	Désuet
IMPÔTS						
385. Traité entre le Royaume-Uni, au nom du Canada, et les États-Unis visant à établir précisément et à compléter la frontière internationale entre les deux pays	24/02/25					
386. Échange de Notes concernant l'administration au Canada de l'impôt sur le revenu des employés du Gouvernement des États-Unis au Canada qui y sont assujettis	01/08/73 et 17/09/73	17/09/73	X			
387. Convention en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	26/09/80	16/08/84	X			
LIGNES DE CHARGE						
388. Convention sur les lignes de charge	(09/12/33	26/07/34	X			
389. Échange de Notes au sujet de la reconnaissance réciproque des règles, lignes de charge pour les navires accomplissant des voyages internationaux sur les Grands Lacs	10/01/40 et (04/03/40	04/03/40	X			
NAVIGATION						
390. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis concernant la construction d'un canal de navires entre les océans Atlantique et Pacifique	18/11/01	21/02/02	X			
391. Échange de Notes concernant le prêt, par les États-Unis, de matériel Loran-A destiné aux stations Loran-A canadiennes	07/06/65 et 08/06/65	08/06/65	X			
392. Échange de Notes concernant le prêt, par les États-Unis, d'un matériel Loran-A s'ajoutant à celui prêté aux termes de l'Accord du 8 juin 1965	19/04/66 et 28/07/66	28/07/66	X			
393. Échange de Notes concernant les taux de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent et à l'imposition d'une taxe d'éclusage sur le canal de Welland	31/03/67	31/03/67	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoc.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
394. Échange de Notes concernant le prêt de matériel supplémentaire aux stations Loran-A canadiennes	27/07/67 et 25/10/67	25/10/67		X		
395. Échange de Notes relatif à la construction et l'enrichien par le Canada d'une station Loran-A à Gray-Point (Colombie-Britannique)	08/04/71	08/04/71		X		
396. Échange de Notes concernant l'établissement, l'entretien et l'exploitation d'une station d'émission Loran-C à Williams Lake (C.-B.)	28/05/76 et 03/06/76	03/06/76		X		
397. Échange de Notes prévoyant l'établissement d'une chaîne expérimentale Loran-C à proximité de la rivière Sainte-Marie, en Ontario et au Michigan	29/03/77	29/03/77 ⁵²		X		
398. Échange de Notes portant sur la pose de deux émetteurs de liaisons de données et d'un câble de raccordement sur le lit de la rivière St-Marys en Ontario	29/09/78 et 16/10/78	16/10/78 ⁵³		X		
399. Échange de Notes concernant l'établissement, l'entretien et l'exploitation de quatre stations de surveillance du système de navigation OMEGA au Canada	26/07/78 et 20/12/78	20/12/78		X		
400. Échange de Notes prévoyant l'établissement d'une station Loran-C à proximité de Port Hardy, île de Vancouver, C.-B.	19/03/79 et 29/03/79	29/03/79		X		
401. Échange de Notes concernant les services de pilotage sur les Grands Lacs	23/08/78 et 29/03/79	29/03/79 ⁵⁴		X		
402. Échange de Notes relatif à un système de contrôle coopératif de la circulation maritime dans la région Juan de Fuca	19/12/79	19/12/79				
403. Échange de Notes concernant la coordination des activités canado-américaines de brisage de glace dans les Grands Lacs	28/10/80 et 05/12/80	05/12/80		X		

⁵²Avec effet rétroactif au 1er août 1975.
⁵³1er

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
404. Échange de Notes concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C	30/03/84 et 03/05/84	03/05/84			X	
405. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord prolongant l'Accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces dans les Grands lacs	04/12/90	05/12/90		X		
406. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord modifiant le mémoire d'Accord sur les services de pilotage dans les Grands lacs	12/02/91	12/02/91		X		
OISEAUX MIGRATEURS						
407. Convention entre le Royaume-Uni et les États-Unis pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États-Unis	16/08/16	07/12/16		X		
PAIX						
408. Traité définitif entre le Royaume-Uni et les États-Unis (Traité de Paris)	03/09/1783	12/05/1784		X		
409. Traité de paix et amitié entre le Royaume-Uni et les États-Unis	24/12/1814	17/02/1815		X		
PÊCHERIES						
410. Accord entre le Royaume-Uni et les États-Unis en ce qui concerne les pêcheries d'Atlantique Nord	20/07/12	15/11/12		X		
411. Convention concernant l'octroi des priviléges d'escale aux navires de pêche au flétan dans les ports des côtes du Pacifique des États-Unis et du Canada	24/03/50	13/07/50		X		
412. Convention pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique Nord et de la mer de Bering	02/03/53	28/10/53		X		
413. Convention sur les pêcheries de Grands Lacs	10/09/54	11/10/55		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
414. Échange de Notes portant modification de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique Nord et de la mer de Bering, et la pêche pratiquée au large de la côte Ouest du Canada	29/03/79			X		
415. Traité concernant les thoniers (thon blanc) du Pacifique et leurs priviléges portuaires	26/05/81	29/07/81		X		
416. Traité concernant le saumon du pacifique	28/01/85	18/03/85		X		
417. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord modifiant le paragraphe C de l'Accord du 13 août 1985 concernant l'application de l'Article XV, paragraphe 3, du Traité sur le saumon du Pacifique signé le 28 janvier 1985	18/10/89	18/10/89				
418. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'application de la législation sur les pêches	26/09/90		X			
PENSIONS	05/05/67			05/05/67/55	X	
419. Accord relatif au Régime de pensions du Canada						
PÉTROLE				22/09/55	X	
420. Échange de Notes concernant la proposition de construire un pipeline à Terre-Neuve entre le quai de l'Aviation militaire des États-Unis situé à Saint-Jean et la base aérienne de Peppercell	22/09/55					

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
PIPELINES						
421. Accord concernant les pipe-lines de transit	28/01/77	01/10/77		X		
422. Accord sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord	20/09/77	20/09/77		X		
423. Échange de Notes concernant les procédés à l'achat au Canada et aux Etats-Unis de certains articles désignés servant au gazoduc de la route de l'Alaska	10/06/80	10/06/80		X		
PLANIFICATION CIVILE D'URGENCE						
424. Accord concernant la planification et la gestion civile d'urgence sur une base globale	28/04/86	28/04/86	X			
POLLUTION						
425. Échange de Notes concernant des plans d'urgence conjoints en cas de pollution des eaux	19/06/74	19/06/74	X			
426. Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	22/11/78	22/11/78		X		
PROPRIÉTÉ (Biens)						
427. Convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis concernant la jouissance et la disposition des biens meubles et immeubles	02/03/1959	07/08/00	X			
428. Échange de Notes concernant le développement à des fins commerciales de l'aire de la station navale des Etats-Unis Argentia, Terre-Neuve	06/06/78	06/06/78	X			
PROTECTION DES FORêTS						
429. Échange de Notes concernant la participation du Nouveau-Brunswick et du Québec à la Convention entre Etats du Nord-Est pour la protection contre les incendies de forêts	29/01/70	29/01/70	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Livre op. Renég.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
430. Échange de Notes concernant la coopération mutuelle entre les deux pays pour le détection et la suppression des incendies de forêts dans une zone tampon le long de la frontière entre le territoire du Yukon et l'Etat de l'Alaska	01/06/71	01/06/71		X		
QUESTIONS MARITIMES						
431. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis prévoyant les droits réciproques des États-Unis et du Canada en matière de transport des pétroliers, et de naufrage et de sauvetage	18/05/08	30/06/08	X			
QUESTIONS POSTALES						
432. Convention postale (avec Règlement d'exécution)	10/09/81 et 14/09/81	01/01/82	X			
RADIO						
433. Échange de Notes régisant les communications radiotélégraphiques échangées entre stations expérimentales privées des deux pays	02/10/28, 29/12/28 et 12/01/29	12/01/29 ⁵⁶	X			
434. Échange de Notes relatif à l'emploi de la radio pour les services de l'aéronautique civile	20/02/39	20/02/39	X			
435. Échange de Notes sur l'attribution de voies de radiodiffusion⁵⁷	08/01/47 et 15/10/47	15/10/47				
436. Convention relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays	08/02/51	15/05/52	X			
437. Échange de Notes au sujet de l'attribution des canaux de télévision	23/04/52 et 23/06/52	23/06/52	X			

⁵⁶ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1929.

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int.	Désuet
438. Échange de Notes relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde	24/10/62	X					
439. Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par la radio	26/02/73	06/05/75					
440. Accord relatif au service de radiodiffusion en modulation d'amplitude à ondes hertzométriques	17/01/84	X					
441. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation de la bande de fréquences de 88 à 108 mégahertz pour la radiodiffusion en modulation de fréquence	25/02/91	X					
RÉCLAMATIONS							
442. Échange de Notes visant le règlement des réclamations nées d'accidents de la circulation mettant en cause des véhicules du Canada et des États-Unis	01/03/44 et 23/03/44	X					
443. Échange de Notes relatif à la renonciation à l'exercice de recours concernant des navires publics	28/09/46, 13/11/46 et 15/11/46	X					
ROUTE D'ALASKA							
444. Échange de Notes prévoyant la construction d'une route militaire vers l'Alaska	17/03/42 et 18/03/42	X					
445. Échange de Notes concernant la reconstruction de certains tronçons canadiens de la route de l'Alaska	11/01/77 et 11/02/77	X					
SANTÉ							
446. Échange de Notes concernant l'inspection quarantenaire des navires entrant dans le détroit de Puget et les eaux adjacentes ou dans les Grands Lacs via le fleuve Saint-Laurent	10/10/29 et 23/10/29	X					

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Desuet
SCIENCE						
447. Échange de Notes concernant la mise à l'essai de satellites de communications expérimentaux	13/08/63 et 23/08/63	23/08/63	X			X
448. Échange de Notes concernant l'établissement d'un projet coopératif de fusées météorologiques à Cold Lake, Alberta	29/09/66 et 06/11/66	06/10/66				
449. Échange de Notes pour la coopération au projet d'essai de satellite de technologie des communications (le Projet ISIS)	21/04/71 et 27/04/71	27/04/71	X			
450. Accord concernant l'échange de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps	26/03/75	26/03/75				
451. Échange de Notes sur la mise au point et l'acquisition d'un télémanipulateur de navette spatiale	23/06/76	23/06/76				X
SÉCURITÉ SOCIALE						
452. Accord en matière de sécurité sociale	11/01/81	01/08/84	X			
TRANSFÈREMENT DES DÉLINQUANTS						
453. Traité sur l'exécution des peines imposées aux termes du droit criminel	02/03/77	19/07/78	X			
TRAVAIL						
454. Échange de Notes concernant l'assurance-chômage	06/03/42 et 12/03/42	12/04/42	X			
455. Échange de Notes concernant l'assurance contre les accidents du travail et l'assurance-chômage en rapport avec la construction de la route militaire conduisant en Alaska et avec tous autres travaux exécutés au Canada par les États-Unis	02/11/42 et 04/11/42	04/11/42				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ÉTHIOPIE COMMERCE						
456. Traité entre le Royaume-Uni et l'Éthiopie	14/05/1897	28/07/1897 ⁵⁸	X	X		
457. Échange de Notes constituant un <i>modus vivendi</i> commercial pour régler les échanges commerciaux entre les deux pays	03/06/55	03/06/55				
SÉPULTURES MILITAIRES						
458. Accord entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et du Pakistan d'une part, et le Gouvernement impérial d'Éthiopie d'autre part, concernant les cimetières, sépultures et monuments de guerre du Commonwealth britannique en territoire éthiopien	12/04/67	06/11/67	X			
FIDJI						
AIR						
459. Accord relatif au transport aérien		30/04/74		X		
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
460. Échange de Notes relatif aux investissements en Fidji assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations		25/02/76 et 29/03/76		X		
FINLANDE						
AIR						
461. Accord entre les deux pays relatif au service aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà de ceux-ci		16/05/77		X		

⁵⁸L'Article VI est entré en vigueur le 14 mai 1897
⁵⁹En vigueur provisoirement à compter du 16 mai 1977

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automata.</u>	<u>Libre opt. Renego.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
462. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande concernant le transport aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà (avec Annexes)	28/05/91 ^{M0}					
COMMERCE	13/11/48 et 17/11/48	17/11/48	X			
463. Échange de Notes relatif aux relations commerciales entre les deux pays						
EMPLOI DE PERSONNES À CHARGE	17/01/89	01/03/89	X			
464. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande constituant un Accord concernant l'emploi des personnes à charge						
ÉNERGIE ATOMIQUE						
465. Accord concernant l'utilisation des matières nucléaires, des équipements, des installations et des renseignements transférés entre le Canada et la Finlande	05/03/76	15/08/76	X			
466. Accord concernant le retraitement, l'enrichissement, le stockage et l'utilisation du plutonium	08/06/84	08/06/84	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
467. Convention entre la Grande-Bretagne et la Finlande relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	11/08/73	23/02/74	X			
EXTRADITION						
468. Traité en matière d'extradition tel qu'amendé par un Échange de Notes du 1^{er} novembre 1983	21/06/78	16/02/85	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
IMPÔTS						
469. Échange de Notes concernant les immunités des membres de la FMO en congé en Israël	17/02/86 et 20/03/86	20/03/86				X
470. Convention en vue d'éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu	28/03/59	29/03/59	X			
471. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscal en matière d'impôts sur le revenu	28/05/90		X			
NAVIRES						
472. Accord relatif à la reconnaissance des certificats de jauge des navires marchands	05/06/63	05/08/63	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
473. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande (avec Protocole)	28/10/86	01/02/88	X			
VISAS						
474. Échange de Notes constituant un Accord relatif aux droits de visa dans le cas des non immigrants	09/12/58	01/01/59	X			
FOND INTERNATIONAL POUR L'IRLANDE CONTRIBUTION						
475. Accord relativement à une contribution du Canada au Fond	27/04/87	27/04/87	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renég.	Demande d'adm.	Sans int.	Décret
FORCE MULTINATIONALE ET OBSERVATEURS (FMO) MINTIEN DE LA PAIX	18/06/85 14/03/90	28/06/85 14/03/90		X X		X	
476. Échange de Notes sur la participation du Canada à la force multinationale et d'observateurs du Sinai							
477. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et la Force multinationale et d'Observateurs constituant un Accord modifiant davantage l'Accord relatif à la participation du Canada à la Force multinationale et d'Observateurs du Sinai, signé le 28 juin 1985, tel que modifié le 18 mars 1986						X	
FRANCE						X	
AIR	15/06/76	08/01/77 ⁶¹				X	
478. Accord relativement au transport aérien		25/11/83 et 19/12/83				X	
479. Accord portant sur un arrangement administratif relatif au contrôle du trafic aérien entre le Centre de contrôle régional de Gander et la tour de contrôle de Saint-Pierre						X	
COMMERCE						X	
480. Convention concernant les droits des nationaux et les questions de commerce et de navigation	12/05/33	10/11/36				X	
481. Échange de Notes concernant la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une station de quarantaine pour bovins sur le territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon	03/04/69	03/04/69				X	
482. Échange de Notes concernant la construction, le fonctionnement et l'entretien d'une seconde station de quarantaine pour bovins sur le territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon	29/10/75	29/10/75				X	

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désac.
COMPAGNIES						
483. Convention entre le France et le Royaume-Uni relative aux sociétés par actions	30/04/1862	15/05/1862	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
484. Accord de coopération économique et industrielle	15/01/87	15/01/87	X			
CULTURE						
485. Accord relatif à l'admission de stagiaires au Canada et en France	04/10/56	04/10/56				
486. Accord culturel	17/11/65	06/12/65				
487. Accord sur les relations cinématographiques	30/05/83	30/05/83	X			
488. Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographiques	11/07/83	11/07/83	X			
489. Accord sur les relations dans le domaine de la télévision	11/07/83	11/07/83	X			
490. Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique ou audiovisuelle dans le domaine de l'animation	10/01/85	10/01/85	X			
491. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française modifiant l'Accord sur les relations cinématographiques signé à Ottawa le 30 mai 1983	08/02/89	08/02/89	X			
492. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française modifiant l'Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique signé à Paris le 11 juillet 1983	08/02/89	08/02/89	X			
493. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française modifiant l'Accord sur les relations dans le domaine de la télévision signé à Ottawa le 11 juillet 1983	08/02/89	08/02/89	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégoci.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
494. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française relatif au développement de projets de coproduction audiovisuelle télévisée de langue française	14/03/90		X			
495. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française concernant la coopération et les échanges dans le domaine des musées	26/11/90	01/04/91	X			
DÉFENSE				X		
496. Accord général de sécurité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française relatif à l'échange d'informations classifiées intéressant la défense	18/02/88	18/02/88				
DÉLIMITATION MARITIME						
497. Accord instituant un tribunal d'arbitrage chargé d'établir la délimitation des espaces maritimes entre le Canada et la France	30/03/89		X			
498. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française	10/07/90			X		
DOUANES						
499. Accord d'assistance mutuelle visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays	09/01/79	01/05/79	X			
500. Avenant à l'Accord d'assistance mutuelle entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la France visant à la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays	06/11/90		X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
EMPLOI DE PERSONNES À CHARGE						
501. Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française constituant un Accord relatif à l'emploi de personnes à charge		24/06/87		X		
502. Convention entre le Royaume-Uni et la France relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale		02/02/22		X		
503. Convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française		15/12/89		X		
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
504. Traité entre le Royaume-Uni et la France pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs ⁴²		14/08/1876			X	
505. Convention entre le Royaume-Uni et la France modifiant les Articles VII et IX du Traité d'extradition signé le 14 août 1876 ⁴³		13/02/1896			X	
506. Convention entre le Royaume-Uni et la France modifiant l'Article II du Traité d'extradition signé le 14 août 1876 ⁴⁴		17/10/08			X	
507. Convention d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française		17/11/88		X		
EXTRADITION						

⁴²Terminé le 1er décembre 1989 et remplacé par la Convention du 17 novembre 1988

⁴³Id.
⁴⁴Id.

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
508. Échange de Notes concernant l'exonération réciproque de l'impôt sur les bénéfices réalisés par les entreprises de navigation maritime	19/10/32	X				
509. Échange de Notes concernant l'application de l'impôt français de solidarité nationale aux ressortissants canadiens et aux sociétés canadiennes	15/05/47 et 08/09/47	X				
510. Convention et Protocole tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès	26/03/51	X				
511. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	02/05/75	X				
512. Avenant à la Convention fiscale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française signée le 2 mai 1975	16/01/87	X				
INHUMATION						
513. Échange de Notes concernant les dispositions relative à l'inhumation en France des corps des membres des Forces canadiennes et de l'élément civil détachés en France	04/09/56	X				
MARINS (en détresse)						
514. Accord entre le Royaume-Uni et la France pour le secours mutuel aux marins en détresse	05/11/1879	X				
MONUMENTS DE GUERRE						
515. Accord portant concession au Canada de l'usage d'un terrain sur le plateau de Vimy destiné à l'érection d'un monument à la mémoire des soldats canadiens tombés au champ d'honneur en France	05/12/22	X				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désacq.
PAIX						
§16. Traité définitif de paix et d'amitié entre le Royaume-Uni et la France	03/09/1783					
PÊCHERIES						
§17. Accord relatif aux relations réciproques en matière de pêche (avec Echange additionnel de Lettres)	27/03/72	27/03/72	X			
§18. Compromis d'arbitrage relatif à l'application de l'accord relatif aux relations réciproques en matière de pêche	23/10/85					X
§19. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française relatif à l'institution d'une procédure de médiation en matière de pêche	30/04/88	30/04/88	X			
§20. Procès-verbal d'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française en matière de pêche pour les années 1989-91 (avec échange de Notes et de Lettres)	30/03/89	30/03/89	X			
PENSIONS						
§21. Accord relatif à l'application du Régime de pensions du Canada aux employés recrutés au Canada par le Gouvernement de la France	31/12/6665	31/12/6665	X			
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE						
§22. Accord concernant la restauration des droits de propriété industrielle acquis par la Deuxième Guerre mondiale	05/05/48	02/08/49	X			

⁶⁵Avocat officiel rétronactif au 1er janvier 1966

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
QUESTIONS POSTALES						
523. Arrangement postal réglant les tarifs d'affranchissement des lettres, des cartes postales et des papiers d'affaires échangés entre les deux pays						
524. Convention concernant l'échange de mandats-poste entre le Canada, d'une part, et la France et l'Algérie, d'autre part						
RÉCLAMATIONS						
525. Convention relative aux modalités d'indemnisation des intérêts canadiens dans les entreprises de gaz et d'électricité nationalisées						
SCIENCE						
526. Échange de Notes concernant l'échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense						
SÉCURITÉ SOCIALE						
527. Accord sur la sécurité sociale						
SÉPULTURES MILITAIRES						
528. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-africaine, l'Inde, le Pakistan et la République française au sujet des sépultures militaires du Commonwealth britannique en territoire français						
TRANSFÈREMENT DES DÉTENUS						
529. Accord sur le transfèrement des détenus et sur la surveillance de certains condamnés						

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
VISAS						
530. Échange de Notes concernant les visas d'entrée dans les passeports diplomatiques et officiels	11/02/46	11/02/46	X			
531. Échange de Notes constituant un Accord modifiant les formalités en matière de visas pour les ressortissants canadiens et français se rendant respectivement en France et au Canada	(06/04/50 et 17/04/50)	01/05/50	X			
GAMBIE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
532. Échange de Notes relatif aux investissements en Gambie assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	24/05/76	24/05/76	X			
GHANA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
533. Accord général relatif à la coopération au développement	17/11/81	17/11/81	X			
DÉFENSE						
534. Accord concernant l'instruction au Canada de membres du personnel des Forces armées de la République du Ghana	13/05/75	13/05/75	X			
535. Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire	14/02/78 ^a	14/02/78 ^a	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
536. Échange de Notes sur la garantie des investissements à l'étranger	02/04/76 et 10/06/76	10/06/76	X			

^a7 A avec effet rétroactif au 1er juin 1976

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renego.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
GRÈCE						
AIR	20/08/84	24/11/87 ⁶⁸	X			
COMMERCE						
537. Accord relatif au transport aérien	24/07/47 et 28/07/47	28/08/47	X			
538. Échange de Notes comportant un <i>modus vivendi</i> commercial						
COMPAGNIES						
539. Accord entre le Royaume-Uni et la Grèce en vue de régulariser la situation des sociétés par actions	04/08/1888	15/08/1888	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
540. Convention entre le Royaume-Uni et la Grèce relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	27/02/36	16/12/37	X			
EXTRADITION						
541. Traité entre le Royaume-Uni et la Grèce pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	24/09/10	26/02/12	X			
IMPÔTS						
542. Échange de Notes relatif à l'exemption réciproque de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les bénéfices réalisés dans les affaires maritimes	30/09/29	30/09/29	X			

Titre du traité

	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
NAVIRES						
543. Accord entre le Royaume-Uni et la Grèce concernant le jaugeage des navires marchands	30/11/26	30/11/26	X			
RADIO						
544. Échange de Notes constituant un Accord réciproque sur l'opération de stations de radiotélémetrie	(14/08/80 et 20/09/80)	20/09/80	X			
SCIENCE						
545. Échange de Notes concernant l'échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense	17/07/62 et 18/07/62	18/08/62	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
546. Accord entre le Gouvernement du Royaume de Grèce, d'une part, et les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, au sujet des sépultures des membres des forces armées du Commonwealth en territoire grec	22/10/68	23/06/69	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
547. Accord en matière de sécurité sociale	07/10/81	01/05/83	X			
VISAS						
548. Échange de Notes concernant la délivrance de visas aux titulaires de passeports diplomatiques ou spéciaux	26/06/57 et 01/07/57	01/08/57	X			
549. Échange de Notes concernant les conditions exigées pour la délivrance de visas aux voyageurs non immigrants des deux pays	09/09/59 et 30/09/59	30/10/59	X			

Daniel Turp

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
GRENADE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	08/02/77			X		
550. Échange de Notes relatif aux investissements à Grenade assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations						
GUATEMALA COMMERCÉ	28/09/77			X		
551. Accord commercial		14/01/79		X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	17/12/76			X		
552. Accord général de coopération technique						
EXTRADITION						
553. Traité entre le Royaume-Uni et le Guatemala pour l'extradition mutuelle de criminels fuyards	04/07/1885			X		
MARQUES DE COMMERCE						
554. Convention entre le Royaume-Uni et le Guatemala relative aux marques de commerce	20/07/1898			X		
RADIO						
555. Échange de Notes constituant un Accord réciproque pour l'opération des stations de radioamatateurs	16/09/72 et 28/09/72			X		
556. Échange de Notes permettant aux stations de radioamatateurs du Canada et du Guatemala d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers	08/11/72			X		

Titre du traité

**GUINÉE
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**

557. Accord général concernant la coopération au développement

GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

558. Échange de Notes relatif aux investissements en Guinée assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations

**GUYANE
DÉFENSE**

559. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République coopérative de la Guyane

GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

**560. Échange de Notes relatif à l'assurance-investissements à l'étranger
IMPÔTS**

561. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'encourager le commerce et les investissements internationaux

RADIO

562. Échange de Notes permettant aux stations de radioamatateurs du Canada et de la Guyane d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers

Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
		08/06/82	X		
		01/04/76	X		
		27/10/83 ⁶⁹	X		
		04/05/87 ⁷⁰	X		
		28/03/74	X		
		11/12/80	X		
		29/03/76 et 01/04/76			

⁶⁹ Avec effet rétroactif au 1er novembre 1982

⁷⁰ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1987

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
HAÏTI						
AIR	12/10/78 ⁷¹		X	X		
563. Accord relatif au transport aérien						
COMMERCE	23/04/37	(08/12/38)	X			
564. Accord commercial						
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	21/05/85	21/05/85	X			
565. Accord général concernant la coopération au développement						
EXTRADITION	21/02/1876	07/12/1874	X			
566. Traité entre le Royaume-Uni et Haïti pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs						
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	11/06/80	11/06/80	X			
567. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens en Haïti assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations						
RADIO	11/06/80	11/06/80	X			
568. Échange de Notes constituant un Accord réciproque pour l'opération des stations de radioamateurs	16/02/81 et 08/05/81					
569. Échange de Notes afin de permettre aux stations de radioamateurs du Canada et d'Haïti d'échanger des messages émanant de tierces parties	22/05/81		X			
HAUTE-VOLTA (voir Burkina Faso)						

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
HONDURAS						
COMMERCE						
S70. Échange de Notes constituant un <i>modus vivendi</i> commercial	11/07/56	18/07/56	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
S71. Accord de coopération au développement	03/09/74	18/02/75	X			
S72. Accord de prêt de développement	31/03/77	31/03/77	X			
S73. Accord de prêt de développement pour établir une ligne de crédit	14/10/77	14/10/77	X			
RADIO						
S74. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs du Canada et du Honduras d'échanger des messages et autres communications avec des tiers	06/04/62	06/04/62	X			
S75. Échange de Notes constituant un Accord réciproque pour l'opération des stations de radioamateurs	20/11/73 et 27/02/74	14/03/74	X			
HONG KONG						
AIR						
S76. Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Hong Kong	24/06/88	24/06/88	X			
STUPÉFIANTS						
S77. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Hong Kong concernant les enquêtes sur le trafic des drogues et la confiscation du produit du trafic des drogues	14/11/90		X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Desuet
HONGRIE						
COMMERCE						
578. Accord commercial (avec Échange de Notes)	11/06/64	25/05/65 ⁷²	X			
579. Accord commercial	06/10/71	29/05/72 ⁷³	X			
CULTURE						
580. Accord sur les relations cinématographiques et audiovisuelles	07/05/87	26/08/87	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
581. Convention entre le Royaume-Uni et la Hongrie concernant les actes de procédure en matière civile et commerciale	25/09/35	01/04/39	X			
EXTRADITION						
582. Traité entre le Royaume-Uni et l'Autriche-Hongrie pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	03/12/1873	30/03/1874	X			
FINANCES						
583. Accord relatif au règlement de questions financières	01/06/70	01/06/70	X			
NUCLÉAIRE						
584. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire hongroise concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	27/11/87	12/01/88	X			

Titre du traité	Signature	Entret en vigueur	Succession automat.	Ligne opér. Renego.	Permanence d'adm.	Sans int. Désuet.
INDE						
AIR						
585. Accord sur les services aériens						
BREVETS						
586. Accord visant à protéger, sur une base de réciprocité, la priorité des brevets d'invention	20/07/82	31/08/82	X			
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
587. Accord général de coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de l'Inde (avec Annexes)	30/08/56	30/11/56	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
588. Échange de Notes mettant officiellement en vigueur la Déclaration de principes formulés d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique de l'Inde sur une base coopérative	13/02/89	13/02/89	X			
589. Accord relatif au projet hydro-électrique du Kundah dans le cadre du Plan de Colombo auquel participent le Canada et l'Inde	29/12/56	29/12/56	X			
DÉFENSE						
590. Échange de Notes relatif à l'inspection des fournitures et du matériel achetés par l'Inde au Canada	05/06/53 et 12/06/53	12/06/53	X			
ÉNERGIE ATOMIQUE						
591. Accord relatif à un projet de réacteur atomique	28/04/56	28/04/56	X			
592. Accord visant la Station d'énergie atomique du Rajasthan et la Station d'énergie nucléaire de Douglas Point	16/12/63	16/12/63	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'admin.	Sans int. Désuet
EXTRADITION						
593. Traité d'extradition	0602/87	10/02/87	X			
IMPÔTS						
594. Accord sous la forme d'un Échange de Notes visant à éviter la double imposition des revenus des transporteurs aériens, complémentaire à l'Accord de transport aérien	2007/R2	20/07/82	X			
595. Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	30/10/85	16/09/86/4	X			
PENSIONS						
596. Accord relatif à l'application du Régime de pensions du Canada aux employés recrutés au Canada par le Gouvernement de l'Inde	01/12/67	01/07/67	X			
INDONÉSIE						
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
597. Accord général sur la coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Indonésie (avec Annexes)	21/05/91					
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
598. Accord de prêt au développement	26/05/81					
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
599. Échange de Notes relatif aux investissements en Indonésie assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	16/03/73	24/10/73	X			

	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
NUCLÉAIRE						
SÉPULTURES MILITAIRES						
IRAN COMMERCE						
ÉNERGIE ATOMIQUE						
PAIX						
VISAS						

600. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur la fortune

601. Accord concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

602. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et le Pakistan et l'Indonésie relatif aux cimetières, tombes et monuments militaires du Commonwealth en territoire indonésien

603. Convention commerciale entre le Royaume-Uni et la Perse

604. Accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

605. Traité de paix entre le Royaume-Uni et la Perse

606. Échange de Notes concernant les conditions exigées pour la délivrance de visas aux voyageurs non immigrants des deux pays

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int.
						Désact.
IRAQ COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
607. Accord relatif au commerce et à la coopération économique et technique	12/11/82					
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
608. Convention entre le Royaume-Uni et l'Iraq relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	25/07/35	18/12/36	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
609. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-africaine, l'Inde et l'Iraq relatif aux cimetières, tombes et monuments militaires du Commonwealth britannique en Iraq (avec Échange de Notes)	15/03/35					
IRLANDE						
AIR						
610. Accord relatif aux services aériens entre les deux pays	08/08/47					
CULTURE						
611. Accord sur les relations cinématographiques et audiovisuelles entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande	(04/04/89					
IMPÔTS						
612. Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées	28/10/54					
613. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	23/11/66	06/12/67	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
PENSIONS						
614. Accord relatif au Régime de pensions du Canada	21/11/72	01/01/73	X			
RADIO		22/12/28	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
615. Échange de Notes régissant les communications radiotélégraphiques échangées entre stations expérimentales privées des deux pays	27/09/28, 15/11/28 et 22/12/28					
616. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande	29/11/90		X			
ISLANDE						
ARBITRAGE		04/05/06				
617. Convention entre le Royaume-Uni et le Danemark prévoyant le règlement par arbitrage de certaines catégories de questions pouvant être soulevées entre les deux Gouvernements	25/10/05					
EXTRADITION						
618. Traité entre le Royaume-Uni et le Danemark pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	31/03/1873	07/07/1873	X			
RADIO						
619. Échange de Notes constituant un Accord réciproque sur l'exploitation de stations de radioamateurs		22/05/73 et 13/06/73	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
620. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Islande	25/06/88	01/10/89	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Rendgo.	Demande d'adm.	Sans int. Desuet
VISAS		17/10/62		X		
621. Échange de Notes concernant les conditions relatives aux visas de non immigrants pour les voyages entre les deux pays		01/11/62		X		
ISRAËL		10/02/71		X		
AIR		13/04/86		X		
622. Accord concernant des services aériens commerciaux réguliers		24/03/87/5		X		
CULTURE		18/03/80		X		
623. Accord sur le transport aérien		29/03/78		X		
EXTRADITION		10/13/67		X		
624. Accord sur les relations cinématographiques		19/12/69		X		
FORCE MULTINATIONALE ET OBSERVATEURS (FMO)		20/03/86		X		
625. Accord d'extradition		17/02/86 et 20/03/86				
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS		01/05/72		X		
626. Échange de Notes concernant les immunités des membres de la FMO en congé en Israël						
627. Échange de Notes relatif aux investissements en Israël assurés par la Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations						

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
628. Échange de Notes tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation de navires ou d'aéronefs	30/11/66			X		
629. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (avec Protocole)	21/07/75			X		
PENSIONS						
630. Accord relatif au Régime de pensions du Canada	01/12/80			X		
RADIO						
631. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs des deux pays d'échanger des messages avec des tiers	(09/09/66 et 12/09/66			X		
VISAS						
632. Échange de Notes concernant la renonciation réciproque aux droits payables pour les visas de non immigrants	07/02/55, 02/08/55 et 15/08/55			X		
ITALIE						
AIR						
633. Accord relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires	02/02/60			X		
634. Accord de navigabilité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Italie	18/02/91			X		

⁷⁶ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1972

⁷⁷ En vigueur provisoirement à compter du 2 février 1960

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COOPÉRATION						
635. Accord de coopération économique et industrielle entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne	01/08/88	01/08/88	X			
CULTURE						
636. Échange de Notes constituant un Accord culturel	12/02/54	12/02/54	X			
637. Accord de coproduction cinématographique avec Protocole d'Accord	16/06/70	04/07/74 ⁷⁸	X			
638. Accord de coopération culturelle	17/05/84	26/08/85	X			
DÉFENSE						
639. Accord relatif à la vente en Italie de rebus et de déchets appartenant au commandement de l'ARC en Italie	18/12/61	18/12/61	X			
640. Échange de Notes pour l'entraînement au Canada de membres de l'Aviation militaire italienne	03/05/82	03/05/82	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
641. Convention entre le Royaume-Uni et l'Italie relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	17/12/30	17/07/32	X			
642. Traité d'entraide en matière juridique entre le Canada et la République italienne	06/12/90					
EXTRADITION						
643. Traité d'extradition	06/05/81	27/05/85	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
644. Convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir les évasions fiscales	17/11/77	24/12/80	X			
645. Avenant à la Convention fiscale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir les évasions fiscales	20/03/89		X			
SÉCURITÉ SOCIALE	17/11/77	01/01/79	X			
646. Accord de sécurité sociale		20/05/55	X			
SÉPULTURES MILITAIRES	27/08/53					
647. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-africaine, l'Inde et le Pakistan, et l'Italie concernant les sépultures de membres des forces armées du Commonwealth britannique en territoire italien (avec Protocole de signature et Échange de Notes)		10/10/52	X			
VISAS		09/11/52	X			
648. Échange de Notes relatif à la délivrance de visas d'entrées multiples à des représentants diplomatiques, des fonctionnaires et des non immigraints						
JAMAÏQUE AIR		04/11/70	X			
649. Accord concernant des services aériens réguliers	18/10/85	18/10/85	X			
650. Accord de transport aérien						

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int.
						Désuet
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
651. Accord général de coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque		12/10/89				
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
652. Accord de coopération au développement	05/05/75		X			
DÉFENSE						
653. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la Jamaïque	18/07/85		X			
GARANTIE DE INVESTISSEMENTS						
654. Échange de Notes relatif aux investissements à la Jamaïque assurés par la Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	02/11/71		X			
IMPÔTS						
655. Accord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	30/03/78		X			
NUCLÉAIRE						
656. Échange de Notes concernant la vente d'un réacteur nucléaire du type «Slowpoke 2»	20/06/83 et 30/06/83					
RADIO						
657. Échange de Notes permettant aux stations de radioamatateurs du Canada et de Jamaïque d'échanger des messages et d'autres communications avec des tiers	02/10/79 et 04/10/79		X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SÉCURITÉ SOCIALE						
658. Accord en matière de sécurité sociale	10/01/83	01/01/84	X			
JAPON						
AIR	12/01/85	20/07/85	X			
659. Accord relatif aux services aériens	17/04/89	17/04/89	X			
660. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon constituant un Accord relatif aux services aériens (avec Annexe)						
COMMERCE	31/03/84	07/06/84	X			
661. Accord de commerce	26/10/76	16/11/77	X			
CULTURE						
662. Accord culturel						
ÉNERGIE ATOMIQUE						
663. Accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (avec Procès verbal)	02/07/89	27/07/90	X			
664. Échange de Notes concernant le retraitement, le stockage et l'utilisation du plutonium	14/04/83	14/04/83	X			
IMPÔTS						
665. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	07/05/86	14/11/87 ⁷⁹	X			

⁷⁹ Avec effet au 1er janvier 1988

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
NAVIRES						
666. Accord entre le Royaume-Uni et le Japon concernant le jaugeage des navires marchands (avec Echange de Notes)		30/11/22	X			
PÊCHERIES						
667. Accord de pêche	28/04/78		X			
PENSIONS						
668. Accord relatif à la participation au Régime de pensions du Canada d'employés recrutés au Canada par le Gouvernement du Japon	22/09/67		X			
QUESTIONS POSTALES						
669. Arrangement concernant l'échange de mandats de poste (avec Règlement d'exécution)	24/08/35 et 20/12/35		X			
SCIENCE						
670. Accord sur la coopération scientifique et technologique	07/05/86		X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
671. Accord entre le Japon et les Gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-africaine, de l'Inde et du Pakistan relatif aux cimetières, sépultures et monuments militaires du Commonwealth en territoire japonais au cours de la Guerre de 1941-1945	21/09/55		X			
672. Échange de Notes entre la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et le Gouvernement du Japon concernant le retour à ce dernier de certaines portions du terrain comprenant le Cimetière militaire du Commonwealth de Hodogaya au Japon	30/09/77		X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
TEXTILES						
673. Échange de Notes concernant le contingentement des textiles	15/07/80	15/07/80	X			
VISAS						
674. Échange de Notes prévoyant l'entrée au Japon de citoyens canadiens et l'entrée au Canada de citoyens japonais, soit sans visa pour des périodes limitées, soit avec visa pour des périodes prolongées et à des fins précises	05/09/64	20/09/64	X			
JORDANIE						
AIR						
675. Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie (avec Annexes)	10/05/90	10/05/90	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
676. Accord relatif à l'assurance des investissements	02/06/87	02/06/87	X			
KENYA						
DÉFENSE						
677. Accord concernant la formation au Canada des personnel des forces armées de la République du Kenya	23/11/83	23/11/83	X			
IMPÔTS						
678. Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	27/04/83	08/01/87 ^a	X			

^a Avec effet rétroactif au 1er janvier 1987

Signature	Titré du traité	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int.
						Désuet
	LIBÉRIA					
	COMMERCE					
	679. Traité d'amitié et de commerce entre le Royaume-Uni et le Libéria	21/11/1848				
	EXTRADITION					
	680. Traité entre le Royaume-Uni et le Libéria pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	16/12/1892				
	GARANTIE DES INVESTISSEMENTS					
	681. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens au Libéria assurés par la Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	24/11/72				
	LUXEMBOURG;					
	EXTRADITION					
	682. Traité entre le Royaume-Uni et Luxembourg pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	24/11/1880				
	IMPÔTS					
	683. Convention entre le Canada et le Grand Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	17/01/89				
	SÉCURITÉ SOCIALE					
	684. Convention sur la sécurité sociale entre le Canada et le Grand Duché de Luxembourg (avec Protocole)	22/05/96				
						X

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
VISAS						
685. Échange de Notes relatif aux conditions exigées pour la délivrance de visas aux voyageurs non immigrants des deux pays	24/11/49 et 26/11/49	01/12/49	X			
MALAISIE. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	16/05/86	16/05/86	X			
DÉFENSE	22/04/66	22/04/66	X			
687. Accord concernant la fourniture d'avions de transport militaires à la Malaisie	22/12/69	22/12/69 ^a	X			
688. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de Malaisie	01/10/71		X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	30/07/71 et 01/10/71					
689. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens en Malaisie assurés par la Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	15/10/76	18/12/80	X			
IMPÔTS						
690. Accord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu						
MALAWI. COMMERCE	06/12/58	07/10/58	X			
691. Accord commercial entre le Canada et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland						

^a Avec effet rétroactif au 10 septembre 1965

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
692. Échange de Notes relatif aux investissements au Malawi assurés par la Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations						
MALI COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	15/09/78	X				
693. Accord général concernant la coopération au développement	21/10/84	X				
MALTE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	24/10/82	X				
694. Échange de Notes relatif à l'assurance-investissements à l'étranger	25/07/86	20/05/87 ⁸³	X			
IMPÔTS						
695. Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune						
SÉCURITÉ SOCIALE						
696. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Malte	04/04/91	X				
MAROC AIR	14/02/75	07/05/86 ⁸⁴	X			
697. Accord sur le transport aérien (avec échange de Notes)						

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COMMERCE						
698. Convention de commerce et navigation entre le Royaume-Uni et le Maroc	09/12/1856	08/04/1857	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
699. Accord relatif à l'équipement des Centres pédagogiques régionaux à Rabat et à Safi	08/09/75	08/09/75	X			
700. Accord général concernant la coopération économique et technique	13/10/81	13/10/81	X			
CULTURE						
701. Accord concernant les relations cinématographiques et audiovisuelles	04/05/87	04/05/87	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
702. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens au Maroc assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	30/11/73 et 12/03/74	12/03/74	X			
IMPÔTS						
703. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	22/12/75	09/11/78	X			
PAIX ET AMITIÉ						
704. Traité général entre le Royaume-Uni et le Maroc	09/12/1856	08/04/1857	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
MEXIQUE						
AIR						
705. Accord relatif aux transports aériens	21/12/61	21/02/64 ⁸⁵	X			
COMMERCE						
706. Accord commercial	08/02/46	05/06/47 ⁸⁶	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
707. Accord de coopération industrielle et énergétique	27/05/80	30/04/81	X			
CULTURE						
708. Échange de Notes concernant l'établissement d'un comité mixte canado-mexicain pour l'étude de questions d'intérêt commun pour les deux pays		22/11/68	X			
709. Accord culturel	25/01/76	09/02/77 ⁸⁷	X			
DOUANES						
710. Accord concernant la coopération touristique	08/05/84 ⁸⁸	16/03/90	X			
711. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains concernant l'assistance et la collaboration mutuelle entre leurs administrations douanières		21/09/90	X			

⁸⁵En vigueur provisoirement à compter du 21 décembre 1961

⁸⁶En vigueur provisoirement à compter du 8 février 1946

⁸⁷En vigueur provisoirement à compter du 25 janvier 1976

⁸⁸Terminé le 21 septembre 1990

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
712. Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains	16/03/90	21/09/90	X			
ENVIRONNEMENT						
713. Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains	16/03/90	21/09/90	X			
EXTRADITION						
714. Traité entre le Royaume-Uni et les États-Unis du Mexique pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs ¹⁹	07/09/1886	19/04/1889				X
715. Traité d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains	16/03/90	21/10/90	X			
IMPÔTS						
716.Échange de Notes tendant à éviter les doubles impositions de revenus, provenant de l'exploitation en trafic international de navires ou d'aéronefs.	29/01/74	29/01/74	X			
717. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale	16/03/90		X			
718. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	08/04/91		X			

Terminé le 21 octobre 1991

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désacq.</u>
RADIO						
719. Échange de Notes permettant aux radioamatateurs des deux pays d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers	30/07/62	29/08/62	X			
TOURISME						
720. Accord de coopération touristique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États unis mexicains	16/03/90	21/09/90	X			
TRANSFÈREMENT DES DÉLINQUANTS						
721. Traité entre le Canada et les États-Unis du Mexique sur l'exécution des sentences pénales	22/11/77	29/03/79	X			
MONACO						
EXTRADITION						
722. Traité entre le Royaume-Uni et Monaco pour l'extradition des criminels	17/12/1891	23/05/1892	X			
VISAS						
723. Échange de Notes relatif aux modifications des visas des non immigrants	22/01/52 et 20/03/52	15/04/52	X			
MONTSERRAT GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
724. Échange de Notes relatif aux investissements à Montserrat assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	14/02/77 et 15/02/77	15/02/77	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renego.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
NATIONS UNIES MAINTIEN DE LA PAIX						
725. Échange de Notes relatif à l'affection à la Force d'urgence des Nations Unies d'un contingent national fourni par le Gouvernement du Canada	21/04/57 et 29/07/57	29/07/57 ⁹⁰	X			
726. Échange de Notes concernant certaines questions relatives à la participation du Canada à la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre	21/02/66 ⁹¹		X			
PENSIONS						
727. Échange de Notes relatif à la continuité des droits de pension entre le Gouvernement du Canada et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	16/07/70 et 14/12/70	14/12/70 ⁹²	X			
PRIVILEGES ET IMMUNITÉS						
728. Échange de Lettres constituant un Accord provisoire entre le Canada et les Nations Unies sur le statut du Secrétaire du Fonds multilatéral provisoire qui est chargé de la mise en oeuvre du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone	17/12/90	17/12/90	X			
RÉCLAMATIONS						
729. Échange de Notes concernant les réclamations de tiers résultant d'actes commis par des membres du contingent canadien auprès de la force des Nations Unies à Chypre	25/03/70	25/03/70 ⁹³	X			

avec effet rétroactif au 11 novembre 1956
 avec effet rétroactif au 10 mars 1964
 avec effet rétroactif au 11 décembre 1970
 avec effet rétroactif au 11 mars 1964

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SIÈGE PRINCIPAL						
730. Accord concernant l'établissement et le financement d'un bureau d'information pour l'Amérique du Nord et les Antilles du Centre des Nations Unies pour les établissements humains	31/03/87	31/03/87 ⁹⁴		X		X
SIÈGE SOCIAL						
731. Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies concernant l'établissement et le financement d'un bureau d'information pour l'Amérique du Nord et les Antilles du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	27/03/90	27/03/90				X
NICARAGUA COMMERCE						
732. Accord commercial	19/12/46	95		X		
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
733. Accord général sur la coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Nicaragua (avec Annexes)	18/12/90	18/12/90		X		
EXTRADITION						
734. Traité entre le Royaume-Uni et Nicaragua pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	19/04/05	24/08/06		X		

⁹⁴ Avec effet rétroactif au 1er octobre 1986
⁹⁵ En vigueur provisoirement à compter du 19 décembre 1946

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
RADIO						
735. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs du Canada et du Nicaragua d'échanger des messages émanant de tierces parties	29/08/73 et 20/12/73	19/01/74	X			
NIGER COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	17/01/86	17/01/86	X			
736. Accord général concernant la coopération au développement						
NIGÉRIA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	29/03/83	29/03/83	X			
737. Accord de coopération économique						
DÉFENSE:	03/07/63	03/07/63	X			
738. Accord pour la formation au Canada de militaires du Nigéria	25/06/64	25/06/64	X			
739. Accord concernant les conditions de service du personnel des forces armées canadiennes détaché auprès des forces armées nigériennes						
NORVÈGE AIR	14/02/50	14/02/50	X			
740. Accord relatif aux services aériens						
COMMERCE:	18/03/1826	18/03/1826	X			
741. Convention de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et la Suède et la Norvège (avec Article additionnel)						

⁴⁶ Avec effet rétroactif au 1er septembre 1962⁴⁷ Avec effet rétroactif au 16 juin 1964

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
742. Échange de Notes relatif à la faim de blé que le Canada fournirait à la Norvège pour lui permettre de se constituer des réserves d'urgence	25/04/60	25/04/60			X	
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
743. Convention entre le Royaume-Uni et la Norvège relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	30/01/31	07/09/31	X			
EXTRADITION						
744. Traité entre le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	26/03/1873	17/01/873	X			
ÎLES SVERDRUP						
745. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et la Norvège concernant la reconnaissance par le Gouvernement norvégien de la souveraineté de Sa Majesté sur les îles Sverdrup	08/08/30 et 05/11/30	05/11/30	X			
IMPÔTS						
746. Convention pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	23/11/66	24/08/67	X			
ORDONNANCE ALIMENTAIRE						
747. Échange de Notes en vue de faciliter l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires entre la Norvège et la province de la Colombie-Britannique	16/10/80	16/10/80	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
PÊCHERIES						
748. Échange de Notes concernant un programme d'inspection mixte relativement à la chasse aux phoques dans la zone du «front» de l'océan Atlantique Nord-Ouest	02/04/68 et 26/04/68	26/04/68%			X	
749. Accord sur la chasse aux phoques et la conservation des réserves de phoques dans l'Atlantique Nord-Ouest	15/07/71	22/12/71	X			
750. Échange de Notes relatif à la pratique norvégienne de la pêche au large de la côte Atlantique du Canada	15/07/71	15/07/71	X			
751. Accord sur leurs relations en matière de pêche	02/12/75	11/05/76	X			
SANTÉ						
752. Échange de Notes entre le Royaume-Uni et la Norvège comportant un arrangement relatif à l'échange de notifications concernant les aliénés	02/06/24 et 05/06/24	05/06/24	X			
SCIENCE						
753. Échange de Notes concernant la mise en oeuvre d'un programme d'échange de renseignements sur la science de la défense	24/05/60	24/05/60	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
754. Accord sur la sécurité sociale	12/11/85	01/01/87	X			
VISAS						
755. Échange de Notes sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas	04/03/50 et 13/03/50	01/04/50	X			

¹⁸ Avec effet rétroactif au 22 mars 1968

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
NOUVELLE-ZÉLANDE						
AIR						
756. Échange de Notes concernant le tableau des routes	04/09/85		X			
757. Accord sur le transport aérien	04/09/85		X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
758. Accord sur la coopération commerciale et économique	25/09/81					
CULTURE						
759. Accord sur les relations cinématographiques et audiovisuelles	16/10/87		X			
IMPÔTS						
760. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	13/05/80					
PENSIONS						
761. Accord relatif à l'application du Régime de pensions du Canada aux employés recrutés au Canada par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	22/06/66					
OMAN						
DÉFENSE:						
762. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées du Sultanat d'Oman	03/05/83 et 18/06/83					X

⁹⁹ À l'exception de l'Article IV, qui est entré en vigueur le 22 février 1981

¹⁰⁰ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1966

¹⁰¹ Avec effet rétroactif au 26 avril 1982

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) PRIVILÉGES ET IMMUNITÉS	18/10/66	22/05/67	X			
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI) AIR (Siège)	14/04/51	01/05/51	X			
763. Accord relatif aux priviléges, exemptions et immunités de l'Organisation						
764. Accord relatif au siège de l'organisation de l'Aviation civile internationale (avec Echange de Notes)						
765. Accord de siège entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale	04/10/90		X			
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
766. Accord pour fournir l'assistance technique aux pays en développement	22/01/71		X			
UGANDA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
767. Accord général relatif à la coopération au développement DÉFENSE	07/02/83		X			
768. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de l'Ouganda	10/03/70	10/03/70 ¹⁰²	X			

¹⁰² Avec effet rétroactif au 15 août 1969

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
PAKISTAN						
AIR	21/12/60	21/12/60	X			
BREVETS	15/01/58	16/04/58	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE:						
771. Échange de Notes mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Pakistan sur une base coopérative	10/09/51	10/09/51	X			
772. Accord de prêt au développement	10/12/73	10/12/73	X			
ÉNERGIE ATOMIQUE:						
773. Accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique	14/05/59	18/07/60	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
774. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens au Pakistan assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	24/02/76	24/02/76	X			
IMPÔTS						
775. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	24/02/76	15/12/77	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
NUCLÉAIRE						X
776. Accord relatif à la construction de la centrale nucléaire à Karachi	24/12/65		24/12/65			
PANAMA AIR	07/05/68		103	X		
777. Accord relatif aux transports aériens						
EXTRADITION						
778. Traité entre le Royaume-Uni et Panama pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	25/08/06		26/08/07	X		
PAPOUASIE—NOUVELLE-Guinée GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
779. Échange de Notes relatif à l'assurance investissement	06/05/82 et 31/05/82		10/06/82	X		
IMPÔTS						
780. Accord entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	16/10/87		21/12/89 ¹⁰⁴	X		
PARAGUAY COMMERCE						
781. Échange de Notes concernant les relations commerciales entre les deux pays	21/05/40		21/06/40	X		

¹⁰³En vigueur provisoirement à compter du 7 mai 1968
¹⁰⁴Avec effet au 1er janvier 1951

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renego.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
EXTRADITION						
782. Traité entre le Royaume-Uni et Paraguay pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	12/09/08	11/07/11	X			
PAYS-BAS						
AIR		15/07/5 ¹⁰⁵				
783. Accord relatif aux transports aériens ¹⁰⁶		01/02/90	X			
784. Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas (avec Annexe)	02/06/89					
PAYS-BAS						
785. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas constituant un Accord relatif à l'exploitation de vols non réguliers (affréters)	02/06/89					
COMMERCÉ						
786. Convention commerciale	11/07/24					
CULTURE						
787. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas sur les relations cinématographiques et audiovisuelles (avec Règles de procédure)	18/10/89	26/11/90 ¹⁰⁷	X			

¹⁰⁵ Terminé le 1er février 1991¹⁰⁶ En vigueur provisoirement à compter du 17 juin 1974¹⁰⁷ Néanmoins appliqué du jour de sa signature

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
DÉFENSE						
788. Échange de Notes concernant l'entraînement au Canada d'élèves-pilotes de l'Aviation royale des Pays-Bas	24/05/72	04/07/73 ¹⁰⁸		X		
789. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour l'entraînement au Canada d'unités des forces armées des Pays-Bas	(04/12/86 et 05/12/86)	21/12/89 ¹⁰⁹		X		
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
790. Convention entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas au sujet des actes de procédure en matière civile et commerciale	31/05/72	29/07/73		X		
791. Accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas concernant l'assistance mutuelle en matière criminelle	01/05/91	14/03/1899		X		
EXTRADITION						
792. Traité entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	26/09/1898					
793. Convention entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas en matière d'extradition	13/10/89					
FINANCE						
794. Échange de Lettres visant à sauvegarder les droits de détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada qui ont été volées à leurs propriétaires néerlandais pendant la Deuxième Guerre mondiale	10/04/52	10/04/52		X		

¹⁰⁸ Avec effet rétroactif au 1er septembre 1971
¹⁰⁹ Avec effet à partir du 5 décembre 1986

Titre du traité

	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désert
IMPÔTS						
795. Convention et Protocole pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	02/04/57	19/12/57	X			
796. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	27/05/86	21/08/87	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
797. Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas	26/02/87	01/10/90	X			
798. Accord supplémentaire modifiant l'Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas	26/07/89	01/10/90	X			
SÉPULTURES MILITAIRES						
799. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-africaine, l'Inde et le Pakistan, et les Pays-Bas sur les sépultures des membres de forces armées du Commonwealth britannique en territoire néerlandais	10/07/51	10/07/51	X			
VISAS						
800. Échange de Notes sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas	09/12/49 et 14/12/49	01/01/50	X			
PÉROU						
AIR						
801. Accord relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires	11/02/55 ¹⁰	18/02/55 ¹⁰	X			

¹⁰ En vigueur provisoirement à compter du 18 février 1954

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
COMMERCE:						
802. Traité entre le Royaume-Uni et le Pérou concernant l'amitié, le commerce et la navigation	10/04/1850	15/10/1852	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
803. Accord général de coopération technique	23/11/73	03/09/75	X			
804. Accord de prêt (soutien institutionnel)	26/09/75	26/09/75	X			
805. Accord de prêt (programme de développement)	26/09/75	26/09/75	X			
EXTRADITION						
806. Traité entre le Royaume-Uni et le Pérou pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	26/01/04	20/05/07	X			
RADIO						
807. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs des deux pays d'échanger des messages et d'autres communications pour des tiers	09/05/64	08/05/64	X			
TRANSFÈREMENT DES DÉLINQUANTS						
808. Traité sur l'exécution des sentences pénales	22/04/80	23/07/80	X			
PHILIPPINES						
COMMERCE						
809. Accord commercial (avec Échange de Notes)	29/08/72	29/08/72	X			
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
810. Accord général sur la coopération au développement	13/11/87	13/11/87	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégoci.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
EXTRADITION						
811. Traité d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République des Philippines	07/11/89	12/11/90	X			
IMPÔTS						
812. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	11/03/76	21/12/77	X			
NUCLÉAIRE:						
813. Accord concernant l'utilisation à des fins pacifiques des matières, équipements, installations et renseignements nucléaires transférées entre le Canada et la République des Philippines	19/06/81	14/04/83	X			
POLONIE:						
AIR						
814. Accord sur le transport aérien	14/05/76	28/10/77 ¹¹¹	X			
COMMERCE:						
815. Convention de commerce	03/07/35	31/07/36	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE:						
816. Accord à long terme relatif au développement de la coopération industrielle et économique	04/05/87	04/05/87	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
817. Convention entre le Royaume-Uni et la Pologne relative aux actes de procédures en matière civile et commerciale	26/08/31	30/06/32	X			
FINANCE						
818. Accord concernant le règlement de questions financières	15/10/71	15/10/71	X			
IMPÔTS						
819. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de la Pologne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	04/05/87	30/11/89 ¹²	X			
PÊCHERIES						
820. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche	14/05/82	15/05/82	X			
PROTECTION DES INVESTISSEMENTS						
821. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Pologne sur l'encouragement et la protection des investissements	06/04/90	22/11/90	X			
QUESTIONS MARITIMES						
822. Convention entre le Royaume-Uni pour le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde, et la Pologne relative au jaugeage des navires de commerce	16/04/34	20/04/35	X			

¹² Avec effet à partir du 1er janvier 1989

Titre du traité

	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre up. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
PORUGAL.						
AIR						
§23. Accord au sujet de services aériens entre les territoires canadiens et portugais (avec un échange de Notes)	25/04/47		X			
COMMERCE						
§24. Accord commercial	28/05/54					
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
§25. Convention entre le Royaume-Uni et le Portugal relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	09/07/31					
EXTRADITION						
§26. Traité entre le Royaume-Uni et le Portugal pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs.	17/10/1892					
PÊCHERIES						
§27. Échange de Notes concernant des relations de pêche entre les deux pays	27/03/72					
QUESTIONS MARITIMES						
§28. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche	29/07/76					
§29. Accord entre le Royaume-Uni et le Portugal relatif au jaugeage des navires de commerce	20/05/26					

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SÉCURITÉ SOCIALE						
830. Accord en matière de sécurité sociale	15/12/80	01/05/81	X			
VISAS		15/02/58	X			
831. Échange de Notes concernant les visas de non immigrants pour les voyages entre les deux pays	24/01/58					
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE COMMERCÉ		01/06/84 ¹¹⁴	X			
832. Accord de commerce	09/09/83	06/10/77	X			
PÊCHERIES						
833. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche	06/10/77					
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE COMMERCÉ		22/01/41 ¹¹⁵	X			
834. Accord commercial	08/03/40	23/09/77	X			
IMPÔTS						
835. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	06/08/76					

¹¹⁴En vigueur provisoirement à compter du 9 septembre 1983
¹¹⁵En vigueur provisoirement à compter du 14 mars 1940

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
RADIO						
836. Échange de Notes permettant aux stations de radiodiffuseurs du Canada et de la République dominicaine d'échanger des messages et autres communications avec des tiers	31/03/71	30/04/71	X			
ROUMANIE						
AIR						
837. Accord sur le transport aérien	27/10/83	09/11/84	X			
COMMFRCT:						
838. Accord commercial	16/07/71	14/12/71 ¹¹⁶	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE:						
839. Accord à long terme à la promotion et au développement de la co-opération industrielle	19/05/81	24/11/82	X			
ÉNERGIE ATOMIQUE						
840. Accord concernant la coopération dans le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	24/10/77	14/06/78	X			
EXTRADITION						
841. Traité entre le Royaume-Uni et la Roumanie pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	09/03/1893 ^{et}	21/05/1894	X			
	31/03/1893					

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégo.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
FINANCE						
842. Accord concernant le règlement des problèmes financiers en sus-pens	13/07/71	14/12/71	X			
IMPÔTS						
843. Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	20/11/78	29/12/80	X			
PÊCHERIES						
844. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche	17/01/78	17/01/78	X			
QUESTIONS CONSULAIRES						
845. Échange de Notes pour l'abolition des taxes consulaires frappant les certificats d'origine	27/07/74	27/08/74	X			
ROYAUME-UNI						
AIR						
846. Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (avec Annexes)	22/06/88	22/06/88	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
847. Échange de Notes concernant la fourniture de la farine de blé canadien pour constituer des réserves d'urgence au Royaume-Uni	05/08/60	05/08/60	X			
CULTURE						
848. Accord de coproduction cinématographique	12/09/75	26/11/75	X			

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renfgo.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désert.</u>
DÉFENSE						
849. Échange de Notes concernant le statut des Forces canadiennes aux Bermudes	11/09/64		X			
850. Échange de Notes concernant l'instruction militaire de forces armées du Royaume-Uni au Canada	20/08/71		X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
851. Convention pour assurer la reconnaissance et l'exécution réciproque des jugements en matière civile et commerciale	24/11/84		X			
852. Traité d'entraide en matière pénale (trafic de drogue) entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (avec Annexe)	22/06/88		X			
FINANCE						
853. Accord financier	06/03/46		X			
IMPÔTS						
854. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et les gains en capital	08/09/78		X			
NAVIRES						
855. Accord relatif à l'affrètement de navires	31/12/46 ¹¹⁷		X			

¹¹⁷ À l'exception des Articles 5, 6 et 7, lesquels sont entrés en vigueur le 16 juillet 1946

¹¹⁸ Aucun effet entraîné au 1er septembre 1945

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
PÉCHERIES						
856. Échange de Notes concernant des relations de pêche entre les deux pays	27/03/72			X		
PENSIONS						
857. Accord relatif à l'application du Régime de pensions du Canada au personnel engagé sur place par le Gouvernement du Royaume-Uni au Canada	13/12/66 ¹¹⁹			X		
RÉCLAMATIONS						
858. Échange de Notes concernant des accidents de circulation des Forces armées	20/04/42 et 24/04/42			X		
859. Échange de Notes portant abandon des réclamations résultant d'abordages entre navires de guerre	27/08/43 et 27/10/43			X		
TRAVAIL						
860. Accord concernant l'indemnisation des employés du Gouvernement du Royaume-Uni au Canada	08/10/40			X		
RWANDA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
861. Accord général concernant la coopération au développement	25/10/81		01/MAR2	X		

¹¹⁹ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1966¹²⁰ Avec effet rétroactif au 1er avril 1941¹²¹ Avec effet rétroactif au 1er septembre 1940

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renego.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
862. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens au Rwanda assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	30/01/79					
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS AIR						
863. Échange de Notes relativement à la désignation pour le Gouvernement de la Fédération Saint-Christophe-et-Nevis de la Trinidad et Tobago Airways Corporation (B.W.I.A. Int'l)	18/10/85	18/10/85	X			
864. Échange de Notes relativement aux tarifs à appliquer par les entreprises de transport aériens désignées pour les services de transport entre le Canada et Saint-Christophe-et-Nevis	18/10/85	18/10/85	X			
865. Accord de services aériens						
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
866. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens à Saint-Christophe-et-Nevis assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	19/08/77 et 20/08/77	20/08/77	X			
SAINTE-LUCIE AIR						
867. Accord sur les services aériens	06/01/84	(K/01/84	X			
868. Échange de Notes relatif aux tarifs à appliquer entre le Canada et Sainte-Lucie sur les services aériens	06/01/84	(K/01/84	X			
869. Échange de Notes relatif à la désignation de l'entreprise Trinidad et Tobago Airways Corporation (B.W.I.A. Int'l)	06/01/84	(K/01/84	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
870. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens à Sainte-Lucie assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	18/11/70 et 25/11/70	25/11/70		X		
SÉCURITÉ SOCIALE:						
871. Accord sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Sainte-Lucie	05/01/87	01/01/88		X		
SAINT-MARIN EXTRADITION						
872. Traité entre le Royaume-Uni et la République de Saint-Marin pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	16/10/1899	19/03/00		X		
VISAS						
873. Échange de Notes relatif aux conditions d'octroi de visas pour voyageurs non immigrants des deux pays	01/09/62 et 16/10/62	15/11/62		X		
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
874. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens à Saint-Vincent-et-Grenadines assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	27/04/72 et 08/05/72	08/05/72		X		
SAMOA-OCCIDENTAL GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
875. Échange de Notes relatif aux investissements au Samoa-Occidental assurés par le Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	29/09/78	29/09/78		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SENÉGAL COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	28/06/83	10/10/84	X			
876. Accord général concernant la coopération au développement GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	19/01/79	19/01/79	X			
877. Accord d'assurance à l'étranger SCIENCE	18/06/74	18/06/74	X			X
878. Échange de Notes relatif à la participation du Canada à GARP (Programme de recherche atmosphérique global) ainsi qu'au Protocole d'exécution connexe	03/05/74 et 18/06/74	12/06/84	X		12/06/84	X
SINGAPOUR AIR	12/06/84	15/12/69	X		15/12/69	X
879. Accord sur le transport aérien DÉFENSE	15/12/69	15/12/69	X		15/12/69	X
880. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de Singapour GARANTIE DES INVESTISSEMENTS	30/07/71	30/07/71	X		30/07/71	X
881. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	26/07/71 et 30/07/71	30/07/71	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
882. Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	06/03/76	23/09/77	X			
SOCIÉTÉ ANDINE DE DÉVELOPPEMENT FINANCIER						
883. Accord de prêt en vue d'études de pré-investissement ou de projets de développement industriel	29/03/74			X		
SOUDAN						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	16/09/79	24/06/82	X			
DÉFENSE						
884. Accord général concernant la coopération au développement		31/10/82	31/10/82 ¹²³			
885. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République du Soudan				X		
SRI LANKA						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
886. Échange de Notes relatif à un programme de coopération pour le développement de Ceylon	15/08/70	15/08/70	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
887. Échange de Notes relatif à l'assurance investissement		17/06/82	X			

¹²³Avec effet rétroactif 1er avril 1978

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Financée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégoci.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet.</u>
IMPÔTS						
888. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune SUÈDE AIR	23/06/82	09/06/86	X	X		
889. Accord relatif aux services aériens entre les territoires du Canada et de la Suède COMMERCE:	27/04/47	27/04/47	X			
890. Traité de paix et de commerce entre le Royaume-Uni et la Suède	11/04/1654	11/04/1654	X			
891. Traité de paix et de commerce entre le Royaume-Uni et la Suède	21/10/1661	21/10/1661	X			
892. Traité de commerce et d'alliance entre le Royaume-Uni et la Suède	15/02/1766	27/02/1766	X			
893. Traité de paix, d'union et d'amitié entre le Royaume-Uni et la Suède	18/07/1812	17/08/1812	X			
894. Convention de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et la Suède et la Norvège (avec Article additionnel)	18/03/1826	18/03/1826	X			
DÉFENSE:						
895. Accord concernant la coopération en recherche, en développement et en production de défense	03/02/75	03/02/75				
ÉNERGIE ATOMIQUE:						
896. Accord concernant l'utilisation des matières, équipements, installations et renseignements nucléaires transférés entre le Canada et la Suède	27/09/77	17/11/78	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
897. Convention entre le Royaume-Uni et la Suède concernant les actes de procédure en matière civile et commerciale	28/08/30	28/08/31	X			
EXTRADITION	25/02/76	25/06/76	X			
898. Traité d'extradition						
IMPÔTS						
899. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	14/10/83	30/10/84	X			
PENSIONS						
900. Échange de Notes relatif au Régime de pensions du Canada	26/06/68 et 21/08/68	21/08/68	X			
SÉCURITÉ SOCIALE						
901. Accord sur la sécurité sociale	10/04/85	01/04/86	X			
VISAS						
902. Échange de Notes sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas	30/04/49	01/07/49	X			
SUISSE						
AIR						
903. Accord sur le transport aérien	20/02/75	12/03/76 ¹²⁵	X			

¹²⁴ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1968¹²⁵ En vigueur provisoirement à compter du 20 février 1975

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégot.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet.
COMMERCE						
904. Traité entre le Royaume-Uni et la Suisse concernant l'amitié, le commerce et l'établissement réciproque	06/09/1855	06/03/1856	X			
CULTURE						
905. Accord sur les relations cinématographiques et audiovisuelles	22/10/87	07/04/88 ¹²⁶	X			
ÉNERGIE ATOMIQUE						
906. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique¹²⁷	06/03/58					
907. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de la Confédération suisse portant renouvellement de l'Accord de coopération du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique¹²⁸	01/12/71					
EXTRADITION						
908. Traité entre le Royaume-Uni et la Suisse pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	26/11/1880					
IMPÔTS						
909. Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	20/08/76	19/08/77	X			

¹²⁶ En vigueur provisoirement à compter du 22 octobre 1987¹²⁷ Terminé le 13 juin 1980, avec l'entrée en vigueur de l'Accord du 22 décembre 1987¹²⁸ Id.

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renégot.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
NUCLÉAIRE						
910. Accord sous forme d'échange de Lettres portant sur l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire signé le 22 décembre 1987¹²⁹	22/12/87	22/12/87	1.3/16/89	X	X	
911. Accord sous forme d'échange de Lettres en vue de faciliter l'application de l'article V de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Berne le 22 décembre 1987	22/12/87					
912. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (avec Annexe et Échange de Lettres complémentaires)	22/12/87		1.3/16/89	X		
913. Accord sous forme d'échange de Lettres concernant l'application de l'Article VI de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral Suisse concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Berne le 22 décembre 1987	22/12/87		1.3/16/89	X		
TANZANIE DÉFENSE						
914. Accord concernant la formation militaire et l'aide de conseillers militaires			04/11/65			
915. Accord concernant la fourniture d'avions militaires de transport et de liaison à la Tanzanie			30/04/66	X		

¹²⁹*Id.*
¹³⁰Avril effet rétractif 24 janvier 1965.

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuet</u>
916. Échange de Notes au sujet de la responsabilité pour dommages en rapport avec le programme d'entraînement des pilotes de la force de défense populaire de Tanzanie	19/12/74 et 02/01/75	06/09/75		X		
917. Accord concernant l'instruction au Canada de membres du personnel des forces de défense populaire de Tanzanie	06/09/75	02/01/75		X		
TCHECOSLOVAQUIE AIR		06/09/75				
918. Accord relatif aux transports aériens	20/03/69	20/03/69		X		
919. Protocole pour modifier l'Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque	27/12/89	27/12/89		X		
COMMERCE:	15/03/78	15/11/28		X		
920. Convention commerciale		05/09/86		X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE		05/09/86				
921. Accord à long terme relatif au développement de la coopération commerciale, économique et industrielle		10/06/88		X		
CULTURE:		15/12/26		X		
922. Accord de coproduction dans les domaines du film et de la vidéo entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque	25/03/87					
ENTRAIDE JUDICIAIRE		07/05/37		X		
923. Convention entre le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie au sujet des actes de procédure en matière civile et commerciale	11/11/74					
924. Convention additionnelle	15/02/35					

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désert.
EXTRADITION						
925. Traité entre le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie pour l'extradition des criminels, signé à Londres le 11 novembre 1924 et amendé par un Protocole signé à Londres le 4 juin 1926		11/11/24 et 04/06/26		X		
FINANCE:		15/12/26				
IMPÔTS		18/04/73		X		
927. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérative Tchèque et Slovaque en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune		30/08/90		X		
PROTECTION DES INVESTISSEMENTS						
928. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur l'encouragement et la protection des investissements		15/11/90		X		
THAÏLANDE:						
AIR						
929. Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande		24/05/89		X		
ARBITRAGE:						
930. Convention d'arbitrage entre le Royaume-Uni et le Siam		25/11/25		X		

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COMMERCE						
931. Échange de Notes constituant un <i>modus vivendi</i> commercial	22/04/69	22/04/69	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
932. Accord relatif à la coopération au développement	05/01/83	05/01/83	X			
933. Accord de coopération économique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande	11/07/88	11/07/88	X			
DÉFENSE						
934. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande concernant le stage de formation au Canada de personnel des Forces armées du Royaume de Thaïlande	30/07/90	30/07/90	X			
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
935. Traité de coopération relatif à l'exécution des sentences pénales entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande	05/01/83	11/07/88	X			
936. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande constituant un Accord modifiant le Traité de coopération relatif à l'exécution des sentences pénales		04/07/88 et 07/07/88	X			
EXTRADITION						
937. Traité entre le Royaume-Uni et le Siam pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	04/03/11	04/11/11	X			
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
938. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens dans le Royaume de Thaïlande	05/01/83	05/01/83	X			

Time du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
IMPÔTS						
939. Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu						
TRINITÉ-ET-TOBAGO						
AIR						
940. Accord concernant des services aériens commerciaux réguliers (avec l'exchange de Notes)	11/08/70	16/07/85 ¹³¹	X	X		
DÉFENSE:						
941. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago concernant la formation au Canada du personnel des Forces armées de la République de Trinité-et-Tobago	07/08/89	03/11/71 ¹³²	X	X		
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
942. Échange de Notes relatif aux investissements canadiens au Trinité-et-Tobago assurés par le Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations	08/02/74	08/02/74	X	X		
IMPÔTS						
943. Convention concernant les impôts sur le revenu en vue d'éviter la double imposition, l'évasion fiscale et d'encourager le commerce et les investissements internationaux	28/09/66	01/03/67				

¹³¹En vigueur provisoirement à compter du 1er janvier 1985
¹³²En vigueur provisoirement à compter du 11 juillet 1970

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désuct</u>
PENSIONS	26/04/77	26/04/77 ¹¹	X			
RADIO	11/02/72	13/03/72	X			
944. Accord relatif au Régime de pensions du Canada						
TUNISIE COMMERCE:	08/08/72	08/08/72	X			
945. Échange de Notes permettant à des stations de radioamatateurs du Canada et de Trinité-et-Tobago d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinées à de tierces parties						
IMPÔTS	10/02/82	04/12/84 ¹⁴	X			
946. Accord commercial						
947. Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune						
TURQUIE COMMERCE:	01/03/48 et 15/03/48	15/03/48	X			
948. Échange de Notes constituant un <i>modus vivendi</i> commercial entre les deux pays						
ENTRAIDE JUDICIAIRE	28/11/31	12/06/33	X			
949. Convention entre le Royaume-Uni et la Turquie relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale						

¹¹ Avec effet rétroactif au 1er janvier 1974

¹⁴ Avec effet au 1er janvier 1985

Type du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
NUCLÉAIRE						
950. Accord pour la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	18/06/85	14/07/86	X			
VISAS	21/08/56	21/09/56	X			
951. Échange de Notes concernant la délivrance aux représentants diplomatiques, aux fonctionnaires et aux non immigrants de visas utilisables plusieurs fois						
UNESCO						
PRIVILEGES ET IMMUNITÉS						
952. Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant l'établissement d'un bureau de l'UNESCO au Canada	18/09/89	18/09/89	X			
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (URSS)						
AGRICULTURE						
953. Accord sur la coopération agricole	26/09/81	26/09/81	X			
AIR						
954. Accord relatif aux transports aériens	11/07/66	11/07/66	X			
955. Échange de Notes entre le Canada et l'URSS constituant un Accord modifiant l'Accord relatif aux transports aériens du 11 juillet 1966	20/11/89	20/11/89	X			
BL.F						
956. Accord concernant la fourniture de céréales	02/10/86	02/10/86	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
COMMERCE						
957. Accord commercial	29/02/56					
COOPÉRATION						
958. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS sur la coopération entre les provinces canadiennes et les républiques de l'URSS	20/11/89	26/05/56/35	X			X
COOPÉRATION DANS L'ARCTIQUE ET LE NORD						
959. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS sur la coopération dans l'arctique et le Nord	20/11/89	20/11/89	X			
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
960. Accord à long terme visant à faciliter la coopération économique, industrielle, scientifique et technique	14/07/76	14/07/76	X			
CULTURE						
961. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS concernant les relations dans le domaine de l'audiovisuel (avec Protocole)	20/11/89	20/11/89	X			
DÉFENSE						
962. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS concernant les visites à caractère militaire	20/11/89	20/11/89	X			

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désac.
ÉCHANGES						
963. Accord général sur les échanges	20/10/71	20/10/71		X		
ENVIRONNEMENT						
964. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS concernant la coopération dans le domaine de l'environnement	20/11/89	20/11/89		X		
IMPÔTS						
965. Accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu	13/06/85	20/10/86		X		
INVESTISSEMENTS				X		
966. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements	20/11/89	20/11/89		X		
NAVIGATION						
967. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS sur la prévention des incidents en mer au-delà de la mer territoriale (avec Annexe)	20/11/89	20/11/89		X		
NUCLÉAIRE						
968. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	14/10/88 ¹⁶	14/10/88 ¹⁶		X		

¹⁶ Terminé le 20 novembre 1989

<u>Titre du traité</u>	<u>Signature</u>	<u>Entrée en vigueur</u>	<u>Succession automat.</u>	<u>Libre opt. Renég.</u>	<u>Demande d'adm.</u>	<u>Sans int. Désac.</u>
969. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS constituant un Accord sur la coopération nucléaire concernant l'enrichissement de l'uranium¹¹⁷	20/11/89	20/11/89	X			
970. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (avec Annexes)	20/11/89	20/11/89	X			
PÊCHERIES						
971. Accord sur leurs relations mutuelles en matière de pêche PROPRIÉTÉ (Biens)	01/05/84	01/05/84	X			
972. Accord relatif à la location et à la construction des bâtiments pour la nouvelle ambassade canadienne à Moscou	16/01/76	16/01/76				
QUESTIONS CONSULAIRES						
973. Échange de Notes relatif à certaines questions consulaires RÉCLAMATIONS	14/07/67	14/07/67	X			
974. Protocole concernant la réclamation pour dommages occasionnés par le satellite soviétique «Cosmos 954»	02/04/81	02/04/81				
RELATIONS CONSULAIRES						
975. Accord pour l'échange de Consuls	05/02/42	05/02/42			X	
RELATIONS DIPLOMATIQUES						
976. Accord pour l'établissement de relations diplomatiques directes	12/06/42	12/06/42			X	

¹¹⁷Cet accord demeurera en vigueur aussi longtemps que l'*Accord de coopération nucléaire*, signé le même jour.

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
SCIENCE						
977. Accord sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie	27/01/71					
978. Accord entre le Canada et l'URSS sur la coopération en matière de recherche spatiale et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques	20/11/89	X				
URUGUAY ARBITRAGE				X		
979. Traité d'arbitrage entre le Royaume-Uni et l'Uruguay	18/04/18	11/02/19				
COMMERCE						
980. Accord commercial	12/08/36	15/05/40	X			
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT						
981. Accord général sur la coopération au développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay (avec Annexes)	10/02/89		X			
EXTRADITION						
982. Traité entre le Royaume-Uni et l'Uruguay pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	26/03/1884					
ÉNERGIE NUCLÉAIRE						
983. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	29/07/88	X				

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur automat.	Succession	Libre opt. Renég. go.	Demande d'adm.	Sans int. Désact.
RADIO						
984. Échange de Notes afin de permettre aux stations de radioamatateurs du Canada et de l'Uruguay d'échanger des messages ou d'autres communications avec des tiers	15/08/72 et 28/08/72					
VANUATU ¹³⁸						
VENZUELA AIR						
985. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Venezuela relatif au transport aérien (avec annexe)	26/04/90			X		
COMMERCE						
986. Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et le Venezuela	29/10/1834			X		
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
987. Accord de coopération	25/06/82					
IMPÔT						
988. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Venezuela tendant à éviter la double imposition dans le domaine du transport maritime et aérien	26/04/90			X		

¹³⁸ Les traités applicables à Vanuatu et, antérieurement, aux Nouvelles-Hébrides, font présentement l'objet d'un examen par le gouvernement du Canada. Il ne nous est dès lors pas possible d'indiquer les conditions de succession du Québec à de tels traités.

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégo.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
RADIO						
989. Échange de Notes permettant aux stations de radioamateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers	22/11/61	22/11/61	X			
990. Accord de réciprocité concernant l'exploitation de stations de radio-amateurs	29/10/68	13/11/68	X			
VISAS				X		
991. Échange de Notes sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas	05/10/59 et 08/10/59139					
YUGOSLAVIE						
AIR	16/11/84	21/03/85140	X			
992. Accord de coopération au transport aérien						
COMMERCE						
993. Traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie	12/05/77	09/02/79	X			
CULTURE						
994. Accord commercial	24/10/73	17/05/77	X			
995. Accord de coproduction cinématographique et audiovisuelle entre le Gouvernement du Canada et le Conseil exécutif fédéral de l'Assemblée de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (avec règles de procédure)	11/10/88	03/10/88	X			

¹⁴⁰ Terminé le 11 mars 1991
¹⁴¹ En vigueur provisoirement à compter du 16 novembre 1984

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renégoci.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
ENTRAIDE JUDICIAIRE						
996. Convention entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale	27/02/36					
EXTRADITION						
997. Convention entre le Royaume-Uni et la Serbie pour l'extradition mutuelle de criminels fugitifs	23/11/00					
GARANTIE DES INVESTISSEMENTS						
998. Accord relatif à la protection des investissements	21/12/79					
PROPRIÉTÉ (Biens)						
999. Accord entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie concernant l'indemnisation pour les biens, droits et intérêts britanniques atteints par les mesures de nationalisation, d'expropriation, de dépossession et de liquidation prises par la Yougoslavie	23/12/48					
VISAS						
1000. Échange de Notes concernant la suppression des droits de visas pour les voyageurs non immigrants des deux pays	19/09/66					
ZAÏRE						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
1001. Accord relatif à la coopération au développement	11/11/77					
ZAMBIE						
COMMERCE						
1002. Accord commercial entre le Canada et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland	06/02/58					

Titre du traité	Signature	Entrée en vigueur	Succession automat.	Libre opt. Renego.	Demande d'adm.	Sans int. Désuet
DÉFENSE						
1003. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de la Zambie	1001/84	10/01/84 ¹⁴¹		X		
IMPÔT						
1004. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Zambie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	1602/84	28/12/89	X			
ZIMBABWE						
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE						
1005. Accord général relatif à la coopération au développement	1609/83	16/09/83	X			
1006. Accord général de coopération économique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Zimbabwe	15/12/88	15/12/88	X			
DÉFENSE						
1007. Accord concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République du Zimbabwe	26/08/86	26/08/86 ¹⁴²	X			

¹⁴¹ Avec effet rétroactif au 20 août 1986
¹⁴² Avec effet rétroactif au 9 avril 1985

Daniel Turp

Annexe 4

L'auteur a déposé en annexe 4 le document qui s'intitule :

Succession d'États et de gouvernements : la succession d'États et la qualité de Membre des Nations Unies, Document A/CN.4/149 et Add.1, Mémorandum préparé par le Secrétariat de la Commission du droit international, 3 décembre 1962.